

DOCUMENT DE TRAVAIL
ÉTUDE DE FAISABILITÉ

Neuchâtel, Octobre 2025

Rapport élaboré à l'intention des Autorités des communes de Martigny et Vernayaz

Impressum

Auteurs	Dr Gilles A. Léchet, Mme Eve Zou Berdat, M. Ugo Polletta [experts mandatés] Compas Management Services Sàrl Les Vernets 2, case postale 2029 CH-2001 Neuchâtel / Corcelles Tél. +41 32 730 16 00 gilles.lechet@compas-management.ch eve.berdat@compas-management.ch
Mandants	Communes de Martigny et Vernayaz
Date du mandat	Juin 2025
Remise du rapport	Octobre 2025
Recommandation sur la manière de citer	Léchet G. et Berdat E., <i>Document de travail – étude de faisabilité</i> , 2025, Neuchâtel.
Langage épïcène	Toute désignation de personne, de statut ou de fonction s’entend indifféremment au féminin et au masculin.

Sommaire

IMPRESSUM.....	2
SOMMAIRE.....	3
LISTE DES TABLEAUX.....	5
LISTE DES FIGURES.....	5
LISTE DES ABREVIATIONS	6
1 INTRODUCTION	8
2 DEVELOPPEMENT ET RAYONNEMENT	9
3 FINANCES ET FISCALITE	14
4 OPINION PUBLIQUE ET IDENTITE LOCALE	20
5 TISSU COMMUNAL	27
6 PRESTATIONS.....	32
6.1 Contrôle des habitants	32
6.2 Sécurité – Police	34
6.3 Sécurité – Feu, PCI, EMC.....	36
6.4 Éducation.....	38
6.5 Culture, sport et loisirs	41
6.6 Jeunesse	45
6.7 Information.....	47
6.8 Espaces verts	48
6.9 Santé.....	51
6.10 Petite enfance	52
6.11 Vieillesse	54
6.12 Social	55
6.13 Voirie, routes	57
6.14 Transport	60
6.15 Services industriels	60
6.16 Déchets.....	64
6.17 Territoire.....	68
6.18 Forêts, agriculture	71
6.19 Promotion économique, tourisme, animation	73
6.20 Immeubles du patrimoine financier	74
6.21 Conduite politique	76
6.22 Conduite administrative	78
6.23 Ressources humaines	80

6.24 Informatique.....	81
6.25 Accueil, réception.....	83
6.26 Soutiens divers	84
6.27 Immeubles du patrimoine administratif.....	85
6.28 Comptabilité, finances, assurances	88
6.29 Garage communal	90
7 ANNEXES	92
7.1 Bourgeoisie.....	92
7.2 Commissions 2025-2028	93
7.3 Liste des bâtiments.....	94

Liste des tableaux

Tableau 2-1	Évolution démographique des communes sous revue, de 1990 à 2020.....	9
Tableau 2-2	Rapport EPT/population résidante des communes sous revue, en 2023	10
Tableau 2-3	Rapport emplois/population résidante des communes sous revue, en 2023.....	10
Tableau 2-4	Typologie des communes sous revue, selon classification OFS de 2000	11
Tableau 2-5	Typologie des communes sous revue, selon classification OFS de 2012	11
Tableau 2-6	Domicile et lieu de travail des personnes actives, en 2020.....	12
Tableau 2-7	Surfaces habitat/infra., agricoles, boisées et improductives, en 2021.....	12
Tableau 3-1	Force fiscale par habitant des communes sous revue, de 2019 à 2024, en CHF ..	14
Tableau 3-2	Coefficient d'impôt communal des communes sous revue, de 2020 à 2024	15
Tableau 3-3	Fortune/dette nette par habitant, de 2019 à 2024, en CHF	16
Tableau 3-4	Marge d'autofinancement par habitant, de 2019 à 2024, en CHF.....	17
Tableau 3-5	Montants de la péréquation intercommunale, de 2021 à 2024, en CHF.....	17
Tableau 3-6	Simulation des charges péréquatives en cas de fusion des communes de Martigny et Vernayaz (budget 2026).....	18
Tableau 3-7	Qualité des infrastructures et des équipements, selon appréciations.....	18
Tableau 4-1	Résultats des votations populaires - 20 derniers scrutins fédéraux.....	20
Tableau 4-2	Synthèse des résultats des votations - 20 derniers scrutins cantonaux.....	21
Tableau 4-3	Centre de gravité politique des communes	22
Tableau 4-4	Liste des sociétés culturelles, sportives et autres des communes	23
Tableau 4-5	Portée des sociétés culturelles, sportives et autres des communes.....	24
Tableau 4-6	Listes (non exhaustives) des manifestations des communes.....	24
Tableau 5-1	Densité démographique des communes sous revue, en 2023	29

Liste des figures

Figure 5-1	Agglomérations de Suisse.....	27
Figure 5-2	Bassins d'emploi 2018 de Suisse occidentale	28

Liste des abréviations

ABRÉVIATION	SIGNIFICATION		
AMF	Accueillants en milieu familial	IT	<i>Information Technology</i> (technologies de l'information)
APEA	Autorités cantonales de protection de l'enfant et de l'adulte	JLR	Jeunes-Loisirs-Rencontres
APEM	Association de la Petite Enfance de Martigny	LPP	Loi sur la prévoyance professionnelle
ARPI	Association régionale professionnelle pour l'insertion	M ²	Mètre carré
ASP	Agent de Sécurité Publique	MAVE	Martigny et Vernayaz
ASVT	Action Socioculturelle de la Vallée du Trient	Max.	Maximum
BUM	Bus Urbain de Martigny	Min.	Minimum
BVR	BiblioValais Région	Moy.	Moyenne
CAD	Chauffage à distance	MS	Mobilité spatiale
CDTEA	Centre de développement et thérapie de l'enfant et de l'adulte	OFS	Office fédéral de la statistique
Cf.	Se référer	OGSP	Organe de Gestion des Salaires des Paroisses
CFF	Chemins de fer fédéraux	ORP	Office régional de placement
CH	Confédération Suisse	ORS	Office régional de secours
CHF	Franc suisse	PA	Patrimoine administratif
CMS	Centre médicosocial	PAD	Plans d'aménagement détaillés
CO	Cycle d'orientation	PAZ	Plan d'affectation et des zones
Coef.	Coefficient	PA4	Plan d'agglomération de 4 ^e génération
CSI-A	Centre de Secours Incendie de niveau A	PA5	Plan d'agglomération de 5 ^e génération
CSP	Corps de Sapeurs-Pompiers	PC	Prestations complémentaires
DFE	Département des finances et de l'énergie	PDI	Plan directeur intercommunal
EMC	Etat-major de conduite	P. ex.	Par exemple
EPT	Equivalent plein temps	PF	Patrimoine financier
Etc.	Et cetera	PIC	Programme d'Intégration Cantonal
GED	Gestion électronique des documents	PIS	Police intercommunale du Salentin
H	Heure	PLR	Parti Libéral-Radical
Hab.	Habitant	Pond.	Pondéré
Index.	Indexation	Pop.	Population
I.e.	Id est (c'est-à-dire)	PQ	Plans de quartier
IJF	Institut pour les Jeunes Entreprises	PRC	Projet régional de compensation
		PRD	Projet de développement régional
		PU	Périmètre d'urbanisme

PVT	Parc Naturel Régional de la Vallée du Trient	STEVT	Société de turbinage des eaux de la Vallée du Trient
RC	Responsabilité civile	TMR	Transports Martigny et Régions
RH	Ressources humaines	TP	Taux pondéré
RCCZ	Règlement communal des constructions et des zones	TP	Travaux publics
SA	Société anonyme	UAPE	Unités d'Accueil Pour Écoliers
SECOSS	Service cantonal de coordination socio-sanitaire	UCOM	Union des commerçants de Martigny
SEMO	Semestre de motivation	UDC	Union Démocratique du Centre
SIPE	Centre de consultation Sexualité-Information-Prévention-Education	VS	Valais
SISA	Stage d'insertion sociale active	VTT	Vallée du Trient Tourisme
SSTP	Service de statistique et de péréquation	Y c.	Y compris
		ZAE	Zone d'activités économiques

1 Introduction

Ce document de travail présente un état de situation des communes de Martigny et Vernayaz en termes de développement et rayonnement, de finances et de fiscalité, d'opinion publique et d'identité locale ainsi que de fourniture de prestations communales.

Le document constitue la base de décision dans le cadre d'une analyse multicritère permettant de déterminer la meilleure alternative pour les communes de Martigny et Vernayaz en cas de fusion.

Concrètement, les données réunies dans ce document doivent permettre au Comité de pilotage ainsi qu'aux groupes de travail de réaliser une **analyse des différentes stratégies alternatives envisageables en termes de regroupement des deux communes**. Elles fournissent également une base de travail pour identifier les avantages et les inconvénients des stratégies de collaboration. Le présent document constitue donc un complément utile au rapport stratégique présentant les résultats de l'analyse.

Les données ont été récoltées d'août à octobre 2025, ceci via recherches documentaires (sites internet officiels de statistiques cantonales et fédérales, sites internet des communes, etc.) et entretiens avec les membres des conseils communaux et des administrations communales des communes sous revue. Les données chiffrées présentées sont les plus récentes mises à disposition sur les sites officiels.

2 Développement et rayonnement

OBJECTIF. La présente section décrit l'état de situation des communes sous revue en termes de développement et de rayonnement. Son objectif est d'évaluer le degré de complémentarité des deux communes afin de déterminer si un rapprochement permet d'améliorer les perspectives de développement et de rayonnement.

Pour ce faire, les données suivantes sont utilisées : évolution démographique récente, structure du tissu économique, rapport emplois/population, typologie OFS (Office fédéral de la statistique) des communes, flux de pendulaires, aménagement du territoire et mouvements stratégiques d'importance et grands projets.

ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE. Le Tableau 2-1 met en évidence une **dynamique contrastée** entre Martigny et Vernayaz sur la période 1990-2020. Martigny enregistre une croissance soutenue de +49.3%, confirmant sa forte attractivité résidentielle. Cette hausse demeure toutefois inférieure à la moyenne du district (+59.4% sur la même période).

Vernayaz, de son côté, affiche une progression plus modérée de +25.6%, soit environ la moitié de celle observée à Martigny. Sa croissance reste également en deçà de la moyenne du district de Saint-Maurice (+40.8% en trente ans), mais demeure proche du rythme national (+28.4 %). Enfin, la croissance démographique du Canton du Valais (+39.5%) se rapproche de celle enregistrée dans le district de Saint-Maurice.

Tableau 2-1 Évolution démographique des communes sous revue, de 1990 à 2020

Commune	Évolution démographique				Evol. 90/20
	Population résidente des communes 1990-2020				
	1990	2000	2010	2020	
Martigny	13 581	14 361	17 558	20 276	49.3%
Vernayaz	1 471	1 597	1 769	1 847	25.6%
District Martigny	30 674	33 693	41 361	48 906	59.4%
District Saint-Maurice	10 018	10 420	12 360	14 102	40.8%
Canton VS	249 817	272 399	312 684	348 503	39.5%
Suisse	6 750 693	7 204 055	7 864 012	8 670 300	28.4%

Source : Statistiques du Canton du Valais (vs.ch)

STRUCTURE DU TISSU ÉCONOMIQUE¹. Le Tableau 2-3 présente le nombre d'EPT (équivalent plein temps) par secteur économique pour les communes sous revue ainsi que pour leurs districts respectifs. La Ville de Martigny se caractérise par une **économie fortement tertiaire**, avec 79.1% des EPT dans le secteur tertiaire, une part supérieure à la moyenne cantonale (70.5%) et nationale (74.3%). Le secteur secondaire représente 18.7% des EPT, tandis que le primaire reste marginal avec 2.2% des EPT, ce qui traduit une structure urbaine dominée par les services et les fonctions centralisées.

De son côté, la Commune de Vernayaz présente un **profil économique plus contrasté**. Elle se distingue par un poids plus élevé du secteur secondaire (54.9%) et un secteur tertiaire moins dominant (44.3%). Cette structure la rapproche davantage d'un modèle industriel que de la dynamique orientée vers les services observée non seulement à Martigny, mais aussi à l'échelle cantonale et

¹ La **structure du tissu économique** répartit les emplois dans les trois principaux secteurs de l'économie, à savoir le secteur primaire (production de matières non transformées – agriculture, pêche, sylviculture, etc.), le secteur secondaire (transformation de matières – industries, construction, etc.) et le secteur tertiaire (fourniture de services – assurance, banque, commerce, etc.).

nationale. Cette configuration s'explique par la taille plus modeste de la commune, la présence de quelques acteurs industriels significatifs (p. ex. Genedis SA), ainsi que par le rôle polarisant de Martigny, qui « aspire » une grande partie des emplois du tertiaire.

Tableau 2-2 Rapport EPT/population résidente des communes sous revue, en 2023

Commune	Structure du tissu économique						Rapport EPT/population		
	Équivalents plein temps par secteur économique (2023)						EPT/Pop. résidente (2023)		
	prim.	%	sec.	%	tert.	%	Emplois	Population	%
Martigny	264	2.2%	2 253	18.7%	9 504	79.1%	12 021	21 759	55.2%
Vernayaz	5	0.8%	339	54.9%	274	44.3%	619	1 864	33.2%
District Martigny	1 316	6.9%	3 690	19.2%	14 813	73.9%	19 189	52 410	36.6%
District Saint-Maurice	102	2.7%	1 251	33.4%	2 394	63.9%	3 747	14 708	25.5%
Canton VS	6 167	4.0%	39 553	25.5%	109 456	70.5%	155 176	365 282	42.5%
Suisse	104 969	2.4%	1 020 321	23.3%	3 254 220	74.3%	4 379 510	8 960 800	48.9%

Sources : Statistiques Canton de Valais (vs.ch), Office fédéral de la statistique (OFS)

Les constats précédents se vérifient également dans le Tableau 2-3, qui illustre la **répartition des emplois par secteur économique** dans les communes analysées. La principale différence réside dans le fait que le secteur tertiaire devient prédominant dans les deux communes lorsqu'on considère l'ensemble des emplois, y compris les postes à temps partiel.

Les deux tableaux relatifs à la structure du tissu économique présentent également le rapport emploi/population pour l'année 2023, indicateur de la capacité d'accueil en emplois du territoire. Martigny se distingue par un ratio élevé (69.6%), supérieur à la moyenne cantonale (44.6%) et nationale (63.0%). Cette performance confirme son rôle de **pôle économique majeur du Bas-Valais**, avec près de 15'000 emplois pour environ 22'000 habitants. À Vernayaz, le ratio de 41.7% traduit une densité d'emplois supérieure à la moyenne du district (33.0%), mais qui reste nettement inférieure à celle de Martigny.

Ainsi, le contraste entre les deux communes est marqué : Martigny apparaît comme un centre à dominante tertiaire, **moteur économique régional** concentrant une large palette de services, tandis que Vernayaz se caractérise par une base industrielle significative et une activité économique plus restreinte, s'apparentant davantage à une **commune résidentielle** à vocation industrielle.

Tableau 2-3 Rapport emplois/population résidente des communes sous revue, en 2023

Commune	Structure du tissu économique						Rapport emploi/population		
	Emplois par secteur économique (2023)						Emplois/Pop. résidente (2023)		
	prim.	%	sec.	%	tert.	%	Emplois	Population	%
Martigny	452	3.0%	2 481	16.4%	12 221	80.6%	15 154	21 759	69.6%
Vernayaz	8	1.0%	367	47.2%	403	51.8%	778	1 864	41.7%
District Martigny	2 275	9.1%	4 094	16.4%	18 548	74.4%	24 917	52 410	47.5%
District Saint-Maurice	159	3.3%	1 363	28.1%	3 225	68.6%	4 847	14 708	33.0%
Canton VS	10 572	6.5%	42 894	26.3%	109 456	67.2%	162 922	365 282	44.6%
Suisse	158 832	2.8%	1 117 489	19.8%	4 368 549	77.4%	5 644 870	8 960 800	63.0%

Sources : Statistiques Canton de Valais (vs.ch), Office fédéral de la statistique (OFS)

TYPOLOGIE OFS DES COMMUNES.² Selon les dénominations de la typologie OFS, la Ville de Martigny est classée comme un **petit centre** au sein d'une **région touristique de petite agglomération**. Elle combine attractivité résidentielle, dynamisme économique et rôle central dans les services régionaux, ce qui renforce sa centralité et son influence dans le tissu territorial environnant.

La Commune de Vernayaz, quant à elle, est identifiée comme une **commune pendulaire d'autochtones**, également située dans une **région touristique de petite agglomération**. Elle présente un profil résidentiel marqué, avec une large partie de sa population travaillant à l'extérieur, notamment à Martigny. Vernayaz illustre une ruralité fonctionnelle, avec une population locale attachée à son territoire et des logiques de mobilité pendulaire importantes.

Tableau 2-4 Typologie des communes sous revue, selon classification OFS de 2000

Com-mune	Types des communes 2000		
	Communes - 9 types	Communes - 22 types	Typologie des régions MS
Martigny	1 – Centre	03 – Petit centre	10 – Région touristique de petite agglomération
Vernayaz	2 – Commune pendulaire rurale	16 – Commune pendulaire d'autochtone	10 – Région touristique de petite agglomération

Source : Office fédéral de la statistique (OFS)

Dès 2017, la classification ci-dessus a été remplacée par les « Typologies des communes 2012 »³. Une première différenciation est effectuée selon l'espace à caractère urbain entre trois types de régions MS (rural, intermédiaire et urbain). La typologie différencie ensuite les catégories en neuf types selon la densité, la taille et l'accessibilité et enfin en 25 types selon des critères socio-économiques.

Tableau 2-5 Typologie des communes sous revue, selon classification OFS de 2012

Commune	Typologie des communes 2012		
	Communes - 9 types	Communes - 25 types	Régions MS - 3 types (rural - urbain)
Martigny	13 – Commune urbaine d'une petite ou hors agglom.	134 – Commune urbaine touristique d'une petite ou hors agglom.	1 - Urbain
Vernayaz	22 – Commune périurbaine de moyenne densité	226 – Commune périurbaine industrielle de densité moyenne	2 - Intermédiaire

Source : Office fédéral de la statistique (OFS)

Le Tableau 2-5 présente la typologie des communes selon la classification de 2012. Il montre que Martigny relève du type urbain, tandis que Vernayaz est classée comme commune intermédiaire. Dans le détail, la typologie en 25 catégories révèle que Martigny correspond à une **commune urbaine touristique** d'une petite agglomération ou hors agglomération, tandis que Vernayaz est identifiée comme une **commune périurbaine industrielle** de densité moyenne. Cette distinction illustre une diversité des dynamiques locales : Martigny, en tant que centre urbain, joue un rôle

² La typologie des régions et communes suisses 2000 publiée par l'Office fédéral de la statistique (OFS) classe les communes en 22 types regroupés en 9 unités, selon plusieurs critères hiérarchisés (emplois, type d'habitat, richesse, tourisme, structure de la population, fonctions centrales, etc.). Elle classe également les communes dans 14 types de régions de mobilité spatiale (MS) selon des critères spécifiques.

Pour plus d'informations sur ces typologies, nous vous invitons à vous référer à l'ouvrage « Niveaux géographiques de la Suisse – Recensement fédéral de la population 2000 », ISBN 3-303-00300-9, 2005, publié par l'Office fédéral de la statistique.

³ Cette typologie est tirée de l'ouvrage « Niveaux géographiques de la Suisse – Typologie des communes et typologie urbain-rural 2012 », Numéro OFS 1703-1200, 2017, publié par l'Office fédéral de la statistique.

important dans l'attractivité touristique et les services, alors que Vernayaz, de statut intermédiaire, présente des caractéristiques résidentielles et industrielles, reflétant une intégration partielle aux dynamiques métropolitaines.

FLUX DE PENDULAIRES. Le Tableau 2-6 présente la répartition des **lieux de travail des actifs** selon leur commune de résidence. À Martigny, une majorité des actifs (56.8%) travaillent dans la commune. Parmi les autres destinations importantes figurent Sion (7.3%), Monthey (3.4%) et Lausanne (2.9%). Seulement 1.0% des travailleurs se rendent à Vernayaz.

Pour Vernayaz, la situation est différente : 16.3% des actifs travaillent dans la commune, 28.2% se rendent à Martigny, et plus de la moitié (55.5%) travaillent dans d'autres communes. Bien que Martigny demeure le principal lieu de travail pour les habitants de Vernayaz (250 actifs sur 885), ceux-ci se dirigent également vers Monthey (7.0%), Sion (6.2%) ou encore Saint-Maurice (4.4%). Ces flux montrent que Vernayaz joue principalement un **rôle résidentiel**, avec une faible attractivité en termes d'emplois locaux, sa population étant mobile vers les pôles voisins et au-delà.

Tableau 2-6 Domicile et lieu de travail des personnes actives, en 2020

travaillant à → personne de ↓	Lieu de travail des actifs résidents dans les communes (2020)						Total actifs	
	Martigny		Vernayaz		Autres		nb	%
	nb	%	nb	%	nb	%		
Martigny	4879	56.8%	89	1.0%	3622	42.2%	8 590	100%
Vernayaz	250	28.2%	144	16.3%	491	55.5%	885	100%

Source : Office fédéral de la statistique (OFS)

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE. Le Tableau 2-7 présente la composition des communes en termes d'habitat et d'infrastructures, de surfaces agricoles, de surfaces boisées ou de surfaces improductives. Martigny se distingue par une **occupation du sol plus équilibrée** entre zones bâties (22.3%) et surfaces agricoles (33.3%), auxquelles s'ajoutent d'importantes surfaces boisées (39.1%). Cette répartition traduit une **forte mixité fonctionnelle** entre espaces urbanisés, zones de production agricole et forêts, typique d'un centre régional combinant activités urbaines et rurales. Les surfaces improductives y sont marginales (5.3%).

À l'inverse, Vernayaz présente une dominante forestière (55.9%) et des espaces agricoles plus restreints (12.4%), ce qui souligne un **profil territorial plus naturel** et moins tourné vers l'exploitation agricole. Les surfaces bâties représentent elles 18.6% du territoire. La part relativement élevée de surfaces improductives (13.1%) renforce cette image d'un territoire au relief plus contraignant, probablement marqué par des zones rocheuses ou des pentes importantes.

En résumé, Martigny combine urbanisation dense et agriculture active, tandis que Vernayaz se caractérise par un environnement largement boisé et peu productif, malgré une proportion non négligeable de surfaces bâties. Ces contrastes reflètent la complémentarité territoriale des deux communes, l'une plus urbaine et agricole, l'autre plus naturelle et paysagère.

Tableau 2-7 Surfaces habitat/infra., agricoles, boisées et improductives, en 2021

Commune	Habitat et infrastructures		Surfaces agricoles		Surfaces boisées		Surfaces improductives		Total 2004/09	
	%	'000 m ²	%	'000 m ²	%	'000 m ²	%	'000 m ²	%	'000 m ²
Martigny	22.3%	7.28	33.3%	10.85	39.1%	12.74	5.3%	0.03	100.0%	32.59
Vernayaz	18.6%	1.04	12.4%	0.69	55.9%	3.13	13.1%	0.73	100.0%	5.6

Source : Office fédéral de la statistique (OFS), Portraits régionaux 2021

MOUVEMENTS STRATÉGIQUES, GRANDS PROJETS. En matière de développement et de rayonnement, les communes de Martigny et de Vernayaz ont engagé ces dernières années plusieurs projets et démarches stratégiques majeurs, témoignant de leur volonté d'accompagner la croissance démographique, d'améliorer la qualité de vie et de renforcer leur attractivité. La liste ci-dessous, non exhaustive, en présente les principaux éléments.

(1) Pour Martigny :

- **Administration et infrastructures publiques** : Mise en place d'une gestion électronique des documents ; Réaménagement des vestiaires du local du feu ; Construction de la nouvelle école de La Bâtiaz ; Construction du nouvel EMS Le Castel.
- **Environnement, énergie et durabilité** : Optimisation énergétique des bâtiments communaux ; Agrandissement de la déchetterie ; Assainissement de sites pollués ; Mise en conformité du réseau d'irrigation du secteur de Charrat.
- **Aménagement du territoire et sécurité** : Sécurisation de la Dranse et du Canal des Quiesses ; Protection des rideaux abris et meunières ; Aménagements de mobilité douce.
- **Équipements collectifs et sport** : Rénovation de la piscine municipale.

(2) Pour Vernayaz :

- **Tourisme et patrimoine** : Gorges du Trient (2026-2029), projet de rénovation des passerelles et des filets de sécurité, accompagné d'un nouveau concept de mise en valeur du site ; Zone de la Pissevache (2026), réflexion sur l'acquisition de parcelles (camping, motel et restaurant situés à proximité de la cascade), projet en collaboration avec le Parc naturel ; Sentier didactique entre ces deux zones sur le thème de l'eau.
- **Investissements spécifiques** : Terrain de sport / football ; Salle polyvalente, mise en conformité électrique et poursuite des travaux de rénovation ; Routes communales, canalisations et revêtement ; PGEE / PGA (en cours) ; Réseau d'eau potable et canalisations ; Travaux sécuritaires, Clos de la Pissevache, sécurisation du Trient.
- **Investissements à planifier** : Nouveau pont de liaison Dorénaz (Pont Sarrasin – mobilité douce).

Les éléments décrits dans la présente section permettent d'apprécier objectivement les dynamiques différenciées ainsi que le degré de complémentarité et de synergies existantes en matière de développement et de rayonnement.

Martigny et Vernayaz présentent des **profils complémentaires**. Martigny connaît une **forte croissance démographique** (+49.3%) et concentre une économie tertiaire dominante ainsi qu'un **rôle de pôle régional** avec un haut ratio emplois/population. Vernayaz connaît une croissance plus modérée (+25.6%), et affiche une **vocation industrielle et résidentielle**, marquée par une forte mobilité pendulaire vers Martigny.

Leur typologie OFS et leur occupation du territoire confirment cette distinction. Martigny se présente comme **centre urbain** équilibré entre habitat, agriculture et forêts, tandis que Vernayaz apparaît comme étant une **commune plus naturelle et boisée**.

3 Finances et fiscalité

OBJECTIF. Cette section présente l'état de situation des communes de Martigny et Vernayaz ainsi que d'autres communes aux alentours en termes de finances et de fiscalité. Son objectif est d'apprécier le degré de complémentarité des communes afin de déterminer si un rapprochement permet d'améliorer les perspectives de finances et de fiscalité.

Afin d'analyser la situation des communes, les données suivantes sont utilisées : force fiscale par habitant, coefficient d'impôt communal, fortune/dette nette par habitant, marge d'autofinancement par habitant, péréquation financière intercommunale et qualité des infrastructures et des équipements.

NOTE TECHNIQUE. Les indicateurs financiers utilisés dans l'analyse ci-après peuvent varier sensiblement d'une année à l'autre. C'est pourquoi les données des cinq, voire six, dernières années ont été utilisées dans la mesure du possible. Certains tableaux indiquent également la valeur la plus basse et la valeur la plus élevée du canton, afin de mettre en perspective les résultats des communes sous revue. Les indicateurs financiers ont également été ramenés à l'habitant afin de pouvoir comparer les données des communes de manière plus pertinente étant donné la disparité dans la taille de leur population. Les statistiques financières utilisées dans ce chapitre ont été réalisées grâce aux données mises à disposition par l'État du Valais (service des communes), ainsi que sur les sites des communes sous revue.

FORCE FISCALE PAR HABITANT⁴. Le Tableau 3-1 ci-dessous présente la **force fiscale par habitant** des communes sous revue pour la période 2019-2024. Cette notion correspond au montant de l'impôt communal divisé par le nombre d'habitants. Cette donnée nous informe sur la situation de la commune. Sur la période considérée, la Commune de Martigny affiche une force fiscale par habitant supérieure à celle de Vernayaz, avec une moyenne sur 2019-2024 de CHF 3'440.- contre CHF 2'284.- pour Vernayaz. L'écart s'explique principalement par le poids économique plus important de Martigny, où la densité urbaine et la diversité des activités économiques contribuent à un niveau de recettes fiscales plus élevé.

Tableau 3-1 Force fiscale par habitant des communes sous revue, de 2019 à 2024, en CHF

Commune	Indicateurs financiers						
	Force fiscale par habitant (CHF/hab.)						
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Moy.
Martigny	4 362	3 189	3 276	3 229	3 274	3 312	3 440
Vernayaz	2 278	2 280	2 350	2 369	2 041	2 386	2 284
Moy. pond. MAVÉ	4 185	3 113	3 200	3 161	3 177	3 238	3 346
Canton VS	4 125	4 115	4 227	4 359	4 398	4 695	4 320

Source : Comptes des communes sous revue, Statistiques du Valais (vs.ch)

La **moyenne pondérée** offre une vision du potentiel de ressources par habitant si les communes étaient fusionnées, toutes choses étant égales par ailleurs. Cette dernière atteint une moyenne de CHF 3'346.-, soit un niveau inférieur à la moyenne cantonale (CHF 4'320.-). Cela montre que, malgré une situation financière solide, Martigny et Vernayaz restent en dessous du profil fiscal

⁴ La force fiscale par habitant est égale au montant de l'impôt communal des personnes physiques (revenu, fortune) et des personnes morales (bénéfice, capital), en CHF et par habitant. Pour l'impôt des PM, le bénéfice/capital est réparti entre le siège et les communes accueillant des établissements stables et des immeubles de placement de l'entreprise.

moyen du canton du Valais. De manière générale, les différences entre les deux communes n'affectent pas leur compatibilité financière, leurs forces fiscales évoluant dans des ordres de grandeur relativement proches et avec peu de grandes fluctuations, même si la richesse moyenne des habitants de Martigny reste logiquement plus élevée.

COEFFICIENT D'IMPOT COMMUNAL. Le Tableau 3-2 renseigne sur le coefficient d'impôt communal et son indexation, pour les années de 2020 à 2024 (les données 2019 étant identiques à celles de 2020, elles n'ont pas été reportées sur le tableau). Cet indicateur a pour but d'informer de la pression fiscale que chaque commune exerce sur ses contribuables, et de l'intensité avec laquelle elle exploite son assiette fiscale.

Sur l'ensemble de la période considérée, les communes de Martigny et Vernayaz présentent **des coefficients d'impôt communal stables**, fixés respectivement à **1.10** et **1.20**. Cette constance traduit une volonté de continuité et une gestion financière relativement prévisible. En revanche, les différences apparaissent au niveau des taux d'indexation et, par conséquent, des taux pondérés (TP). Pour Martigny, l'indexation oscille entre **160%** et **163%**, ce qui aboutit à un **TP moyen de 0.80**. À Vernayaz, l'indexation se situe entre **155%** et **163%**, conduisant à un TP moyen légèrement plus élevé, à **0.91**. Cela traduit une charge fiscale légèrement plus importante pour les contribuables de Vernayaz que pour les Martignerains.

En comparaison cantonale, les deux communes se situent dans la **partie basse de l'échelle fiscale**. Le Canton du Valais présente en effet un éventail allant d'un TP minimum de **0.65** à un TP maximum de **1.28** sur la période, ce qui place Martigny et Vernayaz en dessous de la moyenne. Dans l'ensemble, la **proximité des niveaux fiscaux** des deux communes reflète une situation favorable, en ce que la charge fiscale des habitants reste dans des ordres de grandeur comparables, sans créer de déséquilibre majeur ni d'inégalité perçue entre contribuables.

Tableau 3-2 Coefficient d'impôt communal des communes sous revue, de 2020 à 2024

Indicateurs financiers															
Commune	Coefficients d'impôt communal, indexations et taux pondérés														
	2020			2021			2022			2023			2024		
	Coef.	Index.	TP	Coef.	Index.	TP	Coef.	Index.	TP	Coef.	Index.	TP	Coef.	Index.	TP
Martigny	1.10	160%	0.80	1.10	160%	0.80	1.10	160%	0.80	1.10	163%	0.79	1.10	163%	0.79
Vernayaz	1.20	155%	0.93	1.20	155%	0.93	1.20	160%	0.90	1.20	163%	0.89	1.20	163%	0.89
Max. canton	1.50	145%	1.28	1.40	145%	1.18	1.40	145%	1.18	1.40	128%	1.26	1.43	140%	1.24
Min. canton	1.00	170%	0.65	1.00	170%	0.65	1.00	170%	0.65	1.00	173%	0.64	1.00	173%	0.64
Note :															
Max. canton	Grächen, Loèche-les-Bains			Grächen, Loèche-les-Bains			Grächen, Loèche-les-Bains			Grächen			Grächen		
Min. canton	Bister, Bitsch, Simplon, Zwischbergen, Eisten, Ergisch, Oberems, Hérérence, Trient, Val de Bagnes, Bourg-St.Pierre, Finhaut			Bister, Bitsch, Simplon, Zwischbergen, Eisten, Ergisch, Oberems, Hérérence, Trient, Val de Bagnes, Bourg-St.Pierre, Finhaut			Bister, Bitsch, Brig/Glis, Simplon, Zwischbergen, Eisten, Ergisch, Oberems, Hérérence, Trient, Val de Bagnes, Bourg-St.Pierre, Finhaut, Massongex			Bister, Bitsch, Brig/Glis, Simplon, Zwischbergen, Eisten, Ergisch, Oberems, Hérérence, Trient, Bagnes, Finhaut, Massongex			Bister, Bitsch, Brig/Glis, Simplon, Zwischbergen, Eisten, Ergisch, Oberems, Hérérence, Trient, Bagnes, Finhaut, Massongex		

Source : Service cantonal des contributions – Coefficient Indexations Communes (2017-2027) (vs.ch)

FORTUNE/DETTE NETTE PAR HABITANT⁵. Le Tableau 3-3 présente la dette (valeurs positives) ou la fortune (valeurs négatives) nette par habitant des communes de Martigny et Vernayaz entre 2019

⁵ **La dette nette, respectivement la fortune nette**, représente la différence entre les engagements de la commune (dettes) et la valeur de son patrimoine financier (fortune). Attention cependant à ne pas considérer cet indicateur de manière isolée, mais prendre en considération les investissements réalisés, les investissements futurs, etc.

et 2024. Pour rappel, cet indicateur reflète la situation financière nette des collectivités publiques par habitant, après prise en compte des actifs et passifs.

Martigny affiche une **dette nette moyenne de CHF 505.1** par habitant sur la période considérée. Les niveaux observés varient entre un maximum de CHF 995.9/hab. en 2024 et une valeur négative ponctuelle (fortune nette) en 2021 de CHF -223.5/hab. La Ville présente ainsi une **position intermédiaire**, proche de la médiane cantonale (CHF 729.8/hab.), mais relativement éloignée de la moyenne du district (CHF -7'548.6/hab.), fortement influencée par le résultat de Trient, qui affiche la fortune nette la plus élevée du canton en 2023 et 2024. Dans l'ensemble, Martigny se caractérise par un **endettement maîtrisé**, mais sans excédent patrimonial notable.

À l'inverse, Vernayaz enregistre une **fortune nette moyenne de CHF -2'978.8** par habitant, indiquant que ses actifs excèdent ses dettes. Malgré une **variabilité marquée** sur la période (de CHF -6'502.5/hab. en 2021 à CHF -1'442.5/hab. en 2022), la commune présente une situation **plus favorable que la médiane cantonale**, bien que légèrement inférieure à la moyenne de son district. Ces résultats traduisent une gestion financière prudente et une capacité à préserver un patrimoine net positif, offrant à Vernayaz une marge de manœuvre appréciable pour de futurs investissements ou pour absorber d'éventuels chocs budgétaires.

Tableau 3-3 Fortune/dette nette par habitant, de 2019 à 2024, en CHF

Commune	Indicateurs financiers						
	Fortune (-) / dette (+) nette par habitant (CHF)						
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Moy.
Martigny	271.0	703.4	-223.5	437.2	846.6	995.9	505.1
Vernayaz	-2 258.2	-2 874.5	-6 502.5	-1 442.5	-2 401.2	-2 394.0	-2 978.8
Max. Canton VS	13 360.8	12 226.1	11 184.3	10 820.6	21 357.8	21 161.4	15 018.5
Min. Canton VS	-84 150.2	-93 553.3	-106 753.2	-100 580.1	-111 802.7	-121 771.7	-103 101.9
Moy. pond. MAVÉ	247.9	644.7	-205.5	402.4	779.8	916.5	464.3
Moy. district de Martigny	1 013.7	1 146.0	-677.5	-5 842.2	-9 031.6	-10 175.9	-3 927.9
Moy. district de St-Maurice	-5 566.7	-4 823.0	-7 088.3	-5 774.8	-11 868.6	-10 170.1	-7 548.6
Médiane Canton VS	281.7	661.8	481.4	897.3	1 106.9	949.9	729.8
<i>Note:</i>							
Max. canton	Zwischbergen	Zwischbergen	Zwischbergen	Grensiols	Staldenried	Staldenried	-
Min. canton	Saas-Grund	Saas-Grund	Saas-Grund	Zwischbergen	Trient	Trient	-

Source : Statistiques financières consolidées des communes – Canton du Valais (vs.ch)

MARGE D'AUTOFINANCEMENT PAR HABITANT⁶. Le Tableau 3-4 présente la marge d'autofinancement par habitant entre 2019 et 2024. Avec une moyenne de CHF 1'853.1/hab. sur la période observée, la Commune de Vernayaz se situe nettement au-dessus de Martigny (CHF 743.6/hab.) et de la moyenne cantonale (CHF 1'140.3/hab.). Cette situation traduit une **capacité plus élevée à générer des excédents d'exploitation** permettant de financer les investissements sans recours excessif à l'emprunt. Vernayaz présente toutefois une forte variabilité entre les exercices (de CHF 953.0/hab. en 2019 à CHF 3'538.6/hab. en 2021), signe d'une dépendance possible à des éléments exceptionnels ou à des cycles d'investissement.

Martigny, quant à elle, affiche des **marges plus stables**, mais plus faibles que sa voisine, ce qui pourrait limiter sa capacité d'autofinancement à moyen terme, en particulier si les besoins d'investissement demeurent importants. Sur la période, elle présente une marge d'autofinancement par habitant moyenne de CHF 743.6 avec une chute notable en 2020, puis en 2022, qui peut être

⁶ **La marge d'autofinancement** (i.e. la somme des amortissements et du solde du compte de fonctionnement) représente la capacité des communes à dégager des fonds pour financer l'investissement ou, en d'autres termes, la proportion des investissements nets susceptible d'être financée par les ressources propres, sans avoir recours à l'emprunt.

notamment liée à l'impact économique de la crise du COVID-19, qui a pu affecter les recettes fiscales et augmenter certaines dépenses de soutien ou sanitaires.

La moyenne pondérée pour Martigny-Vernayaz (CHF 832.6) est ajustée avec la population des communes et offre une vision de ce que serait le potentiel de ressources par habitant si les communes étaient fusionnées.

Tableau 3-4 Marge d'autofinancement par habitant, de 2019 à 2024, en CHF

Commune	Indicateurs financiers						
	Marge d'autofinancement par habitant (CHF/hab.)						
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Moy.
Martigny	1 021.7	339.4	1 843.5	413.9	432.7	410.1	743.6
Vernayaz	953.0	1 063.6	3 538.6	1 384.4	2 090.3	2 088.7	1 853.1
Moy. pond. MAVÉ	1 015.9	399.9	1 981.5	491.1	563.5	544.0	832.6
District de Martigny	1 085.3	N/A	N/A	800.3	848.9	799.7	883.5
District de St-Maurice	959.2	N/A	N/A	1 497.2	2 898.3	1 021.9	1 594.1
Canton VS	1 687.5	1 051.6	108.8	1 262.7	1 341.4	1 390.0	1 140.3

Source : Statistiques financières consolidées des communes – Canton du Valais (vs.ch)

PÉRÉQUATION FINANCIÈRE INTERCOMMUNALE. La **péréquation financière intercommunale** a pour but d'atténuer les inégalités résultant des différences de ressources et de charges entre les communes municipales et de renforcer la solidarité entre elles (vs.ch). Le Tableau 3-5 ci-dessous indique les montants de la péréquation intercommunale pour la période 2021-2024.

Tableau 3-5 Montants de la péréquation intercommunale, de 2021 à 2024, en CHF

Commune	Indicateurs financiers									
	Péréquation intercommunale - Montants perçus (+) ou versés (-) par les communes (CHF)									
	2021		2022		2023		2024		Moy. 21-24	
	CHF/Hab.	total	CHF/Hab.	total	CHF/Hab.	total	CHF/Hab.	total	CHF/Hab.	total
Martigny	-84.8	-1 668 407	-4.8	-95 389	0.0	27	0.3	3 055	-22.3	-440 179
Vernayaz	785.0	1 479 283	736.2	1 386 967	671.1	1 626 726	647.7	1 210 400	710.0	1 425 844
Max. Cant.	830.6	3 575 866	857.3	3 537 989	868.3	3 509 720	868.0	3 516 253	856.1	3 534 957
Méd. Cant.	29.7	33 162	23.4	29 355	23.0	31 171	27.1	36 878	25.8	32 642
Min. Cant.	-2 357.8	-9 159 301	-2 625.9	-10 167 883	-2 828.5	-10 175 353	-3 071.3	-10 069 674	-2 720.8	-9 898 053
Note :										
Max. cant	Saint-Maurice		Guttet-Feschel		Dorénaz		Dorénaz		-	
Min. cant	Zwischbergen		Zwischbergen		Zwischbergen		Zwischbergen		-	

Source : Péréquation financière intercommunale – Budgets : Résultats par communes (vs.ch)

Martigny est **contributrice nette** à la péréquation des ressources, avec une moyenne de CHF - **22.3/habitant** (CHF -440'179.0 au total). La commune supporte ainsi un effort financier pour rééquilibrer les disparités fiscales au sein du canton. On note toutefois une baisse de sa contribution : elle passe de CHF -84.8/habitant en 2021 à un montant quasi nul en 2023 et 2024. À l'inverse, Vernayaz est **bénéficiaire**, avec une moyenne de **CHF 710.0/habitant** (CHF 1.43 million au total). Les montants perçus restent élevés et stables sur l'ensemble de la période (entre CHF 647.7 et 785.0/habitant), ce qui reflète un profil structurellement soutenu par le système de péréquation. La médiane cantonale (CHF 25.8/habitant) souligne l'écart important entre les situations des deux communes.

Le Tableau 3-6 présente une simulation des charges péréquatives en cas de fusion des communes de Martigny et Vernayaz. Cette simulation permet d'estimer les conséquences d'une fusion des communes sous revue en matière de péréquation intercommunale. Toutes choses étant égales par ailleurs, une fusion des deux communes se traduirait par un **montant perçu de CHF 162'984.0**

pour la nouvelle entité au titre de la péréquation intercommunale. En outre, la nouvelle commune toucherait le maximum de **CHF 500'000.0** du fonds de compensation pour les cas de rigueur selon l'art. 19, let. b LPFI⁷ pendant 4 ans. Ce montant doit permettre de contrebalancer la probable perte de **CHF 1'218'065.0** par rapport à la situation actuelle.

Tableau 3-6 Simulation des charges péréquatives en cas de fusion des communes de Martigny et Vernayaz (budget 2026)

(+) commune bénéficiaire (-) commune contributrice				
	Cumul des montants avant fusion		Montants après fusion (simulation)	
Péréquation des ressources	Martigny	71'830		
	Vernayaz	1'309'219	Nouvelle commune	162'984
	Total PR	1'381'049	Total PR	162'984
Compensation des charges	Martigny	-		
	Vernayaz	-	Nouvelle commune	-
	Total CC	-	Total CC	-
Compensation pour les cas de rigueur Passage de l'ancien au nouveau système (LPFI art. 19, let. a) (pendant 4 ans fixe (jusqu'en 2015), puis, pendant 12 ans dégressif)	Martigny	-		
	Vernayaz	-		
			Nouvelle commune	-
Due à la fusion (LPFI art. 19, let. b)) (4 ans)		-	Nouvelle commune	500'000
	Total rigueur	-	Total rigueur	500'000
	Total de la péréquation financière intercommunale	1'381'049		662'984
Différence avant et après fusion				-718'065

Source : Tableau établi par DFE / SSTP

QUALITÉ DES INFRASTRUCTURES ET DES ÉQUIPEMENTS. Finalement et pour compléter l'analyse chiffrée ci-dessus, il est intéressant de porter une évaluation de la **qualité des infrastructures** (réseaux, routes, bâtiments, etc.) **et des équipements** (véhicules, systèmes informatiques, etc.) de chaque commune. Il est notamment utile d'identifier les éventuels retards d'investissement (entretien insuffisant, obsolescence technique, etc.).

Le Tableau 3-7 ci-après présente une évaluation de la qualité des infrastructures et équipements des communes de Martigny et Vernayaz. Le type d'infrastructures et d'équipements est évalué sur une échelle allant de 1 (qualité très mauvaise) à 5 (qualité très bonne). Ces éléments sont évalués au mieux des connaissances des personnes rencontrées.

Tableau 3-7 Qualité des infrastructures et des équipements, selon appréciations

Commune	Indicateurs de qualité de 5 (très bonne) à 1 (très mauvaise)							Moyenne commune
	État de l'infrastructure et des équipements							
	Réseaux	Routes	Bâtiments scolaires	Bâtiments admin. / techniques	Autres infrastructures	Véhicules lourds	Systèmes info.	
Martigny	3.5	3.0	4.0	4.0	N/A	4.0	4.0	3.8
Vernayaz	3.0	3.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	3.7
Moy. simple MAVÉ	3.3	3.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	3.8

Source : Notations des services concernés, mise en forme Compas

⁷ Art. 19, let. b LPFI : « Le fonds de compensation pour les cas de rigueur sert à : compenser en cas de fusion, à hauteur d'un montant maximum de 500'000 francs par année sur une période de quatre ans, la différence entre le montant net déterminé pour la nouvelle commune et la somme des montants alloués individuellement avant la fusion »

Les infrastructures de Martigny et de Vernayaz ont obtenu des **évaluations très proches** et globalement favorables, avec des moyennes respectives de 3.8 et 3.7 sur 5. Les bâtiments scolaires, administratifs et techniques, ainsi que les véhicules et les systèmes informatiques (logiciels), ont tous reçu la note de 4.0, correspondant à une appréciation « bonne ». Les réseaux (eau potable, eaux usées et claires, électricité, télé-réseau) sont jugés légèrement meilleurs à Martigny, tandis que les routes y sont perçues comme étant de qualité identique.

Cette section évalue la situation financière et fiscale de Martigny et Vernayaz afin de mesurer leur compatibilité et le potentiel d'amélioration qu'offrirait une fusion.

Martigny présente une **force fiscale plus élevée** (CHF 3'440.5/hab. contre 2'284.0 à Vernayaz), reflet d'une base économique plus large, mais les deux communes affichent des niveaux stables et proches. Leurs **coefficients d'impôt** sont également comparables (1.10 à Martigny, 1.20 à Vernayaz), les taux pondérés montrent une pression fiscale modérée (0.80 et 0.91), plaçant les deux communes en dessous de la moyenne cantonale en matière de charge fiscale. La **parafiscalité** est plus avantageuse à Martigny, Vernayaz appliquant des taxes plus élevées pour l'eau, les eaux usées et les déchets.

En termes de **fortune/dette nette**, Vernayaz se distingue positivement avec une situation patrimoniale favorable (CHF -2'978.8/hab.), tandis que Martigny reste légèrement endettée (CHF 505.1/hab.). Vernayaz affiche également une meilleure marge d'autofinancement (CHF 1'853.1/hab. contre CHF 743.6/hab. à Martigny), traduisant une capacité d'investissement plus forte.

Concernant la **péréquation financière**, Martigny est contributrice nette, alors que Vernayaz en bénéficie largement. Une fusion générerait toutefois un encaissement global modéré (CHF 162'984.0) complété par une aide transitoire de CHF 500'000.0/an pendant quatre ans.

Enfin, les deux communes présentent une bonne **qualité d'infrastructures** (note moyenne des deux communes de 3.8/5), ce qui témoigne d'une gestion prudente et d'un patrimoine communal bien entretenu.

En résumé, Martigny et Vernayaz présentent des profils financiers **complémentaires** : la première dispose d'une force fiscale élevée, mais d'une marge d'autofinancement plus sensible aux aléas, tandis que la seconde combine une situation patrimoniale solide et une capacité d'autofinancement stable.

4 Opinion publique et identité locale

OBJECTIF. La section suivante évalue et présente le degré de complémentarité des communes du district de Martigny et Vernayaz en termes d'opinion publique et d'identité locale.

Pour ce faire, les informations suivantes sont utilisées : résultats des 20 dernières votations fédérales, résultats des 20 dernières votations cantonales, centre de gravité politique (élections fédérales et cantonales), communauté de vie entre les populations et sentiment d'appartenance.

RÉSULTATS DES VOTATIONS FÉDÉRALES. Ce critère détermine la compatibilité des communes sous revue du point de vue des votations fédérales en s'intéressant au nombre de votes identiques (acceptation ou refus) lors des votations des **20 derniers scrutins populaires fédéraux** (initiatives et/ou référendums). Depuis septembre 2022, **un seul objet** n'a pas rassemblé les deux communes sur le résultat final de la votation. Il s'agit de la votation du 11 novembre 2024 concernant la modification du code des obligations sur le droit de bail : résiliation pour bien propre. Lors de ce scrutin, la Commune de Martigny s'est prononcée en faveur en votant « oui » à 52.24% (2'569 voix contre 2'349) tandis que la Commune de Vernayaz a exprimé une tendance inverse avec seulement 44.71% de « oui » (203 voix contre 251). De manière plus générale, les positions des deux communes apparaissent particulièrement proches : **sur les 20 derniers scrutins, Martigny enregistre un taux moyen d'acceptation de 45.77% contre 44.89% pour Vernayaz.**

Tableau 4-1 Résultats des votations populaires - 20 derniers scrutins fédéraux

Commune	Résultats des 20 dernières votations fédérales	
	Nombre d'issues similaires avec...	
	Nb oui	
Martigny	8	
Vernayaz	7	
2 communes		19

Les objets qui unissent...

Initiative populaire «Pour une économie responsable respectant les limites planétaires (initiative pour la responsabilité environnementale)»
 Modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) (financement uniforme des prestations)
 Modification du code des obligations (droit du bail: sous-location)
 Arrêté fédéral sur l'étape d'aménagement 2023 des routes nationales
 Modification de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) (Réforme de la prévoyance professionnelle)
 Initiative populaire «Pour l'avenir de notre nature et de notre paysage (Initiative biodiversité)»
 Loi fédérale relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables (modification de la loi sur l'énergie et de la loi sur l'approvisionnement en électricité)
 Initiative populaire «Pour la liberté et l'intégrité physique»
 Initiative populaire « Pour des primes plus basses. Frein aux coûts dans le système de santé (initiative pour un frein aux coûts) »
 Initiative populaire « Maximum 10% du revenu pour les primes d'assurance-maladie (initiative d'allègement des primes) »
 Initiative populaire «Pour une prévoyance vieillesse sûre et pérenne (initiative sur les rentes)»
 Initiative populaire «Mieux vivre à la retraite (initiative pour une 13e rente AVS)»
 Modification de la loi fédérale sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral visant à surmonter l'épidémie de COVID-19 (Loi COVID-19)
 Loi fédérale sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique (LCI)
 Arrêté fédéral sur une imposition particulière des grands groupes d'entreprises (Mise en oeuvre du projet conjoint de l'OCDE et du G20 sur l'imposition des grands groupes d'entreprises)
 Modification de la loi fédérale sur l'impôt anticipé (Renforcement du marché des capitaux de tiers)
 Modification de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (AVS 21)
 Arrêté fédéral sur le financement additionnel de l'AVS par le biais d'un relèvement de la TVA
 Initiative populaire «Non à l'élevage intensif en Suisse (initiative sur l'élevage intensif)»

Les objets qui divisent...

Modification du code des obligations (droit du bail: résiliation pour besoin propre)

Source : Office fédéral de la statistique (OFS STAT-TAB)

RÉSULTATS DES VOTATIONS CANTONALES. De la même manière que pour le critère précédent, la compatibilité des communes sous revue est appréciée du point de vue des votations cantonales en s'intéressant au nombre de votes identiques (acceptation ou refus) lors des 20 derniers scrutins populaires cantonaux.

Tableau 4-2 Synthèse des résultats des votations - 20 derniers scrutins cantonaux

Commune	Résultats des 20 dernières votations fédérales	
	Nombre d'issues similaires avec...	
	Nb oui	
Martigny	8	
Vernayaz	7	19
2 communes		19

Les objets qui unissent...

Constitution du canton du Valais
Loi concernant l'ouverture des magasins (LOM)
Décret concernant la procédure d'autorisation de construire de grandes installations photovoltaïques
Modification de la loi d'application cantonale de la loi fédérale sur les allocations familiales
Loi sur les soins palliatifs et l'encadrement de la pratique de l'assistance au suicide en institution (LSPASI)
Initiative populaire "Pour un canton du Valais sans prédateurs"
Révision partielle de la Constitution cantonale (art. 44, 52 et 85a)
Décision du 9 mars 2018 concernant le soutien financier à l'organisation de Jeux Olympique d'hiver "Sion 2026"
Initiative populaire "Pour une révision de la Constitution du canton du Valais du 8 mars 1907"
Modification du 09.09.2016 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire
Révision de l'art. 39 al. 2 de la Constitution cantonale du 10 mars 2016 portant sur l'élection des membres du bureau du ministère public
Révision de la Constitution cantonale du 10 mars 2016 (art.65bis nouveau) instituant un Conseil de la magistrature
Arrêté fédéral du 12 décembre 2014 concernant la modification de l'article constitutionnel relatif à la procréation médicalement assistée et au génie génétique dans le domaine humain
Initiative populaire du 20 janvier 2012
Initiative populaire du 15 février 2013 "Imposer les successions de plusieurs millions pour financer notre AVS (Réforme de la fiscalité successorale)"
Modification du 26 septembre 2014 de la loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV)
Révision de la Constitution cantonale du 12 mars 2015
a) composition et mode d'élection du Grand Conseil
Révision de la Constitution cantonale du 12 mars 2015
b) organisation des autorités cantonales
Décret concernant la première phase de l'examen des tâches et des structures de l'Etat (ETS 1)

Les objets qui divisent...

Décret créant un fonds pour le financement du projet de la 3ème correction du Rhône du 11 septembre 2014

Source : Statistiques Canton du Valais (vs.ch)

De manière similaire, l'analyse des **20 dernières votations cantonales** des 10 dernières années démontre une tendance comparable à celle observée au niveau fédéral. Une seule exception se distingue toutefois : la votation du 14 juin 2015 relative au décret créant un fonds pour le financement du projet de la 3^e correction du Rhône du 11 septembre 2014. Celle-ci a été acceptée avec 59.18% de « oui » (2 801 voix contre 1932) par les Martignerains contre uniquement 38.06% en faveur pour Vernayaz (231 voix contre 376). Cette position tranche nettement avec la moyenne du Bas-Valais (52.91%) et celle de l'ensemble du canton (56.95%) probablement en raison d'une perception locale différente de l'enjeu et des coûts impliqués dans le projet.

Hormis cette divergence ponctuelle, les **dynamiques électorales de deux communes se révèlent proches**, avec des taux d'acceptation moyens respectifs de 56.41% pour Martigny et 52.82% pour Vernayaz. L'écart observé est toutefois légèrement plus marqué qu'au niveau fédéral, ce qui s'explique par l'impact plus direct et spécifique que peuvent avoir certains objets cantonaux sur les communes sous revue.

CENTRES DE GRAVITÉ POLITIQUE – ÉLECTIONS FÉDÉRALES ET CANTONALES. L'analyse des dernières élections fédérales et cantonales permet d'établir la compatibilité des communes en termes de centre de

gravité politique. L'analyse a été réalisée sur les résultats des dernières élections au Conseil National, soit celles du 22 octobre 2023, pour la politique fédérale et sur les derniers résultats au Grand Conseil valaisan, soit ceux du 2 mars 2025, pour la politique cantonale. Le Tableau 4-3 positionne les communes sur l'échiquier politique à l'aide d'une échelle allant de 0% (extrême gauche) à 100% (extrême droite)⁸.

En moyenne, les communes de Martigny et Vernayaz affichent un centre de gravité politique de 53.9% aux élections fédérales de 2023 et de 56.5% aux élections cantonales de 2025, soit une moyenne générale de 55.2%. Ce positionnement traduit une orientation politique globalement **centriste à centre-droite**, marquée par une préférence pour les partis modérés à conservateurs (Le Centre, PLR, UDC), particulièrement visible à l'échelle cantonale. Dans le détail, Martigny se situe légèrement à droite de la moyenne avec 55.6%, confirmant une sensibilité politique orientée vers le **Parti Libéral-Radical** (PLR), plus soutenu lors des deux scrutins mentionnés. Vernayaz, en revanche, se distingue par une orientation davantage tournée vers **Le Centre**, non seulement en raison de son centre de gravité politique moyen de 50.1%, mais aussi au vu des résultats électoraux : le parti y a obtenu 30.9% des suffrages au Conseil National (2023) et 39.0% au Grand Conseil.

Tableau 4-3 Centre de gravité politique des communes

Commune	Critères		
	Centre de gravité politique (0% = extrême gauche / 100% = extrême droite)		
	Élections CH	Élections VS	Moyenne
Martigny	54.5%	56.7%	55.6%
Vernayaz	48.4%	51.7%	50.1%
Martigny-Vernayaz	53.9%	56.5%	55.2%

Source : Statistiques Canton du Valais (vs.ch), Smartmonitor

COMMUNAUTÉ DE VIE ENTRE LES POPULATIONS. Le critère de la communauté de vie entre les populations peut être analysé selon plusieurs approches regroupant les lieux et occasions durant lesquelles les populations ont l'occasion de se rencontrer : sociétés et manifestations locales, paroisses, lieux d'achats, de loisirs et de détente, lieux de scolarisation, etc.

- **SOCIÉTÉS ET MANIFESTATIONS LOCALES.** La communauté de vie entre les populations se mesure également à travers les sociétés et manifestations locales. Les données présentées ci-après, sans prétention d'exhaustivité, offrent un aperçu des occasions de rencontre et de mixité entre les habitants. Le Tableau 4-4 recense les sociétés culturelles, sportives et autres actives dans les communes étudiées. Comme attendu, plus une commune compte d'habitants, plus elle enregistre de sociétés locales sur son territoire. Le rapport entre population et nombre de sociétés traduit toutefois des différences notables : on compte environ une société pour 107 habitants à Vernayaz, contre une pour 157 à Martigny. De même, le rayonnement des sociétés varie : Martigny concentre logiquement un plus grand nombre de sociétés d'importance régionale, cantonale ou nationale que sa voisine⁹.

⁸ Plusieurs sources permettent d'établir le positionnement des partis sur l'échiquier politique suisse. Le projet d'observation du Parlement Smartmonitor propose un calcul se base sur une sélection de votes pertinents dans le domaine politique concerné à partir de la session d'hiver 2019. La sélection tient compte en priorité des votes sur des lois ou des arrêtés fédéraux ainsi que des décisions sur des interventions parlementaires de grande portée (source : <https://smartmonitor.ch/fr/issues/9>).

⁹ L'importance d'une société peut être définie selon plusieurs critères comme son rayon d'action, son nombre de membres, ses activités, etc. en fonction des informations disponibles.

Tableau 4-4 Liste des sociétés culturelles, sportives et autres des communes

Commune	Noms des sociétés	Nb de stés
Martigny	After du Forum ; Aikido Club Sei Men Kan ; Amicale de Charrat ; Amicale des Afghans de Martigny ; Amicale des ressortissantes et ressortissants des pays d'Amérique latine à Martigny ; Amicale des ressortissantes et ressortissants Erythréens de Martigny ; Amicale des Sri lankais de Martigny ; Amicale les Amis du Maghreb ; AMIE ; ANV - Amicale Numismatique du Valais ; Association "Communauté Albanaise" de Martigny ; Association Caméra Club ; Association Cap-Vert du Valais ; Association Cellules Poétiques ; Association chinoise de Suisse ; Association Communauté albanos-kosovare de Martigny ; Association des cafe-tiers-restaurateurs et tenanciers de tea-rooms de la ville de Martigny ; Association des Erythréens du Valais-Section Martigny ; Association des Kurdes de Syrie, Turquie, Iran et Irak (NEWROZ) ; Association Différensemble ; Association du quartier des Bonnes-Luites ; Association du quartier du Guercet Association les Cartons du Cœur ; Association Les Gardiens du Fleuve ; Association mongole de Suisse Romande ; Association sénégalaise de Martigny ; Association Solidarité Guinée-Bissau / Suisse (SGBS) ; Association suisse Tchizé ; Association Théâtre Atmosphère ; Badminton Club Martigny ; Baseball Club Les Minotaures ; BASKET-CLUB MARTIGNY ; BÂTCH (LA) ; BERGER ALLEMAND BAS-VALAIS ; Boxing club Martigny ; Bridge Club Martigny ; CABV ; Camps Plein Soleil ; CARNAVAL DU BOURG ; CAS Section Monte Rosa Martigny ; Cave du Manoir ; Centre de loisirs et culture de Martigny ; Cercle de l'Echiquier ; Cercle philatélique de Martigny ; Charrat Basket ; Chœur de dames La Romaine ; Chœur des Aînés de Martigny ; Chœur des Familles ; Chœur d'hommes ; Chœur mixte Toutankhanon ; Chœur St-Michel ; Club de patinage Martigny ; CLUB DE PETANQUE LES AMIS ; Club de pétanque Martigny ; Club de Scrabble Martigny ; Club de Tennis de table ; Club des aînés ; Club motorisé Martigny ; CMR LE BOTZAT (Club de modèles réduits) ; Communauté Algérienne ; Communauté de Cambodge ; Communauté Italienne de Martigny ; Communauté Marocaine Communauté polonaise de Martigny Country d'Octodure ; Croix-Rouge Suisse ; Crossroad Kids Bike Club ; CURLING CLUB ; EJMAsoc' ; EMIGRES ET AMIS DE BUGULHA-BATUCAR ; Ensemble vocal de Martigny ; Fanfare Edelweiss ; Fanfare Harmonie Municipale ; Fanfare l'Espérance Charrat ; Fanfare l'Indépendante Charrat ; Festival 5 Continents ; Festival Hérison de Gazon ; FIFO - Festival International Folklorique d'Octodure ; Fond. A. & L. Gianadda ; Fondation Barry ; Fondation Léonard Gianadda ; Fondation Louis Moret ; Fondation Moulin Semblanet ; Fondation Pro Octodure ; GROUPE DE MARCHE DE L'ARPILLE DE MARTIGNY ET ENVIRONS ; Groupe Scout Octodure ; Guggenmusik Mokshu Lion's ; HABITANTS DU QUARTIER DU BOURG (AQB);HC Valais-Chablais ; Jeune Chambre Internationale ; Jeunes archéologues ; JEUNESSE BORDILLONNE;JEUX DE SOCIETE - AUX ORCS RELUISANTS ;Judo club Martigny ; Karaté club 2000;Karaté Club Valais ; KISSUI ; Kiwanis club ; La Ludothèque ; La voix des Champs ; Les Repas du Cœurs de Martigny ; Les Symphonistes D'Octodure ; Lion's Paintball-Club Mny ; Martigny Natation ; Martigny Sport Darts ; Martigny-Esclime ; Martigny-Sports ; NET D'IMPRO ; Partimoines de Martigny ; Petits animaux de Martigny ; PINCEAUX MAGIQUES (les) ; Plusport Martigny ; Punch Boxing club MNY ; REGIONS DU PORTUGAL (groupe folklorique) ; Repas communautaires ; RUGBY CLUB ; Samaritains ; SFG Helvétia ; SFG Martigny Octoduria ; Ski-Club Charrat ; Ski-Club Martigny Ville ; Société Carnaval de Martigny-Bourg ; Société de mycologie Martigny & environs ; Société de tir - tireurs sportifs ; Société des Arts et Métiers ; Société des pêcheurs amateurs du district de Martigny ; Société Gymnastique Aurore ; Soroptimist ; Sporting club des lutteurs de Martigny ; Street hockey club Martigny ; Tambours d'octodure ; TAMOULE (Culture) - SAIVANERIKOODAM VALAIS ; Tennis Club Martigny ; Ti-Plunch club ; UCOM ; UHC Martigny ; UniPop Martigny ; United foil Martigny ; Vélo-Club Excelsior ; VENTE-ECHANGE MARTIGNY ; Volley ball club Martigny.	142
Vernayaz	Samaritains Vernayaz ; Carnaval de Vernayaz ; Vallis Triensis - Association active dans la Vallée du Trient ; Scouts de la Vallée ; APE Vernayaz ; Chœur Polyphonia ; Fanfare Echo du Trient ; FC Vernayaz ; Gym Loisirs ; Gym Ottanelle ; Moto-club ; Ski Club ; Ecole de musique de la fanfare ; Club des Aînés ; Jeunesse de Vernayaz ; Compagnie Da Capo ; Chœur des enfants ; Société de Tir l'Aiglon ; Les Cartons coup de pouce ; Le Coup de Main.	20
Total		162

Source : Communes de Martigny et Vernayaz

L'ensemble de ces **162 sociétés** locales, régionales et cantonales/nationales sont susceptibles de constituer des occasions de se mélanger, de « **vivre ensemble** » pour les populations des communes sous revue.

Le Tableau 4-6 informe sur la portée des sociétés : parmi elles, 91 disposent d'un rayonnement régional et 14 d'une portée cantonale, voire nationale. Il s'agit notamment de grande institution comme la Fondation Barry et la Fondation Gianadda, le HC Valais-Chablais ou encore des communautés ethniques (Association mongole, chinoise, etc.).

Tableau 4-5 Portée des sociétés culturelles, sportives et autres des communes

Commune	Critères			Total
	Sociétés locales	Sociétés régionales	Sociétés cant./nat.	
Martigny	40	88	14	142
Vernayaz	17	3	0	20
Total	55	91	14	162

Source : Sites internet des communes et des sociétés, complété par les secrétaires communaux

Les manifestations organisées sur le territoire des communes sont recensées dans le Tableau 4-6 ci-dessous. Qu'elles soient initiées ou soutenues par la commune, ou organisées de manière indépendante par des acteurs locaux, ces manifestations contribuent pleinement au « vivre ensemble », tant à l'échelle communale que régionale ou suprarégionale.

Tableau 4-6 Listes (non exhaustives) des manifestations des communes

Commune	Noms des manifestations
Martigny	Salon your challenge ; Carnaval du bourg ; Carnaval des enfants ; Braderie de martigny ; Passion auto show ; Expo-moto martigny 2025 ; Raclette geante ; Fsg martigny-aurore - qualifications gymnastique ; L'oenofestival ; Punch boxing club - la ceinture de leman ; Palp festival - jardin secret ; Eveil de la batiaz ; Course "le dernier survivant" ; Fête de chant du bas-valais (chœur st-michel) ; Martigny ville propre ; Cirque starlight ; Eurofoot ; 108e festival des fanfares democrates-chretiennes ; Championnat suisse de gym-volley ; Meeting international de boxe ; Baptême de l'air des doudous ; Marathon des terroirs ; Fete des harmonies du valais ; Vide grenier ; Marche medieval et esoterique ; Bourse aux livres ; Festival des 5 continents ; Fete patronale de charrat ; Fete dieu ; Open air cinema ; Tournoi de football - cap-vert ; Concert du val big-bang ; Animations estivales d'été ; Festival du riz ; Competition de saut a la perche ; Grillade du quartier des bonnes-luites ; Miso - competition de natation ; Course de filles et garçons de cafe ; Herisson sous gazon ; Marche des artisans du coin de la ville ; Arena silent disco ; Fete des vikings - 6e edition ; Fifo ; Tour du mont-blanc - anciennes voitures ; Les saveurs bordillonnes ; Tournoi national de basket en fauteuil roulant ; La revue du bourg 2025 ; Rallye du valais ; Le plus grand halloween de suisse romande ; Ouverture du carnaval ; 49e Corrida d'octodure ; La grange a vin ; Ubs kids cup team ; Tour de romandie 2026 ; Rencontre des tracteurs anciens ; Nombreuses petites manifestations sportives...
Vernayaz	Fête patronale 2025 ; Raodmovie: Les Courageux ; Loto des aînés (1x mois) ; 50 ans - Bâtiment scolaire ; Halloween ; Fête des peuples ; Fenêtres de décembre ; Marche aux Flambeaux ; Marché de Noël de Vernayaz ; Concert de Noël ; Concert de Noël ; Téléthon : vente de gâteaux et soirée ; Assemblée primaire (plusieurs) ; Rencontres citoyennes (plusieurs) ; Dîner des aînés ; promotion civique; repas de bénévoles ; repas des nonagénaires; Carnaval ; Soupes de carême ; 1ère communion ; Concert annuel ; Tournoi populaire : foot et volley ; procession Fête Dieu; Festival du film vert ; Marche du grain ; Messe de l'Assomption à Gueuroz ; Fête nationale ; Rallye canin ; Initiation au théâtre ; Bourse aux jouets ; Apéro numérique ; Initiation à la musique ; Clean up day ; Revue ; Inauguration Place des générations ; Concert annuel...

Source : Communes de Martigny et de Vernayaz

- **BOURGEOISIE.** Les bourgeoisies de Martigny et de Vernayaz administrent leur propre patrimoine, comprenant notamment des biens fonciers, des forêts et divers terrains. À Martigny, la bourgeoisie est indépendante de la commune et dirigée par un Conseil bourgeoisial de cinq membres, élu tous les quatre ans en parallèle du Conseil communal. Elle emploie une secrétaire à 40% et compte environ 2'500 membres. Active dans la vie locale, elle participe régulièrement aux événements de la cité et organise également des rencontres pour ses membres. À Vernayaz, la gestion de la bourgeoisie relève directement des autorités communales, avec toutefois des comptes séparés tenus par la commune¹⁰.
- **PAROISSES.** Les paroisses catholiques et protestantes offrent des lieux de rencontre (églises, chapelles, temples, salles paroissiales) pour les habitants de Martigny et Vernayaz, contribuant ainsi au maintien du lien social. Martigny dispose d'une administration mixte en convention avec Martigny-Combe, dont le déficit est couvert par une subvention communale. Vernayaz relève de sa propre paroisse, rattachée au territoire abbatial de l'Abbaye de Saint-Maurice, avec un financement communal pour couvrir son déficit. La section 6.5 Culture, sport et loisirs du chapitre 6 Prestations présente le fonctionnement des paroisses plus en détail. En ce qui concerne les églises réformées, Vernayaz fait partie de l'église de Martigny.
- **ÉCOLE ET PETITE ENFANCE.** L'appartenance au même cercle scolaire permet aux populations de se mélanger, et ce depuis le plus jeune âge. En ce qui concerne l'école primaire 1H à 8H, Vernayaz et Martigny partagent une direction unique, avec refacturation des prestations à Vernayaz. Les élèves suivent cependant leur scolarité dans leurs communes respectives, à l'exception de quelques ajustements de proximité : les enfants du hameau de Gueuroz, rattaché à Vernayaz, fréquentent les écoles de Martigny, tandis que ceux de la Verrerie, rattachée à Martigny, se rendent à Vernayaz. Pour ce qui est du cycle secondaire (9H à 11H), les élèves martignerains rejoignent le Cycle d'Orientation (CO) d'Octodure, en association avec Martigny-Combe, Salvan, Finhaut, Trient et Bovernier. Les jeunes de Vernayaz se rendent pour leur part au CO de Saint-Maurice, avec l'ensemble des élèves des autres communes du district.

Concernant la petite enfance, Martigny dispose sur son territoire de plusieurs structures (crèches, nurseries, garderies, UAPE) gérées par deux associations (APEM et Le Coucou). Vernayaz dispose quant à elle d'une crèche communale et d'une UAPE intégrée dans le bâtiment scolaire. La crèche de Vernayaz accepte également des enfants de Dorénavant ou de Genedis SA, selon un accord renouvelable d'année en année.

- **LIEUX D'ACHATS, LOISIRS ET DÉTENTE.** La majorité des commerces et centres commerciaux se situent à Martigny, qui concentre également de nombreuses infrastructures culturelles, telles que bibliothèques, cinémas et musées. Vernayaz bénéficie de cette proximité tout en offrant quelques commerces locaux et restaurants. Pour les activités sportives, les clubs des deux communes utilisent leurs infrastructures propres ou celles disponibles à Martigny. Les habitants peuvent ainsi profiter à la fois des commodités urbaines et des espaces naturels pour le sport et la détente, comme les sentiers de randonnée, pistes cyclables, zones de plein air et le Parc Naturel de la Vallée du Trient.

SENTIMENT D'APPARTENANCE. Le sentiment d'appartenance est fort dans les deux communes, mais s'exprime différemment. À Vernayaz, il repose sur la proximité entre habitants et la vie associative, reflet d'une identité villageoise soudée. Les habitants de la commune sous revue utilisent

¹⁰ Une demande a été adressée au Service des communes afin de préciser le devenir des bourgeoisies en cas de fusion ; la réponse figure à l'annexe 7.1.

régulièrement le nom du Trient ou de la Vallée du Trient pour qualifier des associations, des regroupements ou des sociétés de leur région. Le Trient est un cours d'eau du Bas-Valais qui prend sa source dans le glacier du Trient, au-dessus de la vallée du même nom, avant de rejoindre le Rhône à Vernayaz. À Martigny, le sentiment d'appartenance s'ancre dans la fierté d'appartenir à une ville dynamique, culturelle et ouverte sur la région, avec plusieurs associations et clubs sportifs utilisant le nom de la Ville.

Les éléments décrits ci-dessus permettent une **appréciation objective** du degré de complémentarité en termes d'opinion publique et d'identité locale.

Sur les 20 dernières votations fédérales, elles ont abouti à 19 résultats identiques, témoignant d'une **grande convergence politique**. Au niveau cantonal, une seule divergence notable apparaît, liée au projet de la 3e correction du Rhône, mais les tendances générales demeurent proches. Leur centre de gravité politique est globalement **centriste à centre-droite**, légèrement plus marqué à droite à Martigny (55.6%) qu'à Vernayaz (50.1%), traduisant un ancrage commun autour du PLR et du Centre.

Sur le plan social et communautaire, les deux communes entretiennent une **forte communauté de vie** grâce à de nombreuses sociétés, manifestations, paroisses et liens scolaires. Vernayaz se distingue par une densité associative élevée et une vie locale conviviale, tandis que Martigny offre une plus grande diversité d'activités culturelles et sportives à portée régionale. Le **sentiment d'appartenance** est marqué dans les deux communes. Vernayaz s'identifie à la Vallée du Trient et à son identité villageoise, tandis que Martigny valorise son rayonnement urbain et culturel. Ces identités sont complémentaires et pourraient se renforcer dans une dynamique commune.

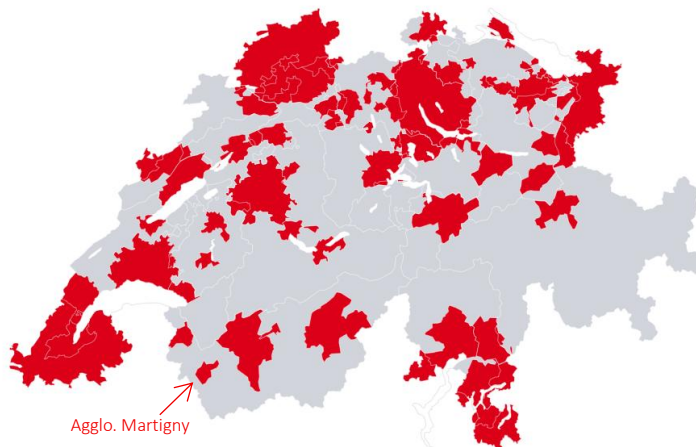
5 Tissu communal

OBJECTIF. Le présent chapitre s'intéresse aux caractéristiques du tissu communal de la région dans laquelle s'inscrivent les communes analysées, en élargissant la perspective au niveau cantonal afin d'en dégager une vision d'ensemble (approche macro). Les éléments présentés ci-après visent à offrir une lecture globale du fonctionnement et de la structure du territoire, de manière à apprécier le degré de compatibilité et de cohérence des communes de Martigny et de Vernayaz sous l'angle du tissu communal, notamment en termes de taille, de dynamique démographique, d'organisation territoriale et de proximité institutionnelle.

Afin d'appréhender de manière succincte la situation des communes, les données suivantes sont utilisées : positionnement stratégique (répartition des rôles), cohérence territoriale (topographique, voies de communication, etc.), intercommunalités et sous-traitances, masse critique (en matière de pôle urbain ou de dotations minimales) et opportunité (selon les principes d'inclusion et d'intérêt général).

POSITIONNEMENT STRATÉGIQUE. Un positionnement stratégique fait référence à la capacité d'une commune à se profiler dans le tissu communal, à jouer un rôle spécifique et à occuper une position claire via le développement d'une ou de plusieurs orientations stratégiques affirmées (ville-centre avec orientation spécifique, commune touristique, commune résidentielle, etc.). Une fusion peut renforcer ce positionnement, à condition que les communes concernées partagent des caractéristiques similaires ou complémentaires, et entretiennent des interactions fortes entre elles. La Figure 5-1 présente l'ensemble des 52 agglomérations recensé par la Confédération suisse (année 2022).

Figure 5-1 Agglomérations de Suisse



Source : Union des villes suisses

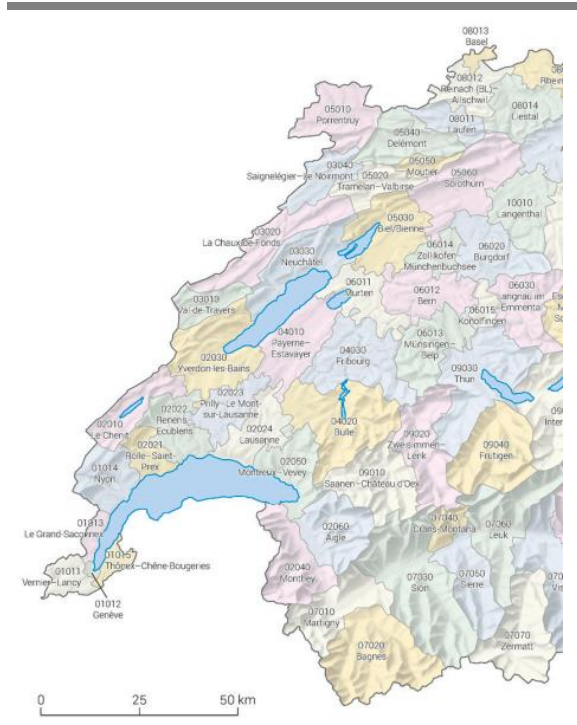
L'agglomération de Martigny comprend la Ville de Martigny comme centre, ainsi que les Communes de Martigny-Combe et Fully. Vernayaz ne fait partie d'aucune agglomération.

Rappelons que selon la typologie des communes 2012, la Ville de Martigny se classe comme « commune urbaine d'une petite ou hors agglomération », alors que Vernayaz comme « commune périurbaine de moyenne densité » (cf. Tableau 2-5).

Au niveau économique, Martigny concentre une part importante des emplois de la région avec un ratio EPT/population 2023 de 59.3%, tandis que Vernayaz atteint seulement 33.5% (cf. Tableau

2-2). Les flux pendulaires 2020 illustrent davantage cette dynamique : 28.2% des habitants de Vernayaz travaillent à Martigny, contre seulement 1.0% dans le sens inverse (cf. Tableau 2-6).

Figure 5-2 Bassins d'emploi 2018 de Suisse occidentale



Source : Office fédéral de la statistique (OFS)

Toutefois, les communes de Martigny et de Vernayaz appartiennent au même bassin d'emplois (n° 07010 Martigny). Ce dernier regroupe les communes du district de Martigny ainsi que certaines communes du district de Saint-Maurice (dont Vernayaz). Les communes sous revue évoluent donc dans le même espace sociodémographique et partagent les principales caractéristiques de la région, ce qui cadre avec un projet de rapprochement stratégique des communes.

COHÉRENCE TERRITORIALE. Le critère de cohérence territoriale fait référence à diverses caractéristiques du périmètre de fusion envisagé : continuité du territoire (pas d'exclaves, pas d'enclaves), territoire raisonnable en termes de superficie, correspondance avec les réseaux et voies de communication (routes, voies ferrées, etc.) et prise en compte des contraintes liées à la topographie (vallée, bassin versant, etc.). Par ailleurs, les périmètres d'intercommunalité existants, comme ceux des cercles scolaires, constituent souvent une base pertinente pour évaluer la cohérence territoriale.

Le périmètre de fusion analysé ne montre **pas de discontinuité** et ne comporte **ni exclaves ni enclaves**. La continuité du territoire est donc assurée. Les communes forment un ensemble cohérent. Néanmoins, il convient de relever que Martigny et Vernayaz n'appartiennent **pas au même district** : la première relève du district de Martigny, tandis que la seconde est rattachée au district de Saint-Maurice. Cela soulève des enjeux institutionnels et administratifs supplémentaires, notamment en matière de gouvernance et de réorganisation des compétences à l'échelle supracommunale.

Le Tableau 5-1 met en évidence des écarts importants en matière de **densité de population** entre les deux communes en 2023. La Ville de Martigny, avec plus de 22'000 habitants et une densité de 682.6 hab./km², se distingue nettement comme **centre urbain majeur du Canton du Valais**. Sa

voisine, plus petite, affiche néanmoins une densité de population élevée (344.9 hab./km²). Ces données mettent en évidence le rôle central de Martigny en tant que pôle urbain et résidentiel majeur, tandis que Vernayaz occupe une position secondaire, mais présente une densité notable. À l'échelle cantonale, le Valais se caractérise globalement par de faibles densités de population : les districts de Martigny et de Saint-Maurice affichent respectivement 204.0 et 78.6 habitants par km², alors que la moyenne cantonale s'élève à 71.1 habitants par km², plaçant le Valais au 23^e rang national. Cette perspective de fusion aboutirait à la création d'une commune urbaine à forte densité (633.2 hab./km²), offrant un potentiel intéressant en matière d'habitat.

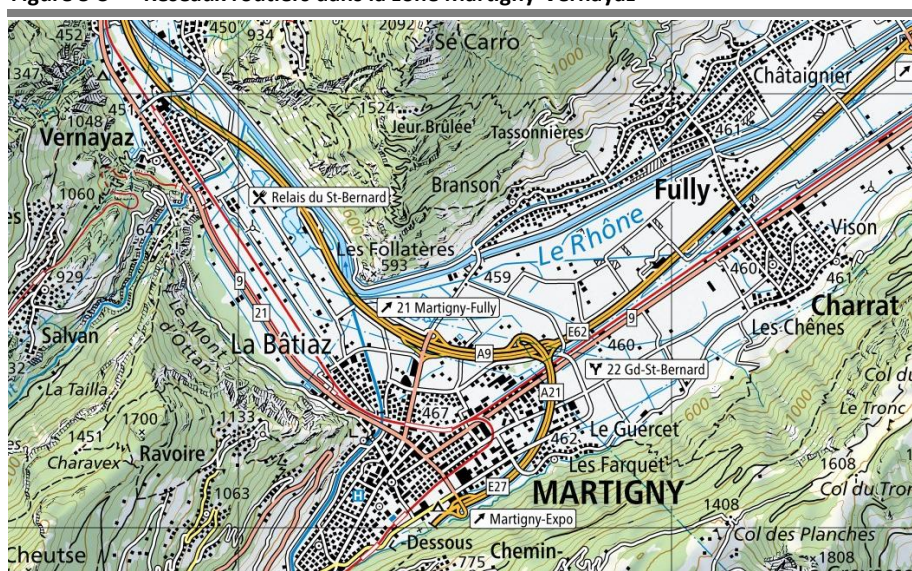
Tableau 5-1 Densité démographique des communes sous revue, en 2023

Commune	Densité de population		
	Habitant par km ² de surface totale, en 2023		
	Nb hab.	km ²	Densité
Martigny	22 247	32.6	682.6
Vernayaz	1 928	5.6	344.9
Total MAVE	24 175	38.2	633.2
District Martigny	53 709	263.3	204.0
District Saint-Maurice	14 974	190.6	78.6
Canton VS	371 288	5 224.5	71.1
Suisse	8 962 258	41 285.0	217.1

Source : OFS, vs.ch

En ce qui concerne les **voies de communication**, Martigny et Vernayaz bénéficient d'un accès facile grâce au réseau autoroutier et aux routes cantonales. Martigny est desservie par l'**autoroute A9**, qui relie la ville aux principales agglomérations valaisannes ainsi qu'au réseau national, facilitant les déplacements interurbains. Vernayaz est accessible par la route cantonale depuis Martigny et Saint-Maurice. Les deux communes sous revue sont également reliées par un maillage de routes secondaires et de chemins, assurant la desserte des quartiers et des zones périphériques. La **topographie** de la vallée et la proximité du Rhône influencent l'organisation du réseau routier et la circulation entre les deux communes, imposant des contraintes, mais garantissant une bonne connectivité locale et régionale.

Figure 5-3 Réseaux routiers dans la zone Martigny-Vernayaz



Source : Swiss Topo

En termes de **transports publics**, Martigny dispose d'une offre de transports publics dense et diversifiée. Les **Bus Urbains de Martigny** (BUM), assurés par la société TMR SA, couvrent le territoire communal avec deux lignes principales (201 Martigny Le Guercet–Martigny Gare–Martigny Croix et 203 Bassin du Manoir–Bonnes Luites–Finettes). La commune est également desservie par la société **CarPostal** avec plusieurs lignes interurbaines¹¹ reliant notamment la ville à Sion, Évionnaz (passant par Vernayaz), Le Châtelard ou encore le Col des Planches. Côté ferroviaire, Martigny dispose d'une **gare ferroviaire** desservie par les CFF et par TMR (Transports Martigny et Régions SA), ainsi que d'une gare à Charrat-Fully, complétées par des voies ferrées industrielles. Le territoire est aussi relié par un **Lunabus**, assurant un service nocturne vers Monthey et Sion.

Vernayaz est desservie par **deux arrêts de bus** sur la ligne CarPostal 220 (Martigny–Évionnaz) et par une **gare CFF**. La gare TMR située sur le territoire de Martigny (La Verrerie) porte néanmoins le nom de « Gare de Vernayaz ».

INTERCOMMUNALITES ET SOUS-TRAITANCES. Il s'agit des prestations fournies par le biais d'intercommunalités ou de sous-traitances. En règle générale, la multiplication des intercommunalités est le syndrome d'un tissu communal comportant un nombre élevé de petites entités. Lorsqu'elles concernent une proportion élevée de tâches, les communes courent le risque de devenir des « coquilles vides ». À l'inverse, plus une commune est à même de fournir une prestation en propre, c'est-à-dire sans passer par une intercommunalité ou une sous-traitance¹², meilleure est la situation pour elle puisqu'elle conserve son autonomie en matière de décision et de production de prestations.

Le périmètre d'une fusion de communes gagne en pertinence lorsqu'il correspond à celui d'un nombre significatif de collaborations intercommunales existantes. La fusion doit alors permettre aux communes d'internaliser des tâches initialement réalisées à l'intercommunal et d'assumer en propre des tâches qui leur sont dévolues, ce qui les rend plus fortes. Un renforcement des communes consolide par extension le tissu communal. Actuellement, la **direction des écoles primaires** (degrés 1H à 8H) est organisée de manière intercommunale entre les deux communes : Martigny prend en charge la fourniture des prestations et les facture à sa voisine.

Les autres domaines intercommunalisés concernent notamment la **sécurité** (police, sapeurs-pompiers, état-major de conduite), **l'éducation** (cycle d'orientation), la **santé** (CMS), la **gestion de la STEP**, ainsi que d'autres services techniques ou sociaux. Toutefois, les deux communes à l'étude s'inscrivent rarement dans les mêmes structures de regroupement intercommunal. Martigny collabore principalement avec les communes de son propre district, telles que Bovernier ou Martigny-Combe. Vernayaz, pour sa part, s'intègre davantage aux dynamiques intercommunales de son district (Saint-Maurice), de la Vallée du Trient (Salvan, Finhaut, Trient) et du Salentin (Collonges, Dorénav, Évionnaz, Salvan). Cette différence de réseaux traduit des ancrages territoriaux distincts et des orientations de coopération qui, jusqu'à présent, se sont développées de manière parallèle plutôt que convergente.

MASSE CRITIQUE (POLE URBAIN, DOTATION MINIMALE). Dans le cas d'une fusion entre Martigny et Vernayaz, la question de la masse critique se pose principalement en lien avec le positionnement stratégique de ces communes. Une fusion permettrait à Martigny de renforcer son **rôle de pôle urbain** déjà affirmé, en consolidant son attractivité régionale et sa fonction de centre de gravité (sur le plan de services administratifs, scolaires, culturels, sportifs et économiques) pour le Bas-

¹¹ 213 Martigny–Trient–Le Châtelard VS ; 214 Martigny–Ravoire ; 215 Martigny–Chemin–Col-des-Planches ; 220 Martigny–Vernayaz–Dorénav–Collonges VS–Évionnaz ; 311 Sion–Leytron–Riddes–Saillon–Martigny.

¹² Bien que la sous-traitance d'une prestation à des tiers soit bénéfique aux communes, il est préférable qu'elle soit volontaire (spécialistes, tâches peu récurrentes, etc.) et non contrainte (manque de ressources, d'équipements, de compétences, etc.).

Valais. L'intégration de Vernayaz renforcerait cette position en élargissant la base démographique et territoriale, ce qui permettrait d'améliorer encore la qualité et le volume des prestations fournies à la population et aux entreprises. Une telle fusion offrirait également une meilleure mise en commun des ressources humaines et financières, une utilisation plus rationnelle des infrastructures existantes et une capacité accrue à planifier et réaliser des projets d'envergure, p. ex. dans les domaines de la mobilité, de l'aménagement du territoire ou de la transition énergétique. Pour Vernayaz, **l'atteinte d'une masse critique** à travers une fusion viserait avant tout à garantir des dotations minimales nécessaires au bon fonctionnement communal, tant au niveau des ressources humaines et financières que des équipements et infrastructures.

En revanche, le **départ de Vernayaz du district de St-Maurice** peut fragiliser celui-ci. Vernayaz étant la commune « forte » côté amont du district, elle fait le lien avec les deux communes de la Vallée du Trient, Salvan et Finhaut. De plus, elle représente le 15% de la population du district.

OPPORTUNITE (INCLUSION, INTERET GENERAL). Le critère d'**inclusion** correspond au fait de ne pas laisser de communes sur le bas-côté de la route, de ne pas avoir de « zone oubliée » ou de commune isolée et sans perspectives de rapprochement avec d'autres communes. De ce point de vue, un rapprochement entre les communes de Martigny et Vernayaz ne crée pas de telles zones et ne marginalise aucune autre localité, laissant ouvertes de futures possibilités de collaboration ou de fusion avec d'autres communes voisines.

Le critère d'**intérêt général** correspond au fait de privilégier des périmètres de fusion de communes permettant d'améliorer la capacité de l'ensemble du tissu communal valaisan à répondre aux défis stratégiques. Un projet de fusion ne doit pas empêcher l'émergence d'un autre projet ayant un potentiel plus important eu égard au renforcement global du tissu communal valaisan. Comme mentionné ci-avant, le projet analysé aurait le potentiel de renforcer le tissu communal du Bas-Valais en consolidant Martigny comme pôle urbain et centre de services régional, tout en donnant à Vernayaz l'accès à une administration plus robuste et à des ressources accrues. Cette dynamique permettrait d'améliorer la capacité de la nouvelle entité à répondre aux défis stratégiques futurs, tels que la planification territoriale, la pression démographique, la coordination des infrastructures et la mise en œuvre de projets de grande envergure.

Les éléments présentés ci-dessus permettent d'**apprécier objectivement** la compatibilité entre Martigny et Vernayaz au regard du tissu communal, tant à l'échelle régionale que cantonale.

Une fusion entre ces deux communes serait de nature à renforcer leur **positionnement stratégique** dans le Bas-Valais, en consolidant Martigny dans son rôle de pôle urbain et de centre de services, tout en offrant à Vernayaz les moyens d'atteindre une masse critique favorable à un fonctionnement communal plus efficace et efficient.

Sur le plan de la **cohérence territoriale**, le périmètre de fusion se distingue par son homogénéité géographique et par la qualité de son réseau de communication, tant routier que ferroviaire, facilitant ainsi les échanges, les mobilités et l'intégration fonctionnelle entre les deux localités.

Il convient toutefois de relever que le projet regrouperait deux communes issues de **districts distincts**, ce qui soulève certains enjeux institutionnels et administratifs qui devront être examinés avec attention dans la suite du processus.

Enfin, le projet s'inscrit pleinement dans les **principes d'inclusion et d'intérêt général**, en contribuant à un développement équilibré et solidaire du Bas-Valais, tout en maintenant ouvertes les perspectives d'une coopération ou d'évolutions futures avec d'autres communes du territoire régional.

6 Prestations

OBJECTIF. Ce chapitre présente de manière synthétique la situation des communes de Martigny et de Vernayaz pour l'ensemble des prestations communales. Pour décrire de manière succincte les prestations offertes par les communes sous revue, l'ensemble des prestations émanant de l'action communale sont considérées (inclus les prestations actuellement réalisées par des intercommunalités ou sous-traitées à des tiers). Pour chacune d'entre elles, les éléments suivants sont décrits : contenu du groupe de prestations, bénéficiaires et besoins satisfaits, organisation de la fourniture, incluant les sous-traitances et les collaborations intercommunales si applicables.

6.1 Contrôle des habitants

CONTENU DU GROUPE DE PRESTATIONS. Les prestations du domaine Contrôle des habitants sont présentées ci-après.

Documents officiels liés à la personne

Cette prestation concerne la **remise des documents officiels aux habitants** des communes. Elle comprend l'établissement et la commande des cartes d'identité, la préparation des dossiers, la gestion des demandes de permis de séjour et/ou de travail, ainsi que la délivrance des attestations de domicile ou de départ, des cartes indigènes et des cartes de résident.

À ces prestations principales s'ajoute la remise de divers autres documents administratifs, tels que les autorisations de voyage pour les enfants non accompagnés, les certificats de vie ou encore les attestations de dépôt de permis.

En 2024, la Commune de Martigny compte 23'544 habitants¹³ et celle de Vernayaz 1'988 habitants¹⁴, reflétant ainsi des volumes de demandes sensiblement différents et une charge administrative proportionnelle à la taille de la population concernée.

Renseignements Police/contrôle des habitants

Cette prestation comprend la **délivrance de renseignements** à différentes entités publiques, parapubliques et privées, telles que la police, les caisses maladie, les banques ou les particuliers.

Naturalisations

La prestation porte sur la constitution et le contrôle des **dossiers de demande de naturalisation**. À Vernayaz, l'ensemble du processus est assuré par l'administration communale, qui prend en charge l'envoi du formulaire de données personnelles, la rencontre avec les demandeurs pour vérification des informations, la convocation de ces derniers à la séance avec la Commission des naturalisations, participation à ladite

¹³ ...dont 3024 permis B (séjour courte à moyenne durée), 3659 permis C (éta bli longue durée), 263 permis F (admis provisoirement), 575 permis G (frontaliers non-résidents), 548 permis L (travailleur de courte durée), 230 permis S (personnes à protéger) et 79 permis N (requérants d'asile).

¹⁴ ...dont 221 permis B, 287 permis C, 2 permis F, 70 permis L, 2 autres permis, ainsi que 47 personnes non domiciliées (Valaisans, Confédérés et étrangers en séjour).

séance, ainsi que l'établissement du dossier transmis au Canton¹⁵. À Martigny, cette tâche est confiée au Service de la formation, de l'intégration et de la naturalisation (processus identique à celui de Vernayaz). Dans les deux communes, la décision définitive de naturalisation est prise par le Conseil communal, sur préavis de la Commission de naturalisation, laquelle auditionne les candidats.

Registres

Les principaux **registres** tenus par le contrôle des habitants sont le registre des habitants¹⁶, le registre civique, le registre des propriétaires de chiens¹⁷ et le registre des logements vacants.

Autres prestations – Contrôle des habitants

Les Contrôles des habitants procèdent également à la **vérification de divers documents**, tels que les attestations d'affiliation à une caisse maladie, les formulaires de signatures pour initiatives et référendums, les attestations RC, les factures émises par le Service de la population et des migrations ou encore les justificatifs de suivi de cours pour les chiens. Ils assurent la **transmission des avis de mutation** aux services communaux, aux autres communes, ainsi qu'aux autorités cantonales et fédérales. Enfin, ils garantissent la **fourniture des données officielles** à l'Office fédéral de la statistique et à la plateforme cantonale correspondante.

En complément, les Contrôles des habitants se chargent de remettre aux ayants droit divers avantages, tels que des bons de réduction pour le réseau de bus interurbain (à Martigny uniquement), ainsi que des sacs poubelles offerts lors des naissances¹⁸ ou destinés aux personnes incontinentes¹⁹.

BÉNÉFICIAIRES ET BESOINS SATISFAITS. Les prestations des Contrôles des habitants s'adressent en premier lieu aux **résidents des communes** concernées. Elles profitent également aux **services communaux**, ainsi qu'à d'autres **collectivités publiques** grâce à la tenue et à la mise à jour des registres. Ces prestations répondent principalement à un besoin d'administration et de **respect des prescriptions légales** (cf. lois cantonales sur le contrôle de l'habitant, sur l'harmonisation des registres, sur les étrangers et l'intégration, sur l'information, la protection des données et l'archivage, etc.). Pour les citoyens, le Contrôle des habitants satisfait un **besoin d'orientation et d'information**, tout en garantissant la mise à disposition des documents officiels. Enfin, ce service joue un rôle de point de référence et de première porte d'entrée pour les nouveaux arrivants.

LIEU DE FOURNITURE. Les prestations sont mises à disposition au sein des **locaux administratifs communaux**, à l'Hôtel de Ville pour Martigny et au Bureau de l'Accueil citoyen pour Vernayaz. Les

¹⁵ À Vernayaz, les tarifs pour l'obtention du droit de cité vont de CHF 500.- pour un adulte à CHF 1000.- pour une famille (avec un ou plusieurs enfants mineurs). En cas de refus direct, de report avec refus ou de report avec obtention, les tarifs sont respectivement CHF 150.-, CHF 250.- et CHF 100.-.

¹⁶ Comprenant l'inscription d'arrivée, de départ, de naissance, de décès, des changements d'état civil, d'identité, de domicile, d'autorité parentale, de permis, de nationalité, d'emploi et de confession.

¹⁷ L'enregistrement des chiens au sein de la base de données communale permet la facturation annuelle de la taxe correspondante. Celle-ci s'élève à CHF 130.- par chien et par an à Martigny, et à CHF 120.- à Vernayaz.

¹⁸ Cet avantage est accordé uniquement l'année de la naissance. Vernayaz offre cinq rouleaux de 10x35 litres et Martigny huit rouleaux de 10x35 litres. De plus, Martigny élargit ce droit lors des arrivées dans la commune des enfants de moins de 3 ans.

¹⁹ Vernayaz remet directement aux ayants droit vingt sacs poubelles de 35 litres par an sur présentation d'une ordonnance médicale. À Martigny, cette prestation est assurée par le bureau de l'intégration en collaboration avec le CMS.

deux communes offrent également aux usagers la possibilité d'obtenir les documents par voie électronique ou par courrier postal. En ce qui concerne le **besoin de proximité**, la présence physique de l'administration sur le territoire communal permet d'assurer proximité et accessibilité pour les habitants, tout en servant de point de repère.

Les guichets du Contrôle des habitants de la Commune de Martigny reçoivent les administrés tous les jours de **9h à 12h** et de **15h à 18h30** et répondent au téléphone tous les jours de **7h30 à 12h** et de **13h30 à 18h30**. À Vernayaz, le contrôle des habitants suit les mêmes horaires que l'ensemble de l'administration communale (cf. 6.25 Accueil, réception).

ORGANISATION DE LA FOURNITURE DES PRESTATIONS. À Martigny, le secteur Contrôle des habitants fait partie du service des Finances et emploie huit personnes pour **6.0 EPT**. Celui de Vernayaz compte une personne pour **0.5 EPT** et relève de l'administration communale. Les employés détiennent une formation de base en secrétariat, avec quelques personnes qui ont suivi la formation de spécialiste en office de la population au sein de la Commune de Martigny.

En matière de **coordination des services** de contrôle des habitants, elle est réalisée au niveau supérieur, par les lois cantonales et fédérales. Les **achats et sous-traitances** comprennent essentiellement le matériel informatique et les licences d'exploitation. La Ville de Martigny travaille avec le prestataire **CIGES** ; elle utilise le logiciel **InnosolvCity** pour le contrôle des habitants. Le guichet virtuel est déployé au travers du site interne, hébergé par **Boomerang**. Quant à Vernayaz, elle emploie les logiciels du groupe **T2i** et ne dispose pas de guichet virtuel.

6.2 Sécurité – Police

CONTENU DU GROUPE DE PRESTATIONS. Le domaine Sécurité – Police comprend les prestations liées aux différentes tâches de police (proximité, circulation, intervention et administration). Les prestations concernées sont décrites ci-après.

Ordre et sécurité publique Cette prestation regroupe les activités relevant de la **police de proximité** (interventions sans caractère urgent telles que patrouilles et surveillance générale), de la **police d'intervention** (interventions urgentes liées à la sécurité), de la **police de circulation** (gestion du trafic, contrôle du stationnement, prévention auprès des écoles, etc.) ainsi que de la **police administrative** (notifications, commandements de payer, enquêtes administratives, etc.).

À Martigny, ces missions sont assurées par la **Police municipale**, hiérarchisée et organisée en plusieurs unités :

- **État-major**, regroupant un commissaire (chef de service), des adjoints (chefs de postes) et un sergent-major (chef de section) ;
- **Section Police Secours**, disponible 24h/24 et 7j/7, avec un agent de quartier par secteur ;
- **Section Unités spéciales**, compétente pour les enquêtes administratives, les procédures de naturalisation, de la prévention auprès des écoles (circulation, etc.), etc. ;
- **Agents de sécurité publique (ASP)**, chargés notamment de la police de circulation, en collaboration avec la Police Secours.

À Vernayaz, ces prestations sont assurées par la **Police intercommunale du Salentin** (PIS) qui dessert les communes de Vernayaz, Collonges, Dorénaz, Évionnaz, et Salvan. La PIS compte deux agents et un ASP et dispose de son poste de police sur la Commune de Vernayaz. La police cantonale intervient lorsque la police du Salentin n'est pas disponible ou que l'intervention requiert un soutien²⁰.

Autres prestations – Police

Les **autres missions** de la police comprennent le soutien et l'appui à la Police cantonale en cas d'intervention sur le territoire communal, ainsi qu'à d'autres Polices municipales (en cas de menace imminente quant à l'intégrité physique d'un collègue ou d'un citoyen), la participation à différents groupes de travail, l'assistance aux autres services communaux et la présence lors de l'organisation de grands événements (p. ex. Foire du Valais, courses cyclistes, problématique des groupes de mords, gens du voyage, etc.), etc.

BÉNÉFICIAIRES ET BESOINS SATISFAITS. La prestation bénéficie à l'ensemble des personnes résidant ou présentes dans le périmètre d'action des services concernés, qu'il s'agisse d'habitants, de travailleurs ou de touristes. Elle répond essentiellement aux besoins de protection et de sécurité de la population, ainsi qu'à la préservation de l'ordre public.

LIEU DE FOURNITURE. À Martigny, la prestation de sécurité publique est assurée sur l'ensemble du territoire communal. Les locaux de la **police municipale** sont situés à l'Hôtel de Ville, au sein de l'administration communale. À Vernayaz, la **police intercommunale du Salentin** intervient sur l'ensemble des cinq communes membres de l'intercommunalité, à savoir Vernayaz, Collonges, Dorénaz, Évionnaz et Salvan. Son poste est installé sur la Commune de Vernayaz, mais est indépendant du bâtiment de l'administration communale.

ORGANISATION DE LA FOURNITURE DES PRESTATIONS. À Martigny, les prestations de sécurité publique sont assurées par la Section **Police municipale**, rattachée au Service Sécurité publique. Ladite section est dirigée par un chef de service (commissaire), assisté de plusieurs chefs de poste (adjudants) et un chef de section (sergent-major). L'effectif comprend **27.0 EPT de policiers formés**, répartis comme suit : un État-major de 4.0 EPT, une Police-Secours de 20.0 EPT et 3.0 EPT d'unités spécialisées. À cela s'ajoutent **3.0 EPT d'agents de sécurité publique (ASP)** et **0.4 EPT de secrétariat**. Cet effectif permet d'assurer un service continu, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

À Vernayaz, les prestations sont assurées par la **Police intercommunale du Salentin**. Cette dernière est gérée stratégiquement par la Commission intercommunale de police et opérationnellement par une cheffe de poste. L'effectif compte **2.8 EPT**, dont **deux agents de police** et **un ASP**. Les collaborateurs sont employés par la Commune de Vernayaz pour la Police Intercommunale du Salentin.

Les **équipements de police**, en complément des bâtiments mentionnés précédemment, concernent principalement les uniformes et le matériel standardisé au niveau romand. La Ville de Martigny dispose de huit radars préventifs (six fixes et deux mobiles), d'un radar répressif, de trois véhicules (deux voitures et un bus), d'un scooter et de deux vélos, ainsi que des bureaux équipés

²⁰ Le Canton du Valais impose aux polices municipales ou intercommunales d'assurer un service de piquet 24h/24 et 7j/7. Pendant un certain temps, la PIS n'a pas été en mesure d'assurer ce service en raison de son effectif limité. Lorsqu'une commune dispose d'une police organisée, les interventions de la police cantonale ne donnent lieu à aucuns frais. En revanche, si la commune n'a pas de police, la police cantonale facture chaque intervention. À partir de septembre 2025, la PIS a repris toutefois l'assurance du service de piquet.

(ordinateurs, etc.). La Police intercommunale du Salentin est pour sa part dotée d'un radar préventif, de deux véhicules ainsi que de matériel de bureau (ordinateur, etc.).

En matière d'**achats et sous-traitance**, ceux-ci concernent principalement les équipements mentionnés ci-dessus, les uniformes ainsi que les véhicules de police. À Martigny, le renouvellement des véhicules de patrouille (deux unités) intervient en principe tous les cinq ans, tandis que le bus ou fourgon cellulaire est remplacé environ tous les dix ans. Par ailleurs, la commune fait ponctuellement appel à des dispositifs de sécurité externes, not. lors de la Foire du Valais, ainsi qu'à des samaritains pour renforcer le dispositif sanitaire et sécuritaire durant la manifestation.

6.3 Sécurité – Feu, PCI, EMC

CONTENU DU GROUPE DE PRESTATIONS. Le domaine Sécurité – Feu, PCI, EM comprend les prestations liées au service du feu, à la protection civile et à l'état-major de conduite. Les prestations concernées sont décrites ci-après.

Service du feu

Le **CSI-A** (Centre de Secours Incendie de niveau A) **de Martigny Région** couvre les communes de Martigny, Bovernier, Martigny-Combe et Salvan. Il est chargé notamment du sauvetage de personnes et d'animaux, de la lutte contre les incendies touchant aussi bien les habitations que les bâtiments industriels ou les véhicules, ainsi que des interventions lors d'accidents de circulation avec désincarcération. Il prend également en charge l'ouverture d'ascenseurs bloqués, le secours à des personnes coincées, la gestion d'événements naturels tels que les inondations et les crues, la lutte contre les pollutions sur sol et dans les cours d'eau, ainsi que les interventions en cas d'accidents nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques. Le CSI-A dispose en outre de compétences pour les sauvetages aquatiques et en eaux vives, les interventions en milieux périlleux et la gestion des alarmes automatiques²¹.

À Vernayaz, ces prestations sont assurées par le **CSP** (Corps de Sapeurs-Pompier) **du Salentin**, qui regroupe les communes de Collonges, Dorénavant, Évionnaz et Vernayaz. Ses missions correspondent dans l'ensemble à celles du CSI-A Martigny Région, à l'exception de la désincarcération, des interventions liées aux risques chimiques et de l'utilisation de moyens de sauvetage aérien. Dans ces situations spécifiques, le CSI-A Martigny Région intervient en renfort.

Protection civile

Cette prestation concerne la **protection de la population**, tant en temps de guerre qu'en temps de paix. Elle comprend également l'exécution de divers travaux d'intérêt général, tels que l'assistance à la circulation lors de manifestations ou le soutien apporté à la police et aux pompiers. Pour les deux communes sous revue, elle est assurée par la **Protection civile du Bas-Valais** et s'exerce dans le cadre des dispositions de la loi cantonale en vigueur.

²¹ En ce qui concerne la gestion des alarmes, le CSI-A a une équipe de piquet pour les semaines paires et une pour les semaines impaires ; en plus les habitants des communes membres sont appelés en cas d'événements sur le territoire de leur commune d'habitation.

État-major de conduite

L'**État-major de conduite** (EMC) constitue l'organe de conduite intervenant lors de catastrophes et de situations extraordinaires. Il agit en soutien aux autorités politiques afin de diriger, coordonner et mettre en œuvre les mesures nécessaires pour faire face à ces événements particuliers. À Martigny, l'EMC est géré par le **commandant du CSI-A**, en collaboration avec le service des pompiers et les chefs de service, intervenant en qualité de milicien.

À Vernayaz, l'**EMC Régional** regroupe les mêmes communes que le CSP du Salentin, auxquelles s'ajoute la commune de Saint-Maurice. Il est dirigé par le commandant de l'EMCR, nommé par les cinq communes membres, qui exerce ses fonctions en tant que milicien. Chaque commune-membre désigne un employé administratif et un employé technique pour constituer le bureau de l'EMCR²². Lors des interventions, les pompiers du CSP, les agents de la PIS ainsi que les experts de l'ORS (Office régional de secours) intègrent également ce bureau. Vernayaz constitue le site principal.

Autres prestations – Feu, PCI, EMC

En ce qui concerne les **autres prestations** assurées par les corps de pompiers, on relève notamment la gestion de catastrophes diverses telles que les éboulements, les crues importantes, les épidémies ou les coupures d'électricité, la prévention dans les écoles et la rédaction de préavis pour les manifestations. Par ailleurs, les deux corps, le CSI-A Martigny Région et le CSP du Salentin sont responsables du réseau radio intercommunal, avec deux antennes relais installées par le CSI-A et une antenne supplémentaire mise en place par le CSP du Salentin.

BÉNÉFICIAIRES ET BESOINS SATISFAITS. Les prestations présentées ci-dessus bénéficient à l'ensemble des personnes résidant ou présentes dans le périmètre d'action des services concernés, qu'il s'agisse d'habitants, de travailleurs ou de touristes. Elle répond essentiellement aux besoins de protection et de sécurité de la population.

LIEU DE FOURNITURE. Le **CSI-A Martigny Région** couvre les communes de Martigny, Bovernier, Martigny-Combe et Salvan. La caserne principale est implantée à Martigny et complétée par cinq locaux distincts, répartis sur l'ensemble des communes membres. Le **CSP du Salentin**, pour sa part, assure ses prestations sur les communes de Vernayaz, Collonges, Dorénaz et Évionnaz. Un local est mis à disposition dans l'usine CFF de Vernayaz, tandis que le local principal est situé à Évionnaz. Pour l'**EMC**, les exercices sont réalisés au sein des locaux de Vernayaz.

ORGANISATION DE LA FOURNITURE DES PRESTATIONS. Le **CSI-A Martigny Région** est un corps fusionné qui intervient en tout temps sur les communes de Martigny, Bovernier, Martigny-Combe et Salvan. Il est composé d'un commandant, d'une adjointe de direction, d'un coordinateur de formation, d'un logisticien/responsable du matériel et d'un quartier-maître. Ces fonctions représentent **5.0 EPT**²³, employés par la Ville de Martigny. En outre, le corps compte environ **110 sapeurs-pompiers volontaires**. La gestion repose sur une **commission intercommunale**, ainsi que sur la **commission**

²² La gestion administrative est assurée par les employés communaux, tandis que les interventions sur le terrain sont coordonnées par les services techniques, avec le concours du CSP et de la PIS.

²³ Relevons que ces employés ne possèdent pas le brevet fédéral de sapeur-pompier professionnel.

du feu de la Ville de Martigny. Chaque commune dispose de son propre budget pompier, mais les moyens sont répartis sur l'ensemble du territoire afin d'optimiser la rapidité d'intervention.

Le **CSP du Salentin** est une structure intercommunale regroupant Vernayaz, Collonges, Dorénaz et Évionnaz. Le corps dispose d'un budget commun, financé conjointement par les quatre communes participantes, les charges étant réparties proportionnellement à leur population respective. L'organisation est similaire à celle du CSI-A Martigny Région (commandant, état-major, etc.), mais composée exclusivement de miliciens. Le corps compte environ **40 sapeurs-pompiers**, dont environ un quart provient de Vernayaz.

Les **équipements du service du feu** sont constitués principalement de véhicules d'intervention et de matériel spécialisé. Le CSI-A Martigny Région compte environ vingt véhicules pour Martigny sur un total de vingt-sept pour l'ensemble du Corps. Le CSP du Salentin dispose d'un parc adapté à sa taille, à savoir deux véhicules lourds dont un en collaboration avec l'usine *Siegfried* à Évionnaz, trois véhicules légers et un bus de commandement régional. Les achats sont gérés directement par les commandants.

Les **coordinations et collaborations** entre les corps sont déjà partiellement exploitées. Le CSI-A Martigny Région assure en effet un devoir de renfort sur toutes les communes comprises entre Saint-Maurice et Chamoson, y compris dans les vallées latérales. Une convention tacite prévoit qu'en cas d'alarme rouge, le CSI-A apporte son échelle et son tonne-pompe²⁴ en appui au CSP du Salentin. Les prérogatives des deux corps sont globalement similaires. Toutefois, les interventions de désincarcération, de gestion chimique, d'utilisation d'engins spécialisés et de sauvetage aérien relèvent exclusivement du CSI-A. En outre, ce dernier assure la fonction de poste de commandement régional et répond aux exigences liées aux routes nationales et au rail.

6.4 Éducation

CONTENU DU GROUPE DE PRESTATIONS. Le domaine Éducation porte sur les prestations liées à l'enseignement obligatoire (1H à 11H). Les prestations concernées sont les suivantes :

Enseignement cycles 1,2 et 3

La prestation comprend l'ensemble de la scolarité obligatoire, soit l'école enfantine, primaire et secondaire pour les niveaux HarmoS 1 à 11. Pour l'**enseignement primaire**, les écoles de Martigny et de Vernayaz relèvent d'une même direction²⁵.

À Martigny, l'effectif scolaire est constitué de plus de **vingt classes** aux niveaux 1 à 2H et de plus de **quatre-vingts classes** aux niveaux 3 à 8H. À Vernayaz, l'école enfantine (1-2H) regroupe environ 40 élèves répartis en **deux classes**, tandis que l'école primaire (3-8H) compte environ 130 élèves répartis dans **six classes**. Les enfants sont scolarisés dans leur commune de domicile, sauf les élèves de Gueuroz (Vernayaz) qui se rendent à l'école à Martigny et les élèves de La Verrerie (Martigny) qui vont à l'école à Vernayaz.

S'agissant du secondaire, les élèves de Martigny fréquentent le **Cycle d'orientation (CO) d'Octodure**, au sein d'une association qui réunit

²⁴ En outre, une convention est en cours de signature pour le poste de commandement (outil mobile), avec les autres CSP de la région de Martigny (dont le CSP du Salentin).

²⁵ Avec convention pour refacturation du travail de la direction des écoles de Martigny à Vernayaz.

	<p>également les communes de Bovernier, Finhaut, Martigny-Combe, Salvan et Trient. Les élèves de Vernayaz, pour leur part, poursuivent leur scolarité au CO de Saint-Maurice, également au sein d'une association intercommunale regroupant les communes du district (à l'exception de Finhaut et Salvan). Cela représente environ soixante élèves pour la Commune de Vernayaz.</p>
Formation secondaire II et tertiaire	<p>La formation secondaire II et la formation tertiaire relèvent de la compétence cantonale. Toutefois, il convient de relever que le territoire de Martigny accueille l'École de commerce et de culture générale, ainsi qu'une école professionnelle orientée vers les métiers de l'artisanat et des services communautaires. S'agissant de l'enseignement gymnasial, les élèves de Martigny et de Vernayaz ont la possibilité de poursuivre leur formation soit au Collège de Saint-Maurice, soit au Collège de Sion.</p>
Bâtiments scolaires	<p>La Commune de Martigny dispose de six établissements scolaires répartis sur l'ensemble de son territoire, ainsi que d'un cycle d'orientation. La Commune de Vernayaz, pour sa part, dispose d'un seul bâtiment scolaire.</p> <p>Les classes bénéficient également des infrastructures sportives présentes sur leur territoire. À Martigny, il s'agit notamment des salles de sport attenantes aux écoles, du stade, de la patinoire et des piscines (extérieur, bassin de natation). À Vernayaz, les élèves utilisent le centre sportif.</p>
Transports scolaires	<p>À Martigny, un service de transport scolaire est mis en place pour les élèves dont le domicile se situe à plus de trente minutes à pied des bâtiments scolaires. La commune dispose également de deux lignes de pédibus, organisées par les parents d'élèves et coordonnées par les écoles en collaboration avec l'association pédibus.</p> <p>À Vernayaz, un transport scolaire est assuré pour les élèves du hameau de Gueuroz qui sont scolarisés à Martigny, ainsi que pour les élèves de Miéville qui rejoignent l'école de Vernayaz, par le biais du service <i>Taxi Piller</i>. La commune ne dispose pas de lignes de pédibus. En outre, la commune assure l'entièreté des frais de transport en train des élèves du secondaire I jusqu'au CO de Saint-Maurice.</p> <p>Par ailleurs, les deux communes participent au financement des abonnements de transports publics dans le cadre du dispositif Rail Check, destiné aux apprentis et aux étudiants du secondaire II. La répartition des coûts s'effectue comme suit : 50% à la charge des parents, 25% pris en charge par la commune et 25% par le canton.</p>
Autres prestations – Éducation	<p>Le Service de la formation de Martigny propose diverses activités facultatives en dehors des horaires scolaires, en collaboration avec les sociétés et associations locales. Ces activités comprennent notam-</p>

ment des animations musicales, sportives ou liées à l'économat, assurées par des employés communaux²⁶ au sein des établissements scolaires. La Commune de Vernayaz ne dispose pas d'activités facultatives propres.

La Ville de Martigny met également à disposition des bourses et des prêts d'honneur pour les jeunes en formation, octroyés selon les mêmes critères que ceux appliqués par le Canton du Valais²⁷.

Enfin, il convient de préciser que le Conservatoire cantonal de musique, l'École communale de musique ainsi que l'École de jazz et de musique actuelle (EJMA) sont des entités indépendantes, ne relevant pas de la direction des écoles.

BENEFICIAIRES ET BESOINS SATISFAITS. Les bénéficiaires des prestations dans ce domaine sont les enfants, respectivement les parents d'élèves, des deux communes. Ces prestations répondent aux besoins liés à l'instruction, à l'éducation, à la socialisation et au développement des enfants. Elles respectent les exigences cantonales et fédérales concernant la scolarité (post)obligatoire.

LIEU DE FOURNITURE. Les prestations d'enseignement sont assurées au sein des **bâtiments scolaires** des communes concernées. Martigny dispose de six établissements scolaires, tandis que Vernayaz en compte un. Ces infrastructures comprennent également des salles de gymnastique, une bibliothèque ainsi que divers locaux d'appui et de soutien. Le mobilier scolaire et les équipements informatiques (tels que tableaux blancs interactifs et ordinateurs) complètent ces installations. La localisation de ces prestations au sein même des communes constitue un élément essentiel de la vie locale et de la dynamique communale.

S'agissant de la scolarité secondaire I et II, les élèves domiciliés à Vernayaz poursuivent leur formation au **CO de Saint-Maurice**, puis dans d'autres établissements du canton, selon la filière choisie. Les élèves de Martigny, quant à eux, fréquentent le **CO d'Octodure**, avant de poursuivre leur parcours dans la commune ou ailleurs, en fonction de leurs orientations.

ORGANISATION DE LA FOURNITURE DES PRESTATIONS. À Martigny, les prestations liées à la scolarité obligatoire primaire sont assurées par le **Service de la Formation, de l'Intégration et de la Naturalisation** (Secteur Formation), dirigé par un chef de service et une Direction d'école. Cette dernière supervise également l'école primaire de Vernayaz, conformément à une convention intercommunale entre les deux communes. Pour le niveau secondaire, les prestations sont fournies par le **CO d'Octodure** pour les élèves de Martigny et par le **CO de Saint-Maurice** pour ceux de Vernayaz. Chacun de ces établissements est politiquement géré par une **Commission scolaire / Assemblée des délégués** regroupant les communes membres.

Les **collaborations intercommunales** actuelles se traduisent notamment par la direction des écoles primaires (cf. ci-dessus), ainsi que par l'accueil des élèves du hameau de **Gueuroz** à Martigny et des élèves de **La Verrerie** à Vernayaz.

²⁶ Le secteur Formation dispose de plusieurs animateurs (« Sport », « Musicale et chœurs d'enfants », « Activités scolaires facultatives », etc.) et d'enseignants ressources.

²⁷ Les jeunes en formation qui déposent une demande auprès du canton peuvent également en adresser une à la commune, à condition d'y résider depuis au moins deux ans. Le montant accordé peut atteindre au maximum 40% de la bourse cantonale, conformément au règlement communal en vigueur.

En matière de **dotations RH**, le personnel enseignant relève de la compétence cantonale²⁸. En complément, la Commune de Martigny emploie plusieurs collaborateurs communaux affectés au domaine scolaire, à savoir : une direction (5.3 EPT), un secrétariat (2.2 EPT), des animateurs et enseignants ressources dont un responsable des activités scolaires facultatives (3.81 EPT), une conciergerie (3.0 EPT), un intervenant en intégration (0.3 EPT) et des coordinatrices ville-école (0.90 EPT), ainsi que des aides à la Vie Scolaire et stagiaires au **Centre Pédagogique Spécialisé** (env. 30.0 EPT). À Vernayaz, les ressources humaines comprennent les collaborateurs du service des bâtiments, chargés de l'entretien des locaux, ainsi que des *coachs* patrouilleurs défrayés (rémunération à l'heure). Ces derniers gèrent un passage piéton situé sur la route cantonale. Les **achats et sous-traitances** concernent principalement les fournitures scolaires (moyens d'enseignement), le mobilier et le matériel informatique.

6.5 Culture, sport et loisirs

CONTENU DU GROUPE DE PRESTATIONS. Le groupe de prestations Culture, sport et loisirs concerne le soutien aux activités culturelles et sportives ainsi que la mise à disposition des infrastructures s'y rapportant. Il s'agit des prestations suivantes :

Musée Le **Manoir de la Ville de Martigny** est un centre d'art contemporain qui propose environ sept expositions temporaires par année. Il est géré par des employés communaux et bénéficie d'une subvention communale. Le centre est organisé sous forme d'association, ce qui lui permet d'accéder à des subventions cantonales et fédérales.

Par ailleurs, la Ville détient une collection d'œuvres d'art destinée à la décoration des espaces administratifs et alimentée par un fonds annuel destiné à l'acquisition de nouvelles pièces, ainsi qu'à leur conservation. Vernayaz ne dispose ni de musée ni de collection d'œuvres d'art.

Bibliothèque/médiathèque À Martigny, l'offre de lecture publique est assurée par la **Médiathèque Valais-Martigny**. La gestion est partagée entre le Canton, responsable des archives audiovisuelles, et la Municipalité, qui gère la bibliothèque publique. La bibliothèque propose diverses activités de médiation culturelle, telles que des programmes hors les murs ou des activités d'éveil à la lecture. Une seconde bibliothèque communale et scolaire est également disponible à Charrat.

Les bibliothèques sont gratuites et intégrées au **réseau cantonal RERO Valais**. Grâce à une carte cantonale unique, chaque habitant peut emprunter des ouvrages dans l'ensemble des bibliothèques valaisannes. Les bibliothèques scolaires de Martigny sont, quant à elles, directement gérées par les établissements scolaires.

À Vernayaz, l'offre se limite à une **bibliothèque scolaire** accessible uniquement aux élèves du primaire. Les élèves du secondaire peuvent, s'ils le souhaitent, fréquenter le réseau de la Médiathèque cantonale, notamment à Martigny ou à Saint-Maurice.

²⁸ Les salaires des enseignants sont répartis entre le Canton (70%) et les communes (30%). Pour la Direction, les communes assument 70% du salaire et le Canton 30%.

Subventions financières accordées	<p>En matière culturelle, Martigny octroie des subventions annuelles aux sociétés locales ainsi qu'aux institutions proposant des programmes culturels. Elle apporte également des soutiens ponctuels à certains projets et s'acquitte d'une cotisation à Culture Valais / Kultur Wallis, calculée en fonction de la population.</p> <p>Vernayaz accorde également des subventions annuelles aux sociétés locales. Celles-ci consistent en un montant de base fixe, auquel s'ajoutent une contribution par enfant inscrit au sein de la société ainsi qu'un montant complémentaire, attribué en fonction de l'implication de celle-ci dans la vie locale et l'animation du village. Par ailleurs, l'organisation de la fête du 31 juillet est confiée à une société locale, à laquelle la commune verse un montant spécifique pour cet événement.</p>
Soutiens en nature accordés	<p>Les deux communes appuient les sociétés locales en leur mettant gratuitement à disposition les salles communales pour leurs événements. Les demandes d'utilisation des locaux et d'appui logistique sont centralisées auprès d'un service communal : le greffe municipal à Martigny et le secrétariat communal à Vernayaz.</p>
Manifestations communales	<p>À Martigny, plusieurs manifestations phares sont organisées chaque année, p. ex. le Festival des 5 Continents porté par une association socioculturelle, en collaboration avec le Service de l'intégration et le Service de la culture ; la Foire au Lard, prise en charge par la Municipalité ou le Printemps des Musées, coordonnée par le Service de la culture.</p> <p>Certaines manifestations spécifiques, telles que la cérémonie de promotion civique ou l'accueil des nouveaux citoyens, sont directement organisées par les services communaux. Enfin d'autres animations et événements sont proposés par l'Office du Tourisme.</p> <p>À Vernayaz, plusieurs manifestations viennent ponctuer l'année, il s'agit de la fête nationale, organisée le 31 juillet par une société locale, de la promotion civique dédiée aux jeunes atteignant l'âge de 18 ans dans l'année, un dîner destiné aux personnes âgées de plus de 65 ans ainsi que d'autres manifestations spécifiques et ponctuelles. En outre, la commune organise l'accueil des nouveaux citoyens et des personnes naturalisées tous les 18 mois environ.</p> <p>Certaines manifestations ponctuelles sont organisées en partenariat avec Vallée du Trient Tourisme. Ces événements sont coordonnés par l'administration communale et les commissions communales, en fonction du dicastère compétent.</p>
Infrastructures culturelles et sportives	<p>La Ville de Martigny met à disposition de la population un large éventail d'infrastructures sportives. On y trouve plusieurs salles de gymnastique, des terrains de football, une piscine municipale extérieure, un bassin de natation, ou encore une patinoire. Concernant les infrastructures culturelles, elles comprennent des salles de concert (Maison de la Musique, Caves du Manoir), des espaces d'exposition (Manoir, Grange à Émile, Espace Saint-Michel) ou encore des salles de spectacle (Les Alambics). Ces espaces sont régulièrement mis à disposition pour</p>

des événements culturels de la commune. En complément, la Ville propose plusieurs salles et infrastructures disponibles à la location.

La Commune de Vernayaz met à disposition le **Centre sportif du Trient**, qui comprend une salle de gymnastique double. Elle dispose également d'un terrain de football, ainsi que des vestiaires, entretenus par la commune ; le FC Vernayaz prend uniquement en charge le marquage des terrains. En termes d'**infrastructures culturelles**, la commune propose une salle polyvalente avec scène et cuisine, pouvant accueillir jusqu'à 300 personnes pour les concerts ou autres grandes manifestations (Carnaval-Halloween). Dans le bâtiment de la crèche, à l'étage, une salle est mise à disposition des sociétés pour leurs séances et assemblées ; elle est mitoyenne à l'espace réservé à la fanfare. La paroi mobile séparant les deux salles peut être ouverte pour ne former plus qu'une seule grande salle. Le boulodrome et le couvert appartiennent à la bourgeoisie. Leur location est toutefois gérée par la commune, qui refacture le travail administratif. Dans ce cas, les sociétés locales doivent s'acquitter d'un montant de location.

Paroisse

Les paroisses catholiques sont organisées de manière intercommunautaire permettant une coordination des activités religieuses, telles que les messes, les célébrations liturgiques et les événements pastoraux.

La **paroisse de Martigny** fait partie du **secteur pastoral de Martigny** qui regroupe les communautés de Bovernier, Martigny et Martigny-Combe. De plus, la Ville dispose d'une administration mixte avec la Commune de Martigny-Combe pour la gestion du cimetière intercommunale et de l'église (via un Conseil mixte).

La **paroisse de Vernayaz** est quant à elle rattachée au territoire abbatial de l'Abbaye de Saint-Maurice. Elle fait partie du secteur de St-Maurice qui regroupe les paroisses rattachées à l'Abbaye (Salvan, Finhaut, Masongex, Vérossaz et St-Maurice), ainsi que certaines communes du diocèse de Sion (Evionnaz, Collonges et Dorénaz). Une nouvelle convention de l'OGSP (Organisme de Gestion des Salaires Pastoraux) vient d'être signée entre toutes ces paroisses, les communes ainsi que l'Abbaye de St-Maurice et le diocèse de Sion.

Autres prestations – Culture, sport et loisirs

Parmi les autres prestations communales, Martigny se distingue notamment par l'attribution du Prix culturel, la mise à disposition d'un bureau-conseil destiné aux sociétés et acteurs culturels, ainsi que le « Pass Bienvenue » offert aux nouveaux arrivants. La Ville coordonne également le Réseau des institutions culturelles et assure le rôle d'interface pour l'affichage culturel entre les institutions, les prestataires et les services communaux.

Vernayaz propose également un « Pass Bienvenue » permettant aux nouveaux arrivants d'accéder aux sites culturels et touristiques du district (dans le cadre du programme d'intégration cantonal), ainsi qu'un mérite culturel.

BENEFICIAIRES ET BESOINS SATISFAITS. Dans ce domaine, les principaux bénéficiaires sont les habitants des communes, mais également les personnes résidant en dehors du territoire communal, notamment les visiteurs et les touristes qui profitent des infrastructures sportives et des manifestations organisées durant leur séjour. Les prestations offertes répondent aux besoins liés à l'animation et au dynamisme de la vie locale et régionale. Les sociétés locales jouent par ailleurs un rôle social important au sein des communes, en favorisant les activités culturelles et sportives et en participant à la formation et à l'encadrement de la jeunesse.

LIEU DE FOURNITURE. L'essentiel des prestations est assuré sur le territoire des communes, au sein des différentes **infrastructures sportives et culturelles**. La mise à disposition de prestations sur le territoire communal revêt une importance symbolique pour les sociétés locales. Au-delà de son aspect fonctionnel, elle traduit la reconnaissance officielle du rôle social, éducatif et fédérateur que ces sociétés exercent au sein de la communauté. Cet enjeu est particulièrement marqué dans les petites communes comme Vernayaz, où l'animation du village repose largement sur l'engagement des sociétés locales.

Les **équipements mobiliers et immobiliers** regroupent principalement le matériel nécessaire au fonctionnement des infrastructures sportives et culturelles, ainsi qu'à l'organisation des manifestations locales (tentes, rallonges, sonorisation, tables, luminaires, outils de montage, etc.). La liste détaillée des infrastructures figure à l'annexe 7.3.

ORGANISATION DE LA FOURNITURE DES PRESTATIONS. À Martigny, l'organisation des prestations liées à la culture et aux loisirs relève du **Service de la culture**, tandis que celles relatives au sport sont assurées par le **Service des sports**. Le premier compte quatorze employés communaux et deux stagiaires, totalisant **9.95 EPT** (dont 5.5 EPT pour la bibliothèque). Le second emploie **8.0 EPT** pour l'entretien des infrastructures, notamment la piscine et la patinoire, ainsi que **1.35 EPT** pour la gestion des caisses. Le service bénéficie en outre du soutien de plusieurs auxiliaires (caissiers, maîtres de bains, personnel de renfort pour la patinoire). Ces effectifs ne comprennent pas ceux du Manoir et du Festival des 5 Continents, gérés par des associations à but non lucratif reconnues d'utilité publique, mais dont les emplois sont financés par la Ville de Martigny.

À Vernayaz, l'ensemble des prestations culturelles et sportives est pris en charge par l'**administration communale**. Aucune charge de personnel spécifique n'est affectée à la culture, les missions étant assurées par le personnel de l'administration communale ou du service technique.

En termes de **collaboration et coordination**, les infrastructures sportives de Martigny (patinoire, piscine, bassin, stade, etc.) sont mises à disposition ou louées à des communes environnantes, à savoir Bovernier, Fully, Martigny-Combe, Sembrancher, Vernayaz, ou encore Saint-Maurice et Sion, afin d'y organiser les cours de sport pour les écoles. Dans le domaine culturel, la bibliothèque municipale collabore au niveau intercommunal via les réseaux RERO Valais ou BiblioValais Région (BVR), permettant à toutes les bibliothèques valaisannes de mutualiser leurs ressources. La commune entretient également une collaboration avec le Canton du Valais pour la gestion des bibliothèques et des missions archéologiques, avec une répartition partielle des frais selon les responsabilités respectives.

À Vernayaz, la commune participe à un **fonds culturel intercommunal** regroupant Collonges, Dorénaz, Évionnaz et Vernayaz. Ce fonds, alimenté par des contributions annuelles, soutient des projets et initiatives à caractère culturel, touristique ou de loisir de portée supralocale situés sur le territoire de l'une des quatre communes membres. Parmi ces actions, on peut citer le spectacle « Son et lumière » du 31 juillet sur la Cascade de la Pissevache, ainsi que les aides annuelles versées au Théâtre du Dé à Évionnaz et à la Maison des Contes et Légendes à Dorénaz.

Les **achats et sous-traitances** concernent principalement l'entretien et le renouvellement des équipements sportifs, qui varient selon les communes. À Martigny, ils portent sur les salles de gymnastique, la patinoire, la piscine, l'entretien technique et la surveillance de la piscine, ainsi que sur les cachets et honoraires d'artistes, les prestations de spécialistes techniques (audiovisuel, photographie), les frais de communication (graphisme, publicité, etc.) et les licences pour la billetterie. À Vernayaz, les achats sont effectués en fonction des besoins des sociétés locales, par exemple pour le matériel du terrain de football ou le contrôle et l'entretien du *skate park*.

6.6 Jeunesse

CONTENU DU GROUPE DE PRESTATIONS. Le groupe de prestations Jeunesse concerne le soutien aux activités liées à la jeunesse. Il s'agit des prestations suivantes :

Espace jeunesse À Martigny, l'espace jeunesse est géré par l'association **Jeunes-Loisirs-Rencontres** (JLR) au sein de l'**Épicentre**. Ce centre est animé par des animateurs socioculturels et des éducateurs sociaux hors murs. L'association bénéficie d'une subvention communale. Les enfants domiciliés hors commune peuvent devenir membres de l'Épicentre moyennant une cotisation annuelle de CHF 45.-, qui leur donne accès aux prestations du centre, telles que le Passeport vacances.

À Vernayaz, la commune est intégrée à l'**Action Socioculturelle de la Vallée du Trient** (ASVT), en partenariat avec Salvan et Trient. La gestion des ressources humaines de l'association est assurée par le **Parc Naturel Régional de la Vallée du Trient** (PVT). Une animatrice socioculturelle est engagée pour l'ensemble des trois communes.

Activités jeunesse À Martigny, l'**Épicentre** propose diverses prestations, notamment le Passeport Vacances, Le Temps d'un été, accueille des adolescents sur site et va à la rencontre des jeunes au sein des quartiers. La Ville organise par ailleurs des activités spécifiques, telles que le sport facultatif ou les soirées *Midnight* Martigny (mise à disposition des salles de sport en hiver pour les jeunes dès 12 ans). La **Colonie de Vacances** de Martigny à Ravoire (Camp Plein Soleil) propose également plusieurs séjours pour enfants et adolescents au cours de l'année. En outre, la Ville accueille sur son territoire l'École de musique cantonale et l'École de Théâtre de Martigny, ainsi qu'un grand nombre d'associations sportives, culturelles et musicales.

À Vernayaz, l'**animatrice socioculturelle** de l'ASVT organise des animations et rencontres destinées aux jeunes. Le Ski-Club et le Chœur d'enfants proposent des camps. La Fanfare dispense une école de musique qui organise également un camp à l'automne. D'autres activités sont portées par l'Association des parents d'élèves, la Jeunesse de Vernayaz ou par les associations sportives et culturelles.

Autres activités – Jeunesse À Martigny, la **Commune** accompagne les trois sociétés de jeunesse (Martigny-Bourg, Martigny-Ville et Charrat). Elle soutient l'organisation de la Fête des Promotions civiques et du Bal des trois Jeunesses, et décerne le Prix de la Jeunesse ainsi que le Prix de l'Apprenti méritant. La Ville met également en œuvre des plans d'action liés au Label UNICEF

« Martigny, Commune amie des enfants ». Les manifestations jeunesse sont portées par les associations locales et coordonnées par la coordinatrice communale, avec le soutien financier de la Ville.

À Vernayaz, la **Jeunesse de Vernayaz** est active dans l'organisation d'événements locaux. La commune dispose d'un *skate park* et d'une place intergénérationnelle entre l'école et le foyer, qui accueille régulièrement des animations favorisant les liens entre générations. Plusieurs manifestations locales (p. ex. tournoi de football et de volleyball de la Fête-Dieu) bénéficient du soutien financier et logistique de la commune.

Les deux communes mettent en place un **dispositif de « chèque famille »**, qui consiste en un bon remis aux parents afin de faciliter l'inscription des enfants dans les sociétés locales ou pour effectuer des achats dans les commerces partenaires²⁹.

BÉNÉFICIAIRES ET BESOINS SATISFAITS. Les prestations de ce domaine bénéficient avant tout aux jeunes citoyens des communes concernées. Les besoins couverts sont similaires à ceux du domaine Culture, sport et loisirs. Il s'agit d'assurer l'animation de la vie locale et régionale et de remplir un rôle social en favorisant la cohésion et la participation des jeunes.

LIEU DE FOURNITURE. Les prestations sont fournies dans les différentes **infrastructures communales** (salles de sport, locaux, etc.) ou des institutions externes (Épicentre, etc.), ainsi que sur l'ensemble du territoire communal (lors de manifestations, etc.). Les **équipements mobiliers et immobiliers** concernent principalement les infrastructures jeunesse disposant de matériel adapté, ainsi que des postes de travail équipé au sein de l'administration communale.

ORGANISATION DE LA FOURNITURE DES PRESTATIONS. À Martigny, l'organisation des prestations liées aux loisirs et à la jeunesse relève principalement de la Commission Loisirs et Jeunesse, du Service des sports, de l'Épicentre et des écoles. Une déléguée aux affaires sociales supervise les différentes manifestations et prestations. Cette personne est engagée à 60.0%, dont **0.15 EPT** pour les activités jeunesse. Elle est secondée par une collaboratrice administrative engagée à 30.0%, dont **0.15 EPT** pour les activités jeunesse. À Vernayaz, la gestion incombe à la conseillère communale en charge et à l'animatrice socioculturelle de l'ASVT. Cette dernière est engagée à **80.0%** par l'ASVT, dont 40.0% sont en principe consacrés aux activités de Vernayaz.

En matière de **collaboration et coordination**, un mandat d'accompagnement-coaching entre l'Épicentre (coach) et le Service d'Animation Socioculturelle de la Vallée du Trient (coaché) s'est terminé récemment. Actuellement, les deux entités échangent de manière informelle (partenariat, échange de bonnes pratiques).

²⁹ À Martigny, chaque enfant en âge de scolarité obligatoire bénéficie d'un soutien financier de CHF 100.- pour les activités / achats scolaires et de CHF 100.- pour les activités sportives. Ces montants peuvent être utilisés dans une liste de commerces partenaires établis sur le territoire communal. À Vernayaz, chaque enfant de 0 à 18 ans bénéficie d'une aide de CHF 150.- par année. Ce montant peut être utilisé dans les commerces locaux, les librairies et les commerces inscrits de Vernayaz et de Martigny.

6.7 Information

CONTENU DU GROUPE DE PRESTATIONS. Les prestations du domaine Information sont présentées ci-après.

Information à la population et aux médias — Information directe et indirecte

Cette prestation regroupe l'ensemble des moyens mis en œuvre par les administrations communales pour transmettre des **informations officielles ou générales à la population**. À Martigny, la communication s'appuie sur plusieurs canaux, tels que les piliers publics, les réseaux sociaux (Instagram, Facebook, LinkedIn) et le site internet de la commune ou encore le journal communal *À l'Ombre des Platanes*, publié trois fois par an par un mandataire externe.

En sus, la Ville emploie une **chargée de communication** qui organise les conférences de presse, diffuse les communiqués, les annonces ou les articles dans la presse locale, maintient des contacts réguliers avec les médias et répond aux interviews. Elle est également responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre du concept de communication, ainsi que de la relecture et de la validation des publications des services. Enfin, elle est garante de la communication de l'État-major de crise.

À Vernayaz, les informations sont transmises par le pilier public et le site internet. La commune dispose par ailleurs d'une application mobile (*Megaphone*), qui permet d'informer la population en cas d'urgence (p. ex. fermeture de route, inondation, actualité importante, etc.), et de l'agenda communal. En outre, elle publie quatre fois par an le journal communal *InfoCommune* rédigé par les conseillers communaux et le personnel communal.

BÉNÉFICIAIRES ET BESOINS SATISFAITS. Les prestations décrites ci-dessus s'adressent en premier lieu aux habitants des communes. Elles concernent également, le cas échéant, des personnes extérieures, ainsi que les entreprises implantées sur le territoire communal. Elles répondent principalement au besoin d'accéder à des informations relatives aux communes et à leur fonctionnement.

LIEU DE FOURNITURE. La prestation est assurée dans les locaux de l'administration communale, sur les sites internet des communes, aux piliers publics ainsi que par d'autres canaux de diffusion (réseaux sociaux, etc.).

ORGANISATION DE LA FOURNITURE DES PRESTATIONS. À Martigny, l'organisation de cette prestation est confiée à la chargée de communication (0.8 EPT), rattachée au Greffe municipal (sous l'autorité du secrétaire municipal). À Vernayaz, ces tâches sont assumées par l'administration communale. Les **collaborations et coordinations** avec d'autres structures prennent une forme plutôt informelle à Martigny, comme des échanges de bonnes pratiques avec les communes membres de l'association des chargés de communication de Suisse romande, ainsi qu'avec les chargés de communication d'autres communes de la région (Monthey, Sierre, Sion ou Crans-Montana). À Vernayaz, une coordination existe avec Vallée du Trient Tourisme, notamment pour la gestion du site internet, et la réalisation de flyers.

Le principal poste de **sous-traitance**, à Martigny, concerne la publication du journal communal, entièrement confiée à un journaliste indépendant et à une imprimerie. À Vernayaz, seules la mise

en page et l'impression du journal sont externalisées. En matière **d'équipements**, les deux communes disposent de bureaux équipés de logiciels de mise en page et d'imprimantes, permettant d'assurer la production et la diffusion des supports de communication.

6.8 Espaces verts

CONTENU DU GROUPE DE PRESTATIONS. Le domaine Espaces verts comprend principalement les tâches liées à l'entretien des espaces verts. Concrètement, les prestations concernées sont les suivantes :

Espaces et surfaces verts Cette prestation concerne l'**entretien des espaces verts communaux** (parcs, jardins publics et places de jeux). À Martigny, les équipes de la **Section Parcs et Jardins** du Secteur Exploitation (Service Travaux publics) assurent l'entretien des huit terrains de football, des quelques 170'000 m² de surfaces vertes et de la trentaine de places de jeux. Pour ce faire, le service met en œuvre diverses pratiques respectueuses de l'environnement (abandon du glyphosate, plantation d'espèces indigènes, etc.).

En outre, l'**entretien des bancs et des fontaines** relève de la **Section Voirie** du Secteur Exploitation, la mise en eau des dites fontaines étant assurée par Sinergy (services industriels).

À Vernayaz, l'**entretien des espaces verts** porte sur les différentes places de la commune, comprenant les abords de l'école primaire, la gestion des cinq places de jeux (y c. contrôle et maintenance), l'entretien et la tonte des trois terrains de football. Le nettoyage et le traitement des **fontaines** sont assurés par le service des eaux (fontaines à eau potable / non potable, fontaine de l'église). Enfin, les services techniques effectuent des **travaux d'entretien** pour le compte des CFF. Les heures réalisées dans ce cadre permettent de couvrir les frais liés à la location du dépôt des travaux publics. Le volume d'heures est défini contractuellement.

La Commune de Martigny dispose également de serres communales.

Cimetières À Martigny, l'**entretien du cimetière** et la **gestion des concessions** sont assurés par différents secteurs du service Travaux publics. Le secteur Campagne s'occupe de la tonte des espaces verts, de l'entretien des arbres, des prairies fleuries et du nettoyage des tombes. De plus, le secteur est également responsable du creusage, du remblayage et des inhumations, avec l'appui de collaborateurs assermentés, selon un mandat donné par l'association mixte. Sur le plan administratif, le chef du secteur Exploitation gère la facturation des concessions, le suivi des inhumations, le registre des décès, les rapports d'activités ainsi que la gestion informatisée des tombes. Le site comprend des jardins du souvenir, un columbarium, des tombes et des enfeus, et il dessert les communes de Martigny et de Martigny-Combe.

À Vernayaz, la **gestion du cimetière** repose principalement sur les employés des travaux publics. Ils assurent l'entretien courant et apportent leur soutien lors des inhumations, tandis que l'excavation est externa-

lisée. Certaines interventions, telles que les désaffectations, sont également confiées à des tiers, toujours avec l'appui des employés communaux. La gestion du **registre des décès** et la facturation des concessions sont gérées par l'administration, en collaboration avec les collaborateurs techniques. Le cimetière comprend un jardin du souvenir, un columbarium et des tombes.

Ronds-points, massifs floraux et bacs à fleurs

À Martigny, l'entretien des **ronds-points**, des **massifs floraux** et des **bacs à fleurs** est assuré par la section des Parcs et Jardins du secteur Exploitation. Le contremaître des Parcs et Jardins participe à l'ensemble des projets liés aux zones vertes et à la plantation d'arbres, en intégrant notamment des pratiques telles que les fauches tardives, l'utilisation de plantes indigènes ou encore la promotion de la biodiversité. Les massifs floraux sont réalisés principalement à partir des plantes cultivées dans les **serres communales**, gérées directement par la commune.

À Vernayaz, quelques **massifs floraux** agrémentent le village. Leur entretien est assuré par les employés communaux, mais leur plantation est confiée à une entreprise de paysagisme.

Arbres de ville, haies

À Martigny, l'élagage et l'entretien des **arbres en ville** sont assurés par la section Parcs et Jardins. Lorsque les travaux sont trop conséquents, la commune fait appel à des entreprises spécialisées. Le patrimoine arboré de la commune comprend plus de **2'000 arbres**.

À Vernayaz, ces travaux sont soit confiés aux employés communaux, soit sous-traités à un prestataire, en fonction du temps disponible et de la charge des équipes. Le patrimoine arboré de la commune se chiffre à plusieurs **centaines d'arbres**.

Décorations florales

À Martigny, les **décorations florales** sont gérées par la section des Parcs et Jardins. La commune dispose d'une série de plantes qui peuvent être mises à disposition des associations à leurs demandes. En outre, la section s'occupe de fleurir L'Hôtel de Ville.

À Vernayaz, seules quelques plantes en bacs sont installées à l'intérieur du bâtiment administratif.

WC publics, robidogs, poubelles, etc.

À Martigny, la gestion des **WC publics** est assurée par la conciergerie. Les collaborateurs de secteur Exploitation prennent en charge quotidiennement, y compris le week-end, la **vidange des poubelles** et des robidogs. Une équipe est spécifiquement dédiée à cette tâche.

À Vernayaz, l'entretien des **WC publics** est effectué par les employés communaux, à l'exception de ceux situés au centre paroissial. Les poubelles et robidogs sont vidés deux fois par semaine sur l'ensemble du territoire communal. Les employés se chargent également de vider les containers à PET situés aux écopoints et de les amener à la déchetterie.

Entretien des rives

À Martigny, l'irrigation des cultures agricoles est assurée au moyen de meunières. L'**entretien des canaux** est pris en charge par le personnel communal. S'agissant du canal Bienvenu, situé sur le territoire de Martigny et de Vernayaz, la Commune de Martigny participe aux travaux

	<p>d'entretien majeurs, tels que le curage, conformément à la convention liant les deux communes.</p> <p>À Vernayaz, le fauchage des berges des canaux ainsi que celui du Trient est parfois externalisé lorsque des machines spécifiques sont nécessaires. Pour le Trient, l'éparage et l'entretien des rives sont effectués conjointement par Martigny et Vernayaz.</p>
Autres prestations – Espaces verts	<p>À Martigny, la commune apporte son soutien à l'organisation de manifestations en mettant à disposition des pots de fleurs et des plantes. Elle fournit également des prestations pour des tiers tels que la Fondation Gianadda ou Barryland. Ces prestations font l'objet de factures comptabilisées sous forme de subventions communales.</p> <p>À Vernayaz, la commune effectue des travaux d'entretien pour les CFF, en contrepartie de la mise à disposition de locaux dans leur usine. Par ailleurs, elle prend en charge l'entretien des bassins de la société de turbinage de la Vallée du Trient, ce qui représente environ deux jours de travail par année pour une personne.</p>

BENEFICIAIRES ET BESOINS SATISFAITS. Les bénéficiaires des prestations du domaine Espaces verts ne se limitent pas aux seuls habitants des communes. Les touristes, les entreprises, ainsi que d'autres usagers externes tels que les travailleurs ou encore les visiteurs en profitent également. Les besoins couverts concernent principalement la propreté générale du territoire communal, l'accessibilité aux espaces et aux parcs publics, ainsi que l'embellissement de la ville/village.

LIEU DE FOURNITURE. Les prestations sont réalisées directement **sur site**, les employés se déplaçant pour effectuer les différentes activités. Pour les citoyens, la proximité n'a pas d'importance majeure, ceux-ci étant mobiles lorsqu'il s'agit de profiter des espaces de détente communaux.

ORGANISATION DE LA FOURNITURE DES PRESTATIONS. Les prestations relatives aux espaces verts sont réalisées à Martigny par les sections Campagne et Parcs et jardins du secteur Exploitation du Service Travaux publics³⁰. À Vernayaz, ces prestations sont fournies par la Voirie communale. En termes de **ressources humaines**, Martigny compte **18.4 EPT** (hors apprenti et auxiliaires) pour réaliser les prestations. Vernayaz est forte d'une équipe de voirie de **5.0 EPT** pour l'ensemble des prestations de travaux publics (espaces verts, routes, déchets, service des eaux, etc.).

Les **achats** de Martigny concernent principalement les plantes, bulbes, engrais, et autres fournitures horticoles. Pour les travaux exceptionnels, la Ville fait appel à certains prestataires privés. À Vernayaz, les achats incluent les plantes et arbres auprès de paysagistes ainsi que les fournitures au sein des commerces spécialisés. En ce qui concerne l'**équipement mobilier et immobilier**, le matériel des équipes des deux communes regroupe des tondeuses, débroussailluses et du matériel de jardinage et paysagisme entreposé au sein des hangars communaux et/ou dans les serres communales pour Martigny.

³⁰ Le Service Travaux publics de Martigny se divise en quatre secteurs : Campagne, Voyer, Mobilité et Exploitation. Cette dernière section est également subdivisée en cinq sections, à savoir Atelier, Voirie, Parcs et jardins, Cours d'eau et Déchetterie. Chaque section du secteur Exploitation a un contremaître et un chef d'équipe.

6.9 Santé

CONTENU DU GROUPE DE PRESTATIONS. Le domaine Santé comprend les prestations suivantes :

Prévention jeunesse	Il s'agit de la prévention réalisée auprès de la jeunesse (alcool, toxicomanie, incivilités, violence, etc.). Ces prestations sont fournies par les Écoles et les CO, le SIPE (Centre de consultation Sexualité-Information-Prévention-Education), Addictions Valais, l'Épicentre à Martigny et par les écoles et l'animatrice socioculturelle à Vernayaz, ainsi que les associations des parents d'élèves (notamment pour les questions de harcèlement, prévention numérique).
Dépistage/prévention/soin médical et dentaire et orthophonie	<p>Les prestations de prévention et les examens médicaux et dentaires pour la population scolaire sont assurés par les écoles et le CO, par l'intermédiaire des infirmières scolaires, ainsi que lors du contrôle dentaire annuel, conformément aux obligations cantonales.</p> <p>En ce qui concerne les soins dentaires (prophylaxie), l'association valaisanne pour la prophylaxie et les soins dentaires à la jeunesse facture aux communes le solde du montant qui n'a pas été facturé aux familles (subvention communale).</p> <p>Quant à l'orthophonie, les prestations sont cantonales et suivies par les écoles et le CDTEA (centre de développement et thérapie de l'enfant et de l'adulte).</p>
Hôpitaux et services d'ambulance	<p>Les prestations liées aux hôpitaux et services ambulatoires sont assurés par les centres médicosociaux (CMS), qui sont des entités indépendantes. La répartition des coûts entre les communes s'effectue en fonction de la population desservie. Les CMS prennent en charge à la fois l'aide sociale et les soins infirmiers à domicile.</p> <p>La Commune de Martigny est rattachée au CMS Martigny & Régions, qui regroupe également les communes de Bourg-St-Pierre, Liddes, Orsières, Sembrancher, Val de Bagnes, Bovernier, Fully, Martigny, Martigny-Combe, Salvan, Trient, Isérables, Leytron, Riddes, Saillon et Saxon. Le CMS est constitué en association, avec la participation des Conseillers communaux responsables. La Commune de Vernayaz dépend, quant à elle, du CMS Bas-Valais (secteur Saint-Maurice) et fonctionne selon le même principe que Martigny.</p> <p>En outre, la prestation dépend également du Centre Hospitalier du Valais romand, qui possède un site sur Martigny.</p>

BENEFICIAIRES ET BESOINS SATISFAITS. Les bénéficiaires sont l'ensemble des citoyens résidant sur le territoire des communes concernées. Les prestations répondent à des besoins liés à la santé de la population (soins médicaux, dépistages, soins dentaires, orthophonie) ainsi qu'à l'assistance et au soutien (services d'ambulance, institutions spécialisées, sécurité au travail).

ORGANISATION DE LA FOURNITURE DES PRESTATIONS. Les prestations du domaine de la santé sont assurées par des **entités externes** aux communes, telles que les CMS, les hôpitaux, l'Épicentre, les écoles ou les CO. Pour ce qui concerne les CMS, les communes sont membres des associations

correspondantes et les Conseillers communaux responsables participent aux séances. Notons que les deux communes détiennent le Label « Commune en Santé ».

6.10 Petite enfance

CONTENU DU GROUPE DE PRESTATIONS. Le domaine Petite enfance porte sur les prestations suivantes :

Structure / Unité d'accueil de la petite enfance	<p>Cette prestation concerne l'accueil des enfants durant leurs premières années de vie jusqu'à la scolarisation (préscolaire), ainsi qu'avant et après l'école, y compris sur le temps de midi (UAPE).</p> <p>À Martigny, cette mission est confiée à l'Association de la Petite Enfance de Martigny (APEM). L'association regroupe différentes structures : nurseries, crèches, Unités d'Accueil Pour Écoliers (UAPE) et garderies. Son financement repose sur des subventions de la Ville de Martigny, du Canton du Valais, ainsi que sur la participation des parents. En 2024, l'association comptait onze structures accueillant 983 enfants :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Deux nurseries : La Nurserie (Martigny) ; La Charade (Charrat).▪ Quatre crèches : Galopins, Gavroches et Colombes (Martigny) ; Charade (Charrat).▪ Cinq UAPE situés à proximité des centres scolaires : Au Beau Milieu, Totem et Tribu (Martigny) ; Abricojeux (Martigny-Bourg) ; Charade (Charrat).▪ Deux garderies : Île aux Enfants (Martigny) ; Pamplemousse (Martigny-Bourg). <p>À Vernayaz, la commune dispose de ses propres structures d'accueil : la crèche Ch'Akara (dès 18 mois) et une UAPE (pour les élèves de la 1 à la 8H). Ces deux structures sont également ouvertes aux enfants d'autres communes, notamment Dorénaz, ainsi qu'aux employés de l'entreprise Genedis. Vernayaz ne dispose pas de nurserie ; pour les enfants de 3 à 18 mois, les familles se tournent vers Martigny ou vers l'Association Le Coucou (qui est subventionnée en partie par la Commune de Vernayaz). En 2025, la crèche de Vernayaz accueillait 50 enfants, et l'UAPE 44 enfants.</p>
Accueillants en milieu familial (AMF)	<p>Les accueillants en milieu familial (AMF) prennent en charge les enfants de 2 mois à 12 ans. Ils constituent une alternative aux structures d'accueil collectif. La prestation est organisée et supervisée par l'Association Le Coucou à Martigny, qui couvre les communes de Bovernier, Martigny, Martigny-Croix, Salvan, Trient, Les Valettes et Vernayaz. En 2025, l'association regroupe 53 AMF et accueille 516 enfants.</p>
Homes et familles d'accueil	<p>Cette prestation ne relève pas de la compétence communale. Le placement d'enfants en famille d'accueil est de la responsabilité de l'Office cantonal de la protection de l'enfant. Par ailleurs, il n'existe aucun foyer d'accueil sur le territoire des communes concernées.</p>

Autres prestations – Petite enfance

Parmi les prestations complémentaires en lien avec la petite enfance, les CMS de Martigny & Régions et de Saint-Maurice proposent la **Consultation Parents-Enfants** (CPE). Celle-ci accompagne les parents d'enfants de la naissance à l'âge préscolaire (écoute, orientation, conseils). Les consultations se déroulent soit au sein des locaux du CMS soit directement au domicile des familles.

Martigny accueille également sur son territoire **Le Haricot Magique**, un lieu d'accueil destiné aux enfants de 0 à 5 ans, à leurs parents et aux couples attendant un enfant. Ce lieu est animé par une équipe de professionnels de la petite enfance et du domaine social. Il est géré par le CMS Martigny & Régions.

Enfin, le Centre de développement et thérapie de l'enfant et de l'adolescent (CDTEA) dispose d'un site à Martigny auquel est rattaché la Commune de Vernayaz, tandis que le SIPE (Sexualité – Information – Prévention – Éducation), basé à Sion, reste accessible à la population de la région.

BENEFICIAIRES ET BESOINS SATISFAITS. Les bénéficiaires de ces prestations sont les familles, comprenant à la fois les enfants et leurs parents, domiciliés sur le territoire communal (voire au-dehors). Les besoins couverts concernent la décharge des parents, notamment en matière de garde d'enfants et de conciliation entre vie familiale et activité professionnelle, ainsi que l'intégration, la socialisation et le développement global des enfants.

LIEU DE FOURNITURE. Les prestations sont fournies directement au sein des **infrastructures de petite enfance**, soit six structures pour Martigny réparties sur l'ensemble du territoire (dont Martigny-Bourg et Charrat) et une structure à Vernayaz située proche de l'école primaire. Les cinq UAPE de Martigny et celle de Vernayaz sont localisées proche ou directement dans les locaux scolaires. Les **équipements mobiliers et immobiliers** regroupent le bâtiment de la crèche à Vernayaz qui a été agrandi et rénové dernièrement, ainsi qu'une UAPE qui utilise une salle dans le bâtiment scolaire. Pour Martigny, les locaux sont ceux de l'APEM, à savoir les onze structures décrites ci-dessus.

ORGANISATION DE LA FOURNITURE DES PRESTATIONS. En ce qui concerne l'organisation de la prestation, Vernayaz dispose d'une crèche et d'une UAPE communales (*Ch'Akâra*) gérées par une responsable de structure représentant **0.55 EPT**, et compte quatre éducatrices pour **1.9 EPT**, trois auxiliaires pour **1.0 EPT** et deux apprentis. En termes de **collaboration et coordination**, la Crèche de Vernayaz ouvre ses places aux enfants de Dorénaz et à ceux des employés de l'entreprise Genedis (convention avec la commune et l'entreprise et participation financière). De plus, les enfants de La Verrerie (Commune de Martigny) peuvent venir à la crèche de Vernayaz, tandis que ceux de Gueuroz (Commune de Vernayaz) fréquentent les infrastructures de Martigny.

En ce qui concerne Martigny, la garde d'enfant est assurée par deux associations, à savoir l'APEM (pour les crèches, les garderies, les nurseries et les UAPE) et Le Coucou (pour les AMF). Le lien entre ces associations et la Ville de Martigny est assuré par la coordinatrice de la petite enfance représentant **0.8 EPT** (employée communale gérant la coordination et le placement des enfants).

Les **achats et sous-traitances** concernent principalement le matériel pour les crèches et UAPE, ainsi que les repas pour les enfants (préparés par Valtex pour les structures de Vernayaz). À Martigny, l'APEM gère son budget en direct.

6.11 Vieillesse

CONTENU DU GROUPE DE PRESTATIONS. Le domaine Vieillesse comprend les prestations suivantes :

Homes médicalisés À Martigny, la prestation de **placement et d'accueil des personnes âgées** est assurée par plusieurs entités indépendantes :

- Fondation intercommunale Le Castel (regroupant les communes de Bovernier, Martigny, Martigny-Combe et Trient) ;
- Établissements privés Tertianum Les Marronniers et Tertianum Les Tourelles ;
- Foyer Les Adonis, dont le personnel est géré par la société Les Fleurs du Temps.

La Ville de Martigny contribue au **financement des EMS** accueillant des résidents martignerains. Le financement repose alors sur trois sources : la participation communale, la contribution du résident et la part prise en charge par les assurances.

À Vernayaz, la commune est affiliée à la **Fondation Saint-Jacques**, qui exploite un EMS à Saint-Maurice (Foyer Saint-Jacques) et un EMS à Vernayaz (Foyer Ottanel). La commune prend en charge les frais liés à ses résidents et participe également à la couverture du déficit de la fondation. En outre, la commune participe au **paiement des EMS** où résident des habitants de Vernayaz selon le même principe que Martigny.

Au niveau cantonal, le **Service cantonal de coordination sociosanitaire** (SECOSS) assure une orientation optimale des personnes âgées vers les institutions adaptées et accompagne les démarches liées notamment à l'organisation de courts séjours.

Appartements protégés En matière d'**appartements protégés**, l'établissement privé Tertianum Les Marronniers en met à disposition sur le territoire de Martigny (avec présence de soins infirmiers 24h./24, 7j./7).

Aides et soins à domicile La prestation d'**aide et de soins à domicile** est assurée par les centres médicosociaux (cf. 6.9 Santé).

Autres prestations – Vieillesse La Ville de Martigny a mis en place un **Réseau seniors martignerain** regroupant plusieurs acteurs œuvrant dans les domaines du soutien et de l'accompagnement en faveur des personnes âgées. Parmi ceux-ci, des associations telles que L'AMIE (livraison de repas, transport, etc.), Pro Senectute Valais, les foyers de jour Chantovent et Les Accacias, les clubs des aînés de Martigny et de Charrat ou encore le CMS Martigny & Régions et l'Épicentre.

La Ville offre quant à elle des repas communautaires, des cadeaux pour les nonagénaires, des subventions pour les clubs d'aînés, des cartes de libre parcours valable sur tout le réseau de bus urbains de la ville.

À Vernayaz, les prestations offertes comprennent les cadeaux pour les nonagénaires, le dîner annuel offert à tous les habitants de plus de 65 ans et la subvention pour se rendre aux foyers de jour (« Les Berges du

Rhône » à Dorénaz ou Chantovent à Martigny). Les citoyens âgés bénéficient également d'un service de livraison de repas à domicile, organisé par des bénévoles. La commune propose aussi un service de chauffeurs bénévoles pour se rendre à l'hôpital ou à des rendez-vous médicaux, et soutient le club des aînés qui se réunit dans les locaux de la paroisse.

BÉNÉFICIAIRES ET BESOINS SATISFAITS. Les bénéficiaires sont les personnes âgées résidant sur le territoire des deux communes. Les besoins satisfaits concernent les principales préoccupations liées à l'avancée en âge, notamment l'accueil, l'assistance médicale et non médicale, les soins ainsi que l'accès à des appartements protégés et autres prestations adaptées.

LIEU DE FOURNITURE. Les prestations sont rendues sur les **territoires communaux** au lieu des infrastructures.

ORGANISATION DE LA FOURNITURE DES PRESTATIONS. Les prestations dans ce domaine sont assurées et gérées par des **fondations privées** ou **diverses associations**, auxquelles les communes participent en tant que membres de leurs conseils (fondations, foyers de jour, etc.).

À Martigny, le **Réseau seniors martignerain** constitue une initiative de la ville visant à soutenir les personnes âgées et leurs proches. Il propose des conférences, des stands d'information et des projections afin de valoriser le rôle des seniors et de présenter les ressources disponibles. La coordination de cette prestation est assurée par la déléguée aux affaires sociales, pour un taux correspondant à **0.25 EPT**, auquel s'ajoute **0.15 EPT** consacré au secrétariat.

À Vernayaz, aucune ressource spécifique n'est actuellement dédiée à ce domaine. L'organisation du service des livraisons de repas, ainsi que celui des chauffeurs est réalisée par des bénévoles. La commune envisage toutefois de modifier le mandat de l'animatrice socioculturelle de l'ASVT afin qu'elle puisse prendre en charge ce type de missions. En termes de **collaborations intercommunales**, la commune est représentée, comme l'ensemble des communes du district, au sein de la Fondation Saint-Jacques, à laquelle est rattaché le Foyer Ottanel.

6.12 Social

CONTENU DU GROUPE DE PRESTATIONS. Le domaine Social comprend toutes les activités liées aux affaires sociales. Concrètement, les prestations concernées sont les suivantes :

Agences AVS, AI et prestations complémentaires Cette prestation comprend la **gestion des dossiers** des personnes ayant droit aux prestations complémentaires, à l'AVS/AI, ainsi que l'aide administrative liée aux démarches. À Martigny, elle est assurée par le **bureau de l'Agence AVS**, géré par une agente AVS. À Vernayaz, elle est prise en charge au sein de l'administration communale par la même personne qui s'occupe également du contrôle des habitants.

Office communal du travail Cette prestation ne relève pas du domaine communal. Elle est assurée par les **Offices régionaux de placement** (ORP de Martigny et ORP Monthey–St-Maurice), ainsi que par l'Association Tremplin à Martigny, spécialisée dans l'insertion professionnelle et sociale des bénéficiaires de l'AI et de l'aide sociale. Cette dernière prend notamment en charge les mesures SISA (stage d'insertion sociale active). En outre, les communes font partie de ARPI (Association régionale professionnelle pour l'insertion) à Martigny ou Valtex à Monthey.

Aide sociale	La prestation d'aide sociale est assurée par les centres médicosociaux (cf. 6.9 Santé).
Gérance	<p>La compétence en matière de protection de l'adulte et de l'enfant relève de l'APEA des districts de Martigny et de Saint-Maurice (ordonne les mesures et nomme les curateurs).</p> <p>Le Service intercommunal de la curatelle de Martigny assure la gestion des curatelles pour plusieurs communes en plus d'elle-même, à savoir Bovernier, Martigny-Combe, Saillon et Trient. La répartition des charges entre communes s'effectue en fin d'année en fonction de la population et du nombre de dossiers. Les personnes concernées ont toutefois le choix entre recourir à un curateur privé ou au service intercommunal (avec les situations complexes suivies par le service). À Vernayaz, la prestation est assurée par le Service Officiel des Curatelles du district de Saint-Maurice.</p>
Aides/allocations communales	La Fondation Sociale de Martigny, de droit privé, apporte un soutien ponctuel aux personnes en situation de précarité pour la prise en charge de frais exceptionnels (p. ex. lunettes). À Vernayaz, aucune aide communale de ce type n'est proposée.
Conseil, assistance, renseignement	Le Service de la Prévoyance sociale et santé de Martigny offre une permanence téléphonique d'orientation. Pour les bénéficiaires résidant à Vernayaz, cette permanence est rendue par le CMS de Saint-Maurice .
Intégration	<p>L'intégration est traitée dans le cadre du Programme d'Intégration Cantonal (PIC), qui subventionne en partie les projets. Une enveloppe est allouée par le canton, tandis que la mise en œuvre est assurée par les communes, les villes ou les districts.</p> <p>À Martigny, cette compétence relève du Service de la Formation, de l'Intégration et de la Naturalisation, plus particulièrement du secteur Intégration, animé par un délégué à l'intégration. Ce service met sur pied env. 25 projets par an (cours de français et civisme, journée de la diversité, fêtes et manifestations diverses, etc.).</p> <p>À Vernayaz, la prestation est assurée par la déléguée à l'intégration du PIC pour la région du Bas-Valais. Divers projets y sont menés, tels que des cours de français ou des séances d'information, l'ensemble des activités se tenant à Saint-Maurice, où se trouve le bureau de la déléguée.</p>
Autres prestations – Social	<p>À Martigny, plusieurs prestations de soutien social sont assurées par des associations ou fondations tierces, telles qu'ARPI, Tremplin, Upéo, la Fovahm, Emera, la FAVA, ainsi que divers ateliers et foyers.</p> <p>À Vernayaz, des dispositifs locaux complètent l'offre. Parmi eux figurent notamment les Cartons coup de pouce, gérés par des bénévoles et soutenus par la commune, qui apportent une aide aux personnes à faible revenu sous forme de bons d'achat utilisables dans les commerces ou de denrées alimentaires. Le dispositif Coup de main, également géré bénévolement par des parents de la commune et soutenu par les autorités, consiste à récolter des habits et du matériel pour les personnes dans le besoin.</p>

BÉNÉFICIAIRES ET BESOINS SATISFAITS. Les bénéficiaires sont les citoyens domiciliés sur le territoire des deux communes et ayant droit aux prestations mentionnées (PC, subsides des caisses maladie, aides et soutiens divers). Les besoins couverts concernent principalement le soutien social, qu'il soit financier ou administratif, ainsi que l'insertion et la réinsertion, de même que l'accompagnement et le conseil.

LIEU DE FOURNITURE. Les prestations sont rendues sur les **territoires communaux** au lieu des infrastructures. Relevons toutefois que la plupart des prestations relatives à l'Intégration pour la Commune de Vernayaz sont dispensées à Saint-Maurice et non sur le territoire communal.

ORGANISATION DE LA FOURNITURE DES PRESTATIONS. À Martigny, la prestation est assurée par le Service de la Prévoyance sociale et Santé, qui comprend un **secteur Curatelle officielle** fonctionnant comme service intercommunal avec les communes de Bovernier, Martigny-Combe, Saillon, et Trient ainsi qu'un **secteur Agence AVS**. Le premier secteur compte 21 personnes pour **18.35 EPT** et le second une personne pour **0.6 EPT**. Le reste des prestations relève d'autres entités étatiques, notamment le CMS Martigny & Régions. La coordination est assurée par la déléguée aux affaires sociales, pour un temps correspondant à **0.2 EPT**.

En ce qui concerne l'intégration, les prestations sont rendues par le **secteur Intégration** qui fait partie du Service de la Formation, de l'intégration et de la Naturalisation et compte **1.5 EPT** (délégué et secrétariat), ainsi qu'une déléguée régionale à **0.5 EPT**.

À Vernayaz, les prestations sont pour l'essentiel assurées par des **entités tierces** à la commune (CMS, Service Officiel des Curatelle du district de Saint-Maurice, délégué à l'intégration du district de Saint-Maurice, etc.) et supervisées par le conseiller communal en charge. Seule l'**Agence AVS** est réalisée en propre, par le biais du service du contrôle des habitants (pas de dotation spécifique attribuée à cette prestation).

6.13 Voirie, routes

CONTENU DU GROUPE DE PRESTATIONS. Le domaine Voirie et routes comprend le nettoyage, l'entretien et le déneigement des routes et des trottoirs. Concrètement, les prestations concernées sont les suivantes :

Routes et trottoirs communaux — nettoyage	<p>À Martigny, l'équipe de la section Voirie du secteur Exploitation est chargée du nettoyage des routes et des trottoirs communaux³¹. L'entretien et le nettoyage des chemins et sentiers pédestres, ainsi que le fauchage des bords de routes (talus, etc.), relèvent de la section Campagne³².</p> <p>À Vernayaz, ces tâches sont assurées par le personnel des Travaux publics, qui s'occupe du nettoyage des routes communales, des trottoirs, ainsi que des chemins et sentiers³³.</p>
--	--

³¹ Quantité de routes Martigny (section Exploitation) : routes cantonales 15 km ; routes communales 73 km ; trottoirs 76 km.

³² Quantité de routes Martigny (section Campagne) : routes de campagne 65 km ; chemins pédestres 46 km ; routes forestières 30 km (y c. parcours *Vita*) ; fleuve et rivière 13 km ; canaux 30 km ; meunières et torrents 65 km.

³³ Quantité de routes Vernayaz : routes Confédération : 5.77 km ; routes cantonales 9.35 km ; routes communales 10.01 km ; routes privées : 13.25 km ; trottoirs 4.57 km ; meunières et torrents : 6.00 km ; fleuves et rivières : 2.63 km ; Canaux : 14.17 km ; chemins pédestres : 12.75 km ; routes forestières : 2.83 km ; routes de campagne : 26.35 km ; routes urbaines : 16.20 km.

Routes et trottoirs communaux – déneigement/salage	<p>Durant la période hivernale, l'ensemble des collaborateurs du secteur Exploitation de Martigny participe aux opérations de déneigement et de salage, selon un système de service de piquet. La Ville confie toutefois le déneigement de certains quartiers à des prestataires externes. Le service de piquet comprend quatre responsables, qui se relaient toutes les deux semaines. Ces derniers sont alertés soit par la police, soit via un contrôle direct ou par des privés, puis convoquent les employés concernés pour assurer les interventions nécessaires.</p> <p>À Vernayaz, le déneigement et le salage sont assurés par les équipes des Travaux publics, à l'exception du hameau de Gueuroz, où cette prestation est externalisée. En cas de fortes chutes de neige, un soutien ponctuel peut être demandé à des entreprises, bien que cela demeure rare. Tous les collaborateurs sont formés à la conduite de l'ensemble des véhicules, et il n'existe pas de système de piquet : les employés sont appelés en cas de besoin.</p>
Routes et trottoirs communaux – entretien	<p>Concernant l'entretien des routes, la Ville de Martigny confie cette prestation à des entreprises privées en fonction de la nature des travaux à réaliser. Les interventions de moindre importance sont effectuées par les équipes du secteur Exploitation, qui disposent du matériel nécessaire pour assurer le taconnage ou d'autres travaux d'entretien courant (petit rouleau, thermos, etc.). Par ailleurs, deux campagnes de réparation des nids-de-poule sont organisées par an (printemps et automne), et réalisées par des employés formés (maçons). Ces interventions concernant uniquement les petits travaux (p. ex. nids-de-poule sur routes en gravier).</p> <p>À Vernayaz, l'entretien des routes est réalisé par les employés communaux dans la mesure du possible, selon l'ampleur des réparations à effectuer. Les travaux plus importants sont externalisés, notamment les réparations de nids-de-poule confiées au maçon du village. Comme à Martigny, les nids-de-poule sur routes en gravier sont réparés en interne, avec location du matériel nécessaire.</p>
Autres prestations – Voirie et routes	<p>Le secteur Exploitation de Martigny réalise également le nettoyage de certains parkings privés (issus de contrats historiques), selon un planning annuel ou en fonction des besoins ponctuels. Des conventions existent également avec certains bâtiments, les travaux étant refacturés aux propriétaires concernés.</p> <p>Les secteurs Mobilité et Voyer (du service Travaux publics) prennent en charge la planification et la réalisation des projets routiers, incluant :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ les études de faisabilité, avant-projets et estimations des coûts ;▪ la préparation du mandat d'adjudication des entreprises ;▪ l'homologation de la signalisation routière ;▪ la mise en soumission, le suivi d'exécution et la facturation ;▪ l'archivage du dossier d'exécution et la libération du délai de garantie.

La signalisation verticale est réalisée en interne pour les petits travaux ; lorsque les interventions sont plus importantes ou selon la disponibilité du personnel, elles sont externalisées. Les petits marquages au sol sont également effectués en interne, mais de manière anecdotique.

À Vernayaz, les parkings communaux sont loués à des particuliers, selon un système de macarons ou des places jaunes. Le service assure l'entretien et le remplacement de la signalisation. La commune ne dispose pas de personnel dédié aux projets routiers, ceux-ci étant entièrement confiés à un bureau externe.

BÉNÉFICIAIRES ET BESOINS SATISFAITS. Les prestations décrites ci-dessus bénéficient aux citoyens des communes, aux touristes, aux entreprises ainsi qu'aux travailleurs qui utilisent le réseau routier communal. Elles répondent principalement aux besoins de mobilité et de sécurité, assurés par le déneigement, l'élargissement et l'entretien des routes et des trottoirs.

LIEU DE FOURNITURE. Les prestations sont réalisées directement **sur site**, les employés se déplaçant pour effectuer les différentes activités.

ORGANISATION DE LA FOURNITURE DES PRESTATIONS. À Martigny, les prestations liées à la Voirie et aux routes sont assurées par la **section Voirie** et la **section Campagne** du secteur Exploitation du Service technique de la Ville. À Vernayaz, ces prestations sont prises en charge par les **Travaux publics**. En termes de **ressources humaines**, Martigny dispose d'une dizaine d'employés dédiés à ces travaux, complétés par deux auxiliaires tout au long de l'année pour le secteur Voirie. Le **Service Travaux publics** regroupe également du personnel administratif (chef de service, secrétaire, ingénieur mobilité, ingénieur environnement, voyer-chef, etc.) chargé de la gestion et du suivi des projets de réfection des routes et de génie civil, lesquels sont en grande partie sous-traités à des prestataires externes. À Vernayaz, l'équipe de voirie comprend **5.0 EPT** pour l'ensemble des prestations de travaux publics, incluant les espaces verts, les routes, la gestion des déchets et le service des eaux.

En termes de **collaborations et coordination**, la Commune de Vernayaz effectue des passages réguliers pour le balayage dans le quartier de la Verrerie (selon une convention avec Martigny). Par ailleurs, les deux communes comptent divers projets communs, p. ex. un projet de mobilité douce. À Vernayaz, une collaboration est mise en place avec la commune de Salvan : la balayeuse est prêtée à cette dernière, qui effectue en contrepartie des travaux d'entretien (Route des Diligences), sans échange financier. Le balayage est également réalisé pour les communes de Dorénaz et de Collonges, avec refacturation des prestations.

En ce qui concerne l'**équipement mobilier et immobilier**, Martigny compte quatre balayuses (dont trois petites), plusieurs tracteurs et engins polyvalents (tombereaux, machines de déblaiement des neiges, lames, etc.), un dépôt, ainsi que des bureaux et des logiciels spécifiques, etc. Vernayaz détient quant à elle une balayeuse (de la marque *Ravo*), divers tracteurs et engins polyvalents (lames, etc.), ainsi qu'un local se trouvant au sein de l'usine CFF.

Les **achats et sous-traitances** concernent principalement les mandats d'honoraires (bureau d'ingénieurs, géologue, géotechnicien, spécialiste en béton armé, bureau de suivi environnemental, spécialiste trafic, etc.) ou le support juridique (avocats et notaires dans le cadre d'expropriations). En termes de matériel, Martigny détient un silo à sel au sein de son dépôt pour les gros véhicules.

6.14 Transport

CONTENU DU GROUPE DE PRESTATIONS. Le domaine Transport comprend les activités liées aux transports publics. Les prestations concernées sont les suivantes :

Transports publics En matière de **transports publics**, Martigny est desservie par deux lignes de bus urbains, BUM (Bus Urbain de Martigny), sous-traitées à l'entreprise TMR, ainsi que par **cinq lignes de bus** CarPostal (Martigny-Le Châtelard, Martigny-Ravoire, Martigny-Col des Planches, Martigny-Evionnaz et Martigny-Sion). La Ville dispose également d'une **gare ferroviaire** desservie par les CFF et par TMR (Transports Martigny et Régions SA), ainsi que d'une gare à Charrat-Fully.

La Commune de Vernayaz compte deux **arrêts de bus** sur la ligne CarPostal Martigny–Evionnaz (Gare CFF et Vernayaz village) et bénéficie également de deux **gares**, l'une desservie par les CFF et l'autre, située sur le territoire de Martigny (La Verrerie), desservie par TMR.

Le **transport scolaire obligatoire** est, dans les deux communes, sous-traité à Taxi Piller. À Martigny, une partie du transport scolaire est prise en charge par les Bus Urbains de Martigny (BUM), pour les enfants domiciliés le long du parcours d'une ligne.

Enfin, un service de **bus de nuit**, le Lunabus, reliant Martigny à Monthey (dans les deux sens) et passant par Vernayaz est proposé aux citoyens des communes.

Autres prestations – Transport En ce qui concerne les **autres prestations** liées aux transports publics, la Ville de Martigny offre la gratuité sur l'ensemble du réseau de bus aux personnes âgées de 65 ans et plus. À Vernayaz, ces prestations consistent en la prise en charge par la commune de l'abonnement pour le parcours Vernayaz–St-Maurice destiné aux élèves du secondaire I.

BÉNÉFICIAIRES ET BESOINS SATISFAITS. Les bénéficiaires des prestations de transports publics sont l'ensemble des utilisateurs souhaitant se déplacer sur le territoire communal et régional, qu'il s'agisse de citoyens, de touristes ou d'étudiants. Ces prestations répondent principalement au besoin de faciliter la mobilité à l'échelle de la région.

LIEU DE FOURNITURE. Les prestations sont rendues sur l'entier des territoires communaux.

ORGANISATION DE LA FOURNITURE DES PRESTATIONS. Le **Service Travaux publics** de la Ville de Martigny comprend une **section Mobilité**, chargée de l'optimisation des itinéraires, de l'adaptation des horaires et des arrêts de bus, ainsi que de la réalisation d'audits de sécurité. Cette section mobilise **1.5 EPT**. À Vernayaz, cette fonction est assurée directement par l'administration communale. Les **équipements mobiliers et immobiliers** utilisés concernent principalement des bureaux, des infrastructures informatiques et des logiciels spécifiques.

6.15 Services industriels

CONTENU DU GROUPE DE PRESTATIONS. Le domaine Services industriels englobe la fourniture d'eau potable et l'évacuation des eaux usées et la distribution d'électricité. Concrètement, les prestations concernées sont les suivantes :

Eau potable contrôlée et distribuée	<p>Cette prestation concerne la distribution d'eau potable aux ménages, aux entreprises et aux exploitations agricoles. À Martigny, la gestion complète du service de l'eau potable est confiée à Sinergy SA, de la captation à l'introduction dans les bâtiments. Cette délégation inclut la conception, la gestion et la réalisation des projets, ainsi que l'exploitation des installations. L'ensemble de la gestion comptable (facturation, aspects administratifs, budgétaires, tarifaires et financiers) et le respect des exigences réglementaires est également pris en charge directement par Sinergy. Le réseau d'eau a été cédé à cette dernière.</p> <p>À Vernayaz, la gestion complète de l'eau potable est assurée par le Service des eaux de la commune, depuis la captation des sources jusqu'à l'introduction dans les bâtiments. Le service communal prend en charge l'exploitation du réseau, le traitement et le contrôle de la qualité de l'eau. Pour les projets d'envergure relatifs aux infrastructures d'adduction, la commune fait appel à Sinergy, notamment pour la gestion technique et l'appui à la réalisation des grands travaux. La distribution de l'eau et la facturation sont assurées directement par l'administration communale.</p> <p>Les deux réseaux sont connectés ; en cas de problème, Vernayaz peut se connecter à Martigny.</p>
Eaux usées évacuées et traitées	<p>La gestion des eaux usées de Martigny est assurée pour la STEP par Sinergy SA, qui se charge de la conception, de la gestion des projets, de la réalisation ainsi que de l'exploitation des infrastructures. À l'instar des prestations liées à l'eau potable, Sinergy assume également la gestion financière et opérationnelle, incluant le budget, le suivi réglementaire et la facturation. Le réseau des eaux usées est géré par la Commune de Martigny.</p> <p>À Vernayaz, la gestion des eaux usées est assurée par le Service technique de Vernayaz, en collaboration avec la STEP intercommunale d'Évionnaz.</p>
Eaux claires évacuées	<p>Cette prestation fait référence à l'évacuation des eaux claires dans les cours d'eau. La gestion complète des eaux claires évacuées de Martigny est assurée par les services techniques. Ceux-ci prennent en charge la conception, la gestion des projets, la réalisation ainsi que l'exploitation des infrastructures.</p> <p>La gestion des eaux claires de Vernayaz est assurée par le Service technique, tandis que la conception et la gestion des projets sont confiées à des entreprises externes spécialisées.</p>
Station d'épuration	<p>La gestion complète de la station d'épuration (STEP) de Martigny est assurée par Sinergy SA, dans le cadre d'un mandat d'exploitation confié par la Ville de Martigny, propriétaire des installations. La STEP dessert huit communes utilisatrices³⁴. À l'instar de la gestion des eaux potable et usées ci-dessus, Sinergy prend en charge la gestion des actifs et des</p>

³⁴ La STEP est propriété de la Commune de Martigny et refacturée aux communes de Fully, Martigny-Combe, Bovernier, Val de Bagnes (Vollèges), Orsières et Aelovs. Une SA a été créée durant le printemps 2026 avec toutes les Communes partenaires.

budgets, ainsi que la gestion des projets liés à l'extension et à la rénovation des infrastructures.

La Commune de Vernayaz est rattachée à la **STEP intercommunale d'Évionnaz**, qui regroupe les communes d'Évionnaz, Collonges, Dorénav, Finhaut et Salvan (les deux dernières étant uniquement clientes). Les eaux usées provenant du territoire de La Verrerie (Martigny) sont également traitées à la STEP d'Évionnaz. Dans ce cadre, la facturation est effectuée par l'intercommunalité.

Réseaux – Électricité

La **gestion de l'électricité** de Martigny est assurée par **Sinergy SA**, qui prend en charge la conception, la gestion des projets, la réalisation et l'exploitation des infrastructures. En sa qualité de gestionnaire du réseau de distribution, Sinergy assume la responsabilité légale d'assurer un approvisionnement en énergie continu (24h/24, 7j/7). Ses missions couvrent la production, l'approvisionnement et la distribution de l'électricité (inclus facturation, budgets, actifs, questions réglementaires, relations avec les autorités, etc.).

Sinergy est propriétaire réseau électrique de Martigny, ce qui n'est pas le cas du **réseau d'éclairage public** qui appartient à la commune. L'exploitation et la gestion de ce dernier sont toutefois confiées à Sinergy, qui refacture ses prestations à la Ville.

Concernant la **production d'électricité**, une grande partie des installations appartient à la Commune de Martigny (p. ex. usine de turbinage hydraulique), une autre à Sinergy (p. ex. photovoltaïque), l'ensemble étant exploité par Sinergy, qui gère les achats d'énergie.

Sinergy est en outre chargée de la **stratégie de développement** dans les domaines de la mobilité électrique (bornes de recharge), de la production photovoltaïque (installation pour les privés et entreprises), ainsi que du partage d'énergie locale (RCP / communautés d'autoconsommateurs).

La Commune de Vernayaz confie la **gestion, la maintenance, la rénovation et l'extension du réseau électrique** à **Genedis SA**, dans le cadre de contrats spécifiques. L'entreprise est d'ailleurs propriétaire du réseau électrique communal de Vernayaz et facture directement les utilisateurs. En ce qui concerne l'**éclairage public**, celui-ci demeure propriété de la commune qui mandate Genedis pour la gestion.

Une **station de turbinage** est exploitée en collaboration avec Salvan et Finhaut, sous la gestion de Genedis (STEVT SA - société de turbinage des eaux de la vallée du Trient).

Réseaux – Gaz

À Martigny, la **gestion du réseau de gaz** est assurée par **Sinergy SA**, propriétaire de l'infrastructure. L'entreprise prend en charge la conception, la gestion des projets et l'exploitation du réseau. En tant que gestionnaire de distribution, Sinergy est tenue de garantir en permanence l'approvisionnement et la distribution du gaz. Ses missions couvrent également la production, l'approvisionnement, la distribution, ainsi

que la facturation, la gestion financière et patrimoniale, le suivi réglementaire et les relations avec les autorités.

La Commune de Vernayaz ne dispose pas de réseau de gaz.

Réseaux – Télé-réseau / fibre optique

Dans les deux communes, la **gestion des réseaux de communication** est assurée par **Sinergy SA**, qui assure la conception, la gestion des projets, la réalisation et l'exploitation. Ses missions couvrent également la gestion opérationnelle (budgets, actifs, questions réglementaires, etc.). La propriété des deux réseaux, incluant le télé-réseau et la fibre optique, revient à Sinergy, qui fournit également des services multimédias (internet, téléphonie fixe et mobile, télévision) destinés aux particuliers et aux PME.

Réseaux – Chauffage à distance

À Martigny, le **chauffage à distance** est géré et exploité par **Sinergy SA**, qui en est également propriétaire. L'entreprise assure la conception, la gestion des projets, la réalisation et l'exploitation du réseau, incluant la production, l'approvisionnement et la distribution de chaleur. Elle a la responsabilité de garantir en tout temps la continuité de l'approvisionnement. Sinergy prend également en charge la gestion financière (facturation) et opérationnelle, notamment les contacts avec les autorités et les questions réglementaires.

La Commune de Vernayaz possède un **chauffage à distance** destiné au bâtiment administratif, à la salle polyvalente et à la crèche, géré par le **Service des bâtiments**. Genedis SA est en train de développer son propre CAD sur le territoire communal.

Autres prestations – Services industriels

En matière d'**autres prestations**, Sinergy SA assure la conception et la mise en œuvre de programmes d'incitation à la rénovation énergétique pour les particuliers et pour les bâtiments communaux (programme d'amélioration énergétique des bâtiments) ; la conception et l'organisation de contenu informatif à destination de la population, visant à sensibiliser aux enjeux de la transition énergétique ; la prestation de conseils à d'autres communes sur des thématiques liées à l'énergie ; la gestion du guichet et du centre d'appel, assurant le contact téléphonique avec la population.

La Commune de Vernayaz, quant à elle, propose une subvention communale pour l'amélioration énergétique des bâtiments pour les ménages.

Les deux communes ont obtenu le label « Cité de l'énergie », Martigny au niveau Gold.

BÉNÉFICIAIRES ET BESOINS SATISFAITS. Les prestations sont destinées aux personnes physiques et morales résidant ou exerçant leur activité sur les territoires des communes sous revue (ménages, entreprises, exploitations agricoles, etc.), ainsi qu'aux touristes et aux services communaux qui utilisent les services du domaine. Les services industriels garantissent aux bénéficiaires un accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante, une évacuation et un traitement des eaux usées, un approvisionnement en énergie, ainsi qu'une utilisation adéquate des réseaux.

LIEU DE FOURNITURE. Sinergy SA met ses prestations à disposition sur les territoires de Martigny, Martigny-Combe, Fully, Bovernier et Vernayaz. À Vernayaz, les prestations couvrent le territoire de Vernayaz ainsi que la STEP d'Évionnaz.

ORGANISATION DE LA FOURNITURE DES PRESTATIONS. À Martigny, deux sociétés permettent de fournir les services requis :

- **Sinergy Infrastructure SA** : propriétaire des actifs. Ses statuts sont fermés, avec un actionariat limité.
- **Sinergy Commerce SA** : assure l'achat d'énergie et de services multimédias sur les marchés. Cette société ne dispose pas de personnel propre et s'appuie sur des partenariats, notamment avec les FMV – Forces motrices valaisannes.

La société Sinergy Infrastructure SA est détenue à **98% par la Commune de Martigny** et à 2% par la Commune de Martigny-Combe. Cette société est propriétaire des infrastructures et assure leur gestion stratégique. Elle emploie 84 personnes pour **70.0 EPT**. Sinergy Commerce SA gère et exploite le télé-réseau et la fibre optique sur le territoire de Vernayaz, tout en fournissant les services multimédias (télévision, internet, téléphonie fixe et mobile) aux particuliers ainsi qu'aux PME et industries. Dans la **réalisation de ses projets**, Martigny travaille avec Sinergy lorsque cela est possible (notamment pour le calcul et la constitution des dossiers) et collabore avec d'autres entreprises lorsque la réalisation est effectuée en propre, Sinergy agissant alors en maître d'œuvre.

À Vernayaz, les prestations sont assurées par le **Service des eaux** (intégré au Service technique), ainsi que des **partenariats avec Genedis SA et Sinergy SA**. La commune est actionnaire de Genedis SA et de STEVT SA, cette dernière étant exploitée en partenariat avec Finhaut et Salvan. En outre, la commune fait partie (et est actionnaire) d'une **STEP intercommunale** qui emploie deux personnes.

La Commune de Martigny, via Sinergy, procède à l'**achat d'énergies** (électricité, gaz, bois) et à l'**achat de matériel** pour l'ensemble des réseaux et ouvrages de production. Elle fait également appel à la **sous-traitance** pour la réalisation de travaux ou la conduite de certaines études. Martigny dispose de mobilier, comprenant des véhicules et des bureaux, ainsi que d'**immobilier lié aux réseaux** et aux moyens de production (eau, gaz, chauffage à distance, télé-réseau et fibre optique). Les deux **usines de turbinage d'eau potable** sont propriété de la commune, et leur maintenance est assurée par Sinergy. La commune est également actionnaire d'une usine électrique à Martigny-Bourg, exploitée par d'autres opérateurs (not. Alpiq). Elle vend l'eau turbinée à Sinergy, cette dernière commercialise l'énergie produite par l'usine électrique.

Les deux communes participent, avec Sinergy SA, à la **production d'énergie éolienne** au travers de la société RhônEole. Martigny est également actionnaire de ValEole.

6.16 Déchets

CONTENU DU GROUPE DE PRESTATIONS. Le domaine Déchets comprend les prestations suivantes :

Déchets ménagers non valorisables

Les prestations concernent la **collecte des déchets non valorisables** (via les sacs taxés) auprès des personnes physiques et morales établies sur les territoires communaux. À Martigny, la collecte et le transport sont confiés à une **entreprise privée** (Favre Transport), chargée de l'**enlèvement porte à porte** des sacs. Une exception subsiste à Chemin-Desous, où des conteneurs enterrés ont été installés pour la dépose des déchets.

	<p>À Vernayaz, plusieurs écopoints fixes équipés de conteneurs enterrés sont répartis sur le territoire communal. Une collecte porte à porte est également assurée pour certains secteurs non desservis par des conteneurs enterrés. Les deux types d'enlèvements sont sous-traités à Favre Transport, sur la base de deux contrats distincts.</p> <p>Les deux communes utilisent les sacs taxés officiels du Valais romand pour la récolte des déchets ménagers non valorisables.</p>
Déchets ménagers valorisables	<p>Les prestations concernent la collecte des déchets valorisables (verre, PET, papier, carton, capsules, ampoules, batteries, fer blanc, etc.) auprès des personnes physiques et morales établies sur les territoires communaux.</p> <p>À Martigny, les déchets valorisables sont déposés aux points de collecte ou à la déchetterie du Verney, selon leur nature (y c. les déchets verts et alimentaires). Seul le papier fait l'objet d'une collecte en porte à porte.</p> <p>À Vernayaz, la collecte des déchets valorisables s'effectue à la déchetterie communale, exploitée intégralement par la société Retripa, ainsi qu'aux sept points de collecte fixes répartis sur le territoire communal, permettant la récupération d'environ trente types de déchets³⁵. En outre, les déchets alimentaires sont ramassés par GastroVert (dès 2025) dans cinq lieux au sein de la commune.</p>
Déchets verts	<p>À Martigny, les déchets verts (branches, feuilles, gazon) sont collectés à la déchetterie du Verney auprès de la population et des entreprises. Leur valorisation est assurée par une société privée, qui procède au broyage et au compostage sur place. Le compost produit est ensuite redistribué localement aux agriculteurs, clients du mandataire dans la région valaisanne.</p> <p>À Vernayaz, les déchets verts sont également collectés à la déchetterie communale. Ils sont mis en benne puis évacués par un transporteur externe (Retripa SA) pour traitement. Une place pour les déchets verts de type branchage, arbustes, etc. sera mise en place en 2026 à la déchetterie.</p>
Déchets encombrants	<p>À Martigny, la collecte des déchets encombrants (meubles, etc.) s'effectue à la déchetterie du Verney. Pour les personnes âgées ou non véhiculées, une aide à la collecte peut être sollicitée auprès d'une association à but social, telle que l'association Tremplin.</p> <p>À Vernayaz, la collecte s'effectue également à la déchetterie communale.</p>
Déchets spéciaux	<p>À Martigny, la collecte des déchets spéciaux (médicaments, huiles, solvants, etc.) est assurée à la déchetterie du Verney par la société Cridec</p>

³⁵ Les matériaux collectés à la déchetterie de Vernayaz sont les suivants : Carton, papier, bois, déchets verts / branches, gazon / compost, souches, PET, ferraille, boîte alu / fer blanc, capsules cafés, métaux divers, verre, batterie, piles, déchets industriels, incinérables, fenêtres, inertes, pneu voiture avec jantes, pneu voiture sans jantes, pneu hors dimension, électroniques à trier (TV, Hi-Fi), petit électroménager, gros électroménager, frigos, huile minérale, huile végétale, produits spéciaux, ampoules / néons, plâtre.

	<p>SA, spécialisée dans la gestion de ce type de déchets. Le centre principal de Cridec est situé dans le canton de Vaud, avec une antenne régionale valaisanne basée à Martigny (centre régional pour la collecte des déchets spéciaux).</p> <p>Cridec dispense gratuitement une formation aux employés de la déchetterie sur le conditionnement et la préparation des déchets spéciaux. Ceux-ci sont regroupés dans un abri spécifique, puis collectés périodiquement par la société.</p> <p>À Vernayaz, les déchets spéciaux sont collectés et triés à la déchetterie communale, sous la responsabilité du prestataire Retripa.</p>
Déchetterie et points de collecte	<p>La déchetterie du Verney à Martigny est ouverte du mardi au vendredi de 7h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, ainsi que le samedi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30. Elle est fermée le dimanche, le lundi ainsi que les jours fériés. L'installation est accessible à la population et, contre paiement, aux entreprises locales pour lesquelles une benne spécifique est prévue. En complément, une déchetterie mobile circule chaque soir de la semaine (lundi à vendredi) dans les différents quartiers de la ville, offrant un service de proximité supplémentaire.</p> <p>La déchetterie communale de Vernayaz est exploitée par la société Retripa, sur un terrain appartenant à la commune. Conformément à la convention en vigueur, le prestataire emploie du personnel recruté localement, privilégiant les personnes résidant dans le village et connaissant la population.</p> <p>Les horaires d'ouverture sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Horaire d'été : mercredi de 13h à 17h, vendredi de 16h à 19h et samedi de 8h à 16h ;▪ Horaire d'hiver : mercredi de 13h à 16h et samedi de 9h à 16h. <p>En complément, sept points de collecte sont répartis sur le territoire communal pour la récupération de divers déchets valorisables.</p>
Incivilités	<p>À Martigny, la gestion de la propreté publique et du contrôle des déchets sont assurés par les Services techniques. Une équipe d'une dizaine de personnes assermentées est habilitée à ouvrir les sacs noirs en cas de non-respect des règles de tri. En cas d'infraction, la Ville applique une procédure graduée (premier avertissement avant amende). Le garde champêtre contribue également aux contrôles et à la surveillance, tandis que les équipes des Services techniques assurent le nettoyage des zones concernées. Concernant le <i>littering</i>, les équipes municipales effectuent un ramassage quotidien, à l'exception des périodes de manifestations.</p> <p>À Vernayaz, la commune sanctionne les dépôts sauvages (utilisation de sacs non taxés ou dépôts hors points de collecte), sur la base de constats effectués par le personnel technique assermenté. Le <i>littering</i> demeure gérable et est pris en charge directement par les employés du service de la voirie.</p>

Dans les deux communes, des **actions de nettoyage bénévoles** sont régulièrement organisées, à l'initiative de citoyens ou d'entreprises locales. À Martigny, l'opération « *Ville propre* » mobilise chaque année les habitants de tous les quartiers, y compris les zones périphériques. À Vernayaz, une journée annuelle de nettoyage est organisée, sur initiative citoyenne.

Autres prestations – Déchets

À Martigny, le transport des **déchets issus de la STEP** est assuré par une société privée, qui les achemine pour incinération auprès de Satom SA. Des **bacs de collecte d'habits** sont également mis à disposition sur le territoire communal, en partenariat avec Valtex. Ce qui est également le cas pour la Commune de Vernayaz.

BENEFICIAIRES ET BESOINS SATISFAITS. Les bénéficiaires des prestations liées à la gestion des déchets sont les personnes physiques et morales résidant ou établies sur le territoire des communes (ménages, entreprises, exploitations agricoles, etc.), ainsi que les touristes et les services communaux utilisant ces prestations.

Les prestations liées aux déchets répondent principalement aux besoins de maintien de la propreté des communes et de préservation de l'environnement.

LIEU DE FOURNITURE. La collecte des déchets se fait sur **l'entier du territoire** des communes sous revue, selon un mode mixte, incluant le domicile du bénéficiaire (à Martigny et certains secteurs de Vernayaz), les points de collecte et écopoints répartis sur les territoires communaux, ainsi que les déchetteries communales.

ORGANISATION DE LA FOURNITURE DES PRESTATIONS. À Martigny, la prestation Déchets est réalisée d'une part par les employés communaux du **secteur Exploitation** (section Déchetterie) et d'autre part par des prestataires privés. Pour la gestion de la déchetterie, Martigny emploie **4.5 EPT**. En outre, les équipes de voirie s'occupent des incivilités (*littering*, ouverture des sacs noirs, etc.).

À Vernayaz, la déchetterie est gérée par une **entreprise externe**, Retripa SA, qui s'occupe d'engager, si possible, du personnel parmi les habitants de la commune. La société s'occupe également de lever les écopoints (hors ordures ménagères et PET). Les équipes des travaux publics interviennent pour la collecte du PET aux écopoints communaux et pour la gestion des incivilités.

En termes de **collaborations et coordinations**, Martigny prend en charge la gestion des déchets des habitants de Chemin-Dessus qui fait partie de la Commune de Val de Bagnes (convention spécifique). Par ailleurs, un projet intercommunal est à l'étude pour l'agrandissement de la déchetterie, afin de la transformer en infrastructure partagée entre plusieurs communes. Pour Vernayaz, depuis 2024, les habitants de Dorénaz utilisent la déchetterie de Vernayaz pour la collecte et le dépôt de leurs déchets.

Les **achats et sous-traitances** concernent principalement la collecte des ordures ménagères, sous-traitée à Favre Transport dans les deux communes, qui effectue le ramassage porte à porte à l'aide de conteneurs (pour Martigny, cela inclut également le ramassage du papier). Les déchets verts sont acheminés vers Satom SA pour traitement. À Vernayaz, la sous-traitance prend également en compte la gestion de la déchetterie communale par Retripa. L'**équipement mobilier et immobilier** englobe les déchetteries communales de Martigny et de Vernayaz, qui disposent notamment de bennes compactrices (pour le papier/carton et pour les encombrants) ainsi que de bennes filtrantes. Il comprend également les écopoints et conteneurs enterrés répartis sur l'ensemble des territoires communaux.

6.17 Territoire

CONTENU DU GROUPE DE PRESTATIONS. Le domaine Territoire comprend les activités relatives à l'aménagement du territoire et à sa promotion. Les prestations concernées sont les suivantes :

Aménagement du territoire et urbanisme

La Ville de Martigny assure la planification et le suivi de plusieurs **instruments d'urbanisme** :

- **Plan d'affectation et des zones (PAZ)**, en cours de modification avec un dossier déposé cette année pour préavis,
- **Règlement communal des constructions et des zones (RCCZ)**,
- **Plans d'aménagement détaillés (PAD)**,
- **Plans de quartier (PQ)**,
- **Plan d'agglomération de 4^e génération (PA4)** couvrant Martigny et Martigny-Combe, géré par le service des travaux publics (PA5 initialement prévu en collaboration avec Fully et Martigny-Combe a été abandonné),
- **Plan directeur intercommunal (PDI)** en collaboration avec l'Antenne Région Valais, regroupant 17 communes de Saint-Maurice à Chamoson.

Le service gère en parallèle le règlement sur le stationnement et mène une réflexion sur les parkings, avec le conseil du bureau Citec.

Vernayaz travaille sur les mêmes règlements, notamment le **PAZ** et le **RCCZ** (validés en 2017 actuellement révisés conformément aux obligations cantonales), ainsi que sur cinq **PAD** dans une zone actuellement réservée. Vernayaz participe également au **PDI** Coude du Rhône, impliquant les mêmes 17 communes citées plus haut. La commune travaille également sur le **Périmètre d'urbanisation (PU)**, visant à étendre la zone à bâtir sur un horizon de 15 à 20 ans.

En outre, un concept de stationnement a été élaboré il y a cinq ans avec le concours du bureau d'urbanisme Traject.

Projets (police) de construction

La Ville de Martigny gère l'ensemble des **dossiers d'autorisation de construire**, depuis la demande de préavis jusqu'au permis d'habiter, via la plateforme cantonale e-construction, permettant une numérisation complète des dossiers et un accès facilité. Elle prend également en charge la gestion des dossiers de la Commission Patrimoine pour les secteurs classés ISOS. L'inventaire du patrimoine bâti est en cours.

À Vernayaz, les **dossiers d'autorisation de construire** sont gérés de manière similaire, de la demande de préavis au permis d'habiter, via la plateforme e-construction pour un traitement numérisé et un accès facilité aux dossiers. La commune gère également les dossiers situés en secteurs ISOS et poursuit l'inventaire du patrimoine bâti. De plus, le service des constructions fournit des renseignements et conseils à la population concernant les procédures et les obligations légales.

Projets - infrastructures

À Martigny, les **projets communaux** sont pilotés par le **service des Bâtiments publics**, qui assure la réflexion, la préparation des appels d'offres

et la coordination de la réalisation en collaboration avec des bureaux spécialisés. La gestion des bâtiments communaux et scolaires relève directement du service.

À Vernayaz, les **projets communaux** sont gérés par le Conseil communal et réalisés en collaboration avec des bureaux spécialisés. Il n'existe actuellement aucun grand projet de bâtiment public, les équipements récents tels que la crèche et le centre sportif répondant aux besoins actuels³⁶.

Surveillance générale

À Martigny, la **police des constructions** est exercée lors de la délivrance des permis d'habiter. La personne en charge du secteur cumule les responsabilités liées à la gestion des constructions et au traitement des permis d'habiter. Des **visites de conformité** sont effectuées ponctuellement, en fonction des besoins ou des situations particulières.

À Vernayaz, la **police des constructions** est également assurée lors de la délivrance des permis d'habiter, sous la responsabilité du service des constructions au sein de l'administration communale. Les **visites de conformité** sont réalisées conformément à la législation cantonale, en collaboration avec la société Vizen.

Cadastre

Pour Martigny et Vernayaz, le **domaine du cadastre** comprend l'enregistrement des actes notariés relatifs aux parcelles communales, avec renvoi des actes aux notaires concernés. Les services assurent également la mise à jour des formulaires découlant des procès-verbaux de mutations transmis par le géomètre officiel, la taxation des bâtiments neufs ou transformés, ainsi que la modification des prix au mètre carré en cas de changement de zone.

La base cadastrale des communes est tenue et mise à jour régulièrement. Les informations relatives aux valeurs cadastrales actualisées sont ensuite communiquées au Registre foncier.

Pour Martigny, les valeurs fiscales communales, ainsi que la mensuration officielle sont transférées dans le programme Ciges, qui sert à la gestion des contributions. Vernayaz utilise le logiciel du groupe T2i.

Autres prestations – Territoire

À Martigny, la **gestion du patrimoine bâti** est préavisée par la **Commission du patrimoine**, composée du chef de service, de six architectes de Martigny et de trois membres externes. Cette commission intervient pour les constructions situées dans les secteurs ISOS et établit un préavis destiné à la **Commission des constructions**, qui l'avalise avant transmission au Conseil communal pour décision. Une feuille de route précise les principes et éléments à respecter dans l'évaluation des projets.

À Vernayaz, la commune participe activement au **Parc naturel de la Vallée du Trient**, contribuant ainsi à la valorisation et à la préservation du

³⁶ Plusieurs autres projets sont toutefois en cours, notamment : le projet des passerelles des gorges du Trient (environ 1 million de francs), visant à valoriser la visite des gorges et leurs infrastructures d'accès ; la remise en valeur du secteur de la Pissevache, en coordination avec les propriétaires privés du site ; le développement du chauffage à distance (CAD), actuellement dans sa troisième année de mise en service, en partenariat avec Genedis, qui assure la distribution sur une partie du territoire communal.

patrimoine naturel et paysager. Elle a également conduit à bien le projet d'assainissement du stand de tir, une exigence communale désormais entièrement réalisée.

BÉNÉFICIAIRES ET BESOINS SATISFAITS. Les bénéficiaires des prestations du domaine sont les habitants des communes concernées, ainsi que l'ensemble des parties prenantes souhaitant réaliser un projet de construction (personnes privées, entreprises, investisseurs, etc.). Les besoins satisfaits se traduisent par la garantie d'un patrimoine bâti harmonieux, d'un développement territorial cohérent, et par la réalisation de constructions conformes au cadre légal en vigueur.

LIEU DE FOURNITURE. Les prestations sont majoritairement fournies au sein des **administrations communales**, via la plateforme e-constructions ou encore sur le site internet des communes (not. à Martigny via son guichet virtuel). Les bénéficiaires se déplacent aisément, étant généralement motivés à défendre et à suivre l'avancement de leur dossier.

ORGANISATION DE LA FOURNITURE DES PRESTATIONS. À Martigny, les prestations présentées ci-dessus sont fournies par le **service Aménagement du territoire** et le **service Constructions**, avec le soutien de mandataires privés. En termes de ressources humaines, cela représente **5.1 EPT** (chef de service, urbaniste, architecte, installateur sanitaire et secrétaires). Le service est également épaulé par deux commissions :

- **Commission des constructions** : Elle se réunit deux fois par mois ; elle est composée de la secrétaire, de trois conseillers communaux, de deux chefs de service technique et du chef de secteur des constructions.
- **Commission du patrimoine** : compétente pour les objets situés en secteurs ISOS, se réunit une fois par mois. Elle regroupe plusieurs architectes de la Ville de Martigny, un architecte externe, le chef de service et la secrétaire.

À Vernayaz, la gestion du domaine est assurée par deux personnes au sein de l'**administration communale** (un collaborateur technique et une secrétaire des constructions), avec l'appui du bureau ALPA en tant que mandataire privé. En termes de dotation RH, cela représente **1.4 EPT**. La commune compte également une **Commission des constructions**, qui se réunit deux fois par mois, est composée de la secrétaire, du technicien communal, d'un conseiller communal, du responsable des travaux publics et du responsable des bâtiments.

En ce qui concerne le **domaine cadastral**, pour Martigny, cette prestation est réalisée par le **secteur Contributions** du service Finances. Il est géré par un **teneur de cadastre** et son substitut, conformément au règlement concernant les teneurs de registres. Une **commission communale de taxation pour les bâtiments**, composée de trois personnes (hors Conseil communal), assure la taxation des constructions. L'ensemble de ces tâches représente **1.5 EPT**. Pour Vernayaz, le cadastre est assuré par un **teneur de registre** et un substitut. La **commission communale de taxation pour les bâtiments** y est également présente, mais ses missions sont intégrées dans la dotation du secrétariat. En termes de logiciel, les deux communes utilisent des programmes cadastraux différents : Vernayaz utilise **T2i** et Martigny **Geomy** (groupe Geo4me).

Les **équipements mobiliers et immobiliers** permettant la fourniture des prestations considérées sont les bureaux équipés localisés dans les bâtiments administratifs des communes sous revue. La Ville de Martigny dispose pour la réalisation de dessin technique de logiciels spécifiques, comme Autocad ou Archgis. En outre, les deux communes utilisent le SIT (Système d'Information du Territoire) Géo4me.

Le domaine Aménagement du territoire et urbanisme montre un fort **besoin de coordination**, afin de développer une vision cohérente et harmonieuse de la région. À cet effet, les deux communes participent activement à plusieurs démarches de planification territoriale à différentes échelles :

- **Plan directeur intercommunal (PDI)** élaboré en collaboration avec l'Antenne Région Valais et 17 communes, de Saint-Maurice à Chamoson ;
- **Zone d'activités économiques (ZAE)** également coordonnée par l'Antenne Région Valais, dans le cadre du PDI.

En outre, Martigny participe activement au **Plan d'agglomération 4 (PA4)** avec la Commune de Martigny-Combe et au **Plan d'affectation des zones (PAZ)**.

6.18 Forêts, agriculture

CONTENU DU GROUPE DE PRESTATIONS. Le domaine Forêts, agriculture comprend les prestations concernées suivantes :

Forêts - fonction productive, sociale, protectrice et préservation de la biodiversité Les forêts de Martigny et Vernayaz appartiennent en grande partie à la **bourgeoisie** qui en assure la gestion en coordination avec le **triage forestier Martigny-Vallée du Trient** (fonction productive et protectrice).

Agriculture À Martigny, l'ensemble du domaine est géré par le **garde champêtre**. Ce dernier assure la surveillance des comportements inadéquats en **zone agricole et forestière** (p. ex. remblayages et constructions illicites, dépôts sauvages, etc.), en collaboration avec plusieurs personnes assermentées de la commune. Il collabore étroitement avec les services cantonaux et assure le contrôle des paiements directs, ainsi que les rencontres avec les syndicats agricoles.

À Vernayaz, le territoire communal comprend **peu de surfaces agricoles**³⁷. Deux exploitations familiales y sont actives. Un préposé agricole (privé) est mandaté pour effectuer les contrôles sur les surfaces et les cultures déclarées par les agriculteurs au service de l'agriculture (office des paiements directs). En cas d'infractions (tels que des dépôts illégaux), la commune en réfère directement au canton.

Environnement La Ville de Martigny mène une politique active en faveur de la **biodiversité**³⁸ et de la valorisation du **patrimoine naturel**³⁹. Ces activités sont coordonnées par le **garde champêtre**, qui assure la mise en valeur des

³⁷ Les surfaces agricoles, déjà limitées, devraient encore diminuer avec le projet Rhône 3, qui entraînera la perte d'une partie des terres cultivables.

³⁸ Actions menées par la Ville dans ce domaine : plantation d'essences indigènes ; création et entretien de prairies extensives et de mares à crapauds ; renaturation de canaux, d'anciennes décharges et d'autres biotopes ; élaboration d'une carte des hotspots de biodiversité ; sensibilisation de la population à la faune, à la flore et aux haies indigènes ; réalisation d'un inventaire nature et paysage ; application du règlement communal relatif à la lutte contre le ver de la grappe ; gestion d'un rucher communal, qui sert notamment de support à des cours destinés aux écoles ; suivi des plantes envahissantes ; conseils aux citoyens, etc.

³⁹ Plusieurs actions sont menées par la Ville dans ce domaine : participation à un projet régional de compensation (PRC), visant à proposer des mesures compensatoires en cas de défrichement ; sauvegarde des murs en pierres sèches (en collaboration avec le Syndicat du vignoble et la Fondation Action Environnement), etc.

terrains de campagne, des cours d'eau et des espaces naturels sur le territoire communal. La **gestion des sites pollués** est effectuée en collaboration avec le Service de l'environnement (SEN), et un projet de renaturation des eaux de surface est en cours.

La commune de Vernayaz s'engage activement en faveur de la **biodiversité** et de l'exemplarité environnementale, notamment à travers sa collaboration avec le **Parc naturel régional de la Vallée du Trient**, les mesures de compensation liées aux projets Nant de Drance et Salanfe, ainsi que diverses actions communales⁴⁰.

Dangers naturels La **gestion des dangers naturels** relève de la cellule SDANA (Service des dangers naturels du Canton du Valais) notamment pour le suivi des projets de défense contre les chutes de pierres, la coordination avec le canton et la mise à jour des cartes de danger.

La Ville de Martigny apporte également observations et conseils, et intègre l'état-major communal lors de catastrophes naturelles. À Vernayaz, les principaux dangers naturels concernent les chutes de pierres et les avalanches, notamment dans le secteur de Miéville.

Autres prestations – Forêts et agriculture La Ville de Martigny assure le suivi du **système d'irrigation** en zone agricole. Des travaux d'amélioration du réseau sont en cours, accompagnés d'une révision des plans directeurs d'irrigation. A contrario, Vernayaz ne dispose pas de système d'irrigation.

BENEFICIAIRES ET BESOINS SATISFAITS. Les bénéficiaires des prestations assurées par les équipes forestières sont les habitants des communes, les acheteurs de bois, les touristes, etc. Ces prestations répondent principalement à des besoins liés à la préservation de la biodiversité, à la fonction de protection de la forêt et à la production de bois.

LIEU DE FOURNITURE. Les prestations sont réalisées directement au sein des **forêts** ou des **champs**, les employés se déplaçant pour effectuer les différentes activités.

ORGANISATION DE LA FOURNITURE DES PRESTATIONS. À Martigny, les prestations sont réalisées par le **secteur Campagne** du service Travaux publics, composé d'une personne responsable et du garde-champêtre pour **1.5 EPT**, chargé du suivi des dossiers et de la coordination depuis les bureaux. En outre, les différentes sections du **secteur Exploitation** du service Travaux publics, actives sur le terrain, couvrent les activités liées à la campagne, aux forêts, aux cours d'eau et à l'agriculture.

À Vernayaz, les prestations sont gérées au niveau du Conseil communal et réalisées sur le terrain par les employés communaux ou par des prestataires et partenaires externes : le Parc naturel régional de la Vallée du Trient, le triage forestier Martigny-Vallée du Trient, etc. Les deux communes collaborent avec cette dernière entité qui regroupe les communes de Martigny, Martigny-Combe, Trient, Salvan, Finhaut et Vernayaz.

Concernant les **achats et sous-traitances** des prestations liées aux forêts, il s'agit notamment des honoraires liés à la gestion des sites pollués.

⁴⁰ Plusieurs actions sont menées par la commune dans ce domaine : plantations, lutte contre les plantes envahissantes, tant sur le territoire que dans le Trient, en partenariat avec la Commune de Martigny et le Parc naturel régional.

6.19 Promotion économique, tourisme, animation

CONTENU DU GROUPE DE PRESTATIONS. Le domaine Promotion économique, tourisme, animation comprend les activités suivantes :

Promotion économique	<p>Le secteur Promotion économique de la Ville de Martigny, piloté directement par le délégué à la promotion économique, fonctionne comme un guichet unique dédié aux entreprises. Il conseille et accompagne les entreprises dans toutes leurs démarches, comme la recherche de terrains, de locaux ou de bâtiments industriels, l'identification de financements et l'accès à d'autres services liés à l'implantation. Le secteur développe également des solutions et stratégies pour favoriser l'installation de nouvelles entreprises et entretient des contacts à tous les niveaux politiques ainsi qu'avec les partenaires économiques. La commune assure par ailleurs sa représentation externe et organise des événements économiques, tels que l'accueil trimestriel des nouvelles entreprises. Martigny accueille ainsi plus de 100 entreprises par an sur son territoire.</p> <p>La Commune de Vernayaz suit les mêmes axes, à la différence qu'elle n'agit pas comme interlocutrice pour les entreprises existantes et nouvelles. L'administration communale traite les demandes des entreprises au cas par cas (pas de véritable « politique de promotion économique »). Comme Martigny, la commune établit également un inventaire des terrains et locaux disponibles. Le suivi est assuré en direct par le responsable politique compétent. Vernayaz accueille une centaine d'entreprises sur son territoire.</p>
Promotion touristique	<p>À Martigny, la promotion touristique est assurée par le Service de la culture et l'Office du Tourisme, ce dernier étant une entité autonome créée par la société de développement de la commune.</p> <p>Vernayaz ne dispose pas de société de développement propre. La promotion touristique est assurée via Vallée du Trient Tourisme (VTT SA), un organisme intercommunal qui a ses bureaux au sein de la commune de Salvan. Par ailleurs, le commerce situé dans le bâtiment des Gorges du Trient fonctionne comme petit office du tourisme avec les prospectus et infos de la Vallée du Trient.</p>
Marketing urbain et animation de la commune	<p>À Martigny, l'organisation des animations et événements est assurée par le Service de la culture et l'Office du Tourisme. En outre, le marché du jeudi, situé en ville, est organisé par l'UCOM (Union des commerçants de Martigny, association de droit privé) et le marché de Noël ainsi que d'autres manifestations ponctuelles sont également pris en charge par des associations de droit privé.</p> <p>À Vernayaz, les animations sont gérées par les sociétés locales ou directement par la Commune (p. ex. le service des travaux publics pour la mise en place des décorations de Noël). Parmi les événements récurrents, la commune compte le dîner des aînés, le 31 juillet réalisé en alternance entre les sociétés locales ou encore le marché de Noël, etc.</p>

Autres prestations – Promotion économique, touristique et animations

En sus aux prestations présentées ci-avant, la Commune de Martigny participe à et/ou organise divers **événements en lien avec la vie économique**, tels que le *Stage Dating Entreprises* ou le Forum IJF (Institut pour les Jeunes Entreprises).

Quant à Vernayaz, le Conseil communal étudie le **projet « Pissevache »**, situé à proximité de la cascade, visant la création d'une zone de détente et, potentiellement, d'un projet de développement régional (PDR) en collaboration avec la Commission agricole du Parc Naturel Régional.

BENEFICIAIRES ET BESOINS SATISFAITS. Les bénéficiaires de ces prestations sont les habitants, les commerçants et les industries des communes concernées, ainsi que les touristes visitant la région. Ces prestations répondent principalement aux besoins de développement touristique maîtrisé et de croissance économique durable.

LIEU DE FOURNITURE. Les prestations sont réalisées principalement dans les locaux de l'administration communale, mais également au domicile des bénéficiaires, lors de divers événements ou assemblées, sur le terrain ou encore dans des restaurants dans le cadre de certaines activités.

ORGANISATION DE LA FOURNITURE DES PRESTATIONS. À Martigny, la gestion est assurée par une seule personne, le délégué à la promotion économique, rattachée directement à la Présidente pour l'aspect opérationnel, mais intégrée au service des finances, sous l'autorité du secrétaire municipal. Ce poste représente **1.0 EPT**. De plus, il implique un travail étroit avec l'Office du Tourisme et les autres services communaux, notamment la culture. Pour Vernayaz, les missions sont réalisées directement par le membre du Conseil communal en charge, avec l'appui du secrétariat et des travaux publics.

En matière de besoin de **collaborations et coordination**, une partie des prestations ci-dessus sont remplies par ou avec des entités externes aux communes : Vallée du Trient Tourisme⁴¹, regroupant les communes de la Vallée du Trient – Finhaut, Trient, Salvan, Vernayaz, les TMR, ou avec l'Office du tourisme de Martigny, etc.

En ce qui concerne les **achats et sous-traitances**, Martigny réalise surtout des achats de terrains, locaux ou bâtiments dans le cadre de la promotion économique, notamment pour faciliter l'installation d'entreprises. D'autres achats correspondent aux animations touristiques (frais d'entretien du train touristique pour Martigny, diverses subventions, etc.).

6.20 Immeubles du patrimoine financier

CONTENU DU GROUPE DE PRESTATIONS. Le secteur Immeubles et domaines touche les prestations relatives à la gestion et à l'entretien des bâtiments du PF (patrimoine financier). Les activités concernées sont les suivantes :

Gérance du patrimoine financier

À Martigny, la **gestion des biens immobiliers** est assurée en interne par la Caisse municipale (gestion des baux à loyer, suivi des listes d'attente, etc.). La commune dispose d'environ **cinquante bâtiments locatifs** com-

⁴¹ La collaboration au sein de Vallée du Trient Tourisme (VTT SA) est régie via une convention en vigueur jusqu'au 31 décembre 2025. Une nouvelle convention à court terme est en cours de validation.

prenant des bureaux, logements, dépôts, UAPE et locaux pour entreprises ou associations. Il s'agit principalement de bâtiments anciens situés en vieille ville, utilisés à des fins sociales (logements à loyers modérés) ou administratives (locaux mis à disposition ou loués à des entités publiques)⁴².

La gestion est également assurée en interne à Vernayaz, incluant la gestion des contrats de bail et le suivi administratif. Les **principaux biens** comprennent : le bâtiment des Gorges du Trient (en location), un appartement à Miéville (en location), l'ancienne école de Miéville, mise à disposition gracieusement d'une association servant de vestiaire communal et son sous-sol loué au club de pétanque pour une somme symbolique.

Intendance et conciergerie du patrimoine financier

L'entretien et la rénovation des bâtiments sont assurés par le **service Bâtiments publics**. Les petits chantiers sont gérés en interne.

En ce qui concerne les travaux de conciergerie, la Ville emploie six concierges et env. 45 auxiliaires à temps partiel, intervenant sur l'ensemble des bâtiments communaux, qu'ils relèvent du patrimoine financier (PF) ou du patrimoine administratif (PA).

À Vernayaz, les petites réparations sont réalisées en interne par le **service des bâtiments**, tandis que les travaux plus conséquents sont sous-traités à des entreprises spécialisées. L'équipe de conciergerie assure également l'entretien de l'ensemble des bâtiments du patrimoine administratif et financier.

BÉNÉFICIAIRES ET BESOINS SATISFAITS. Les bénéficiaires de la prestation sont les locataires des appartements et locaux communaux, qui s'acquittent d'un loyer. Les besoins satisfaits concernent principalement la mise à disposition de logements et surfaces répondant à des standards adéquats, contribuant à la diversité de l'offre locative sur le territoire communal.

LIEU DE FOURNITURE. Les prestations sont fournies directement sur les **sites des infrastructures** ou au sein des locaux administratifs.

ORGANISATION DE LA FOURNITURE DES PRESTATIONS. Dans les deux communes, la gestion des bâtiments communaux est assurée par leurs **Services techniques** (Service Bâtiments publics à Martigny et Service Bâtiments pour Vernayaz) pour l'intendance et la conciergerie. En ce qui concerne la gestion des baux, les responsabilités reviennent à la **Caisse communale** pour Martigny (cf. 6.28 Comptabilité, finances, assurances) et au **secrétariat communal** pour Vernayaz (cf. 6.22 Conduite administrative).

À Martigny, le service **Bâtiments publics** (incluant PA et PF) regroupe quatre techniciens pour **3.6 EPT**, six conciergeries pour **6.0 EPT**⁴³, un chauffeur des écoles (1.0 EPT), du personnel auxiliaire de ménage et du personnel administratif correspondant à **1.0 EPT** (dédié uniquement aux bâtiments publics). À Vernayaz, pour la gestion du patrimoine administratif et financier, l'équipe se compose d'un responsable pour **1.0 EPT**, de trois auxiliaires de nettoyage correspondant à **2.5**

⁴² Les logements situés en vieille ville sont proposés à des loyers modérés, tandis que les locaux et surfaces à usage administratif, artisanal ou commercial sont loués à des conditions de marché. La Promotion économique intervient pour la recherche de locataires intéressés par les surfaces administratives, artisanales ou commerciales disponibles.

⁴³ 1.0 EPT de conciergerie supplémentaire sera prochainement engagé.

EPT et d'un apprenti I. Le secrétariat communal vient également en appui au service pour la partie administrative. Les effectifs présentés ci-avant s'occupent de l'entier des bâtiments de la commune, relevant du PA et du PF (cf. 6.27 Immeubles du patrimoine administratif).

Les **achats et sous-traitances** concernent principalement les projets de construction et de rénovation importants. Dans ces cas-là, les communes font appel à des mandataires externes (architectes, ingénieurs). Les travaux de moindre envergure sont réalisés en interne par les Services techniques. Les deux communes présentent, en termes d'**équipement mobilier**, le matériel usuel à l'entretien de bâtiment, ainsi que de dépôt pour les concierges. En ce qui concerne l'**immobilier**, une liste détaillée des infrastructures figure à l'annexe 7.3.

6.21 Conduite politique

CONTENU DU GROUPE DE PRESTATIONS. Les prestations liées au domaine Conduite politique se rapportent aux autorités législatives et exécutives. Il s'agit des prestations suivantes :

Conduite législative Cette prestation comprend la conduite politique des communes au niveau législatif. Le pouvoir législatif est représenté à Martigny par un **Conseil général** composé de 60 membres élus pour 4 ans au suffrage proportionnel de liste, en fonction des voix reçues par chaque parti. Les membres sont rémunérés une fois par an sous forme de vacations par séance, avec des tarifs distincts pour les plénums et les commissions, incluant les défraitements. Les séances se déroulent en **plénums**, avec au minimum deux séances obligatoires par année (budget et comptes), complétées d'une à deux séances supplémentaires selon les objets à traiter. Les diverses commissions du Conseil général se réunissent plusieurs fois durant l'année et participent à des séances d'information organisées par l'Exécutif.

Le **Bureau du Conseil général** est composé d'un Président, d'un Vice-Président et d'un Secrétaire, choisis parmi les élus. Le bureau s'auto-gère et assure la coordination interne du Conseil général.

À Vernayaz, l'**Assemblée primaire** représente le pouvoir législatif. Elle regroupe les citoyens de Vernayaz, sans assermentation. La convocation aux séances est assurée par le secrétariat communal et a lieu deux fois par an (budget et comptes).

Le procès-verbal de l'Assemblée primaire est géré par le secrétariat communal, qui en assure la rédaction et le suivi administratif.

Conduite exécutive Il s'agit de la conduite politique de la commune au niveau exécutif. Le **Conseil municipal** de Martigny est composé de **neuf membres**. Les rémunérations se font sous forme de forfait annuel. Tous les conseillers exercent leurs fonctions en tant que miliciens.

Le **Conseil communal** de Vernayaz compte quant à lui **sept membres**. Les Conseillers communaux, qui exercent un emploi salarié en parallèle, reçoivent une rémunération sous forme de forfait.

Dans les deux communes, les séances du Conseil communal se tiennent environ toutes les deux semaines, sauf en été où elles ont lieu toutes les trois semaines.

Commissions	En sus, plusieurs commissions sont constituées, chacune présidée par un membre du Conseil communal et intégrant au besoin des membres du personnel et des représentants des partis. Une liste des commissions est reproduite à l'annexe 7.2.
Droits politiques	La gestion des droits politiques regroupe les activités en lien avec les votations, élections, initiatives, référendums, etc. L'organisation des votations et élections, la transmission du registre des électeurs, le contrôle des signatures pour les initiatives (via le contrôle des habitants) ainsi que les radiations du registre des électeurs sont assurés par le secrétariat communal dans les deux communes.
Pouvoir judiciaire	<p>Dans le Canton du Valais, la justice communale est assurée par un juge et un vice-juge, élus par la population. Elle intervient pour la médiation et la conciliation entre privés, l'ouverture des testaments, la réalisation d'inventaires successoraux, etc.</p> <p>À Martigny, la justice communale dispose de locaux mis à disposition par la Commune, incluant une salle pour accueillir les personnes concernées. À Vernayaz, aucune infrastructure spécifique n'est prévue dans le bâtiment administratif : les juges travaillent depuis leur domicile et peuvent utiliser les salles communales pour organiser des séances si nécessaire.</p> <p>Pour les affaires relevant du tribunal de district, les locaux sont situés à Martigny, la commune contribue à leur financement proportionnellement à sa part.</p>
Autres prestations – Conduite politique	Les Présidentes des deux communes participent aux Conférences des Présidents par district, à la Fédération des Communes valaisannes, ainsi que pour Martigny, à l'Association des Villes valaisannes.

BÉNÉFICIAIRES ET BESOINS SATISFAITS. Les bénéficiaires des prestations politiques sont principalement les citoyens des communes. Les besoins satisfaits comprennent la gestion et l'organisation des tâches publiques incombant à la commune, ainsi que la coordination des décisions politiques.

LIEU DE FOURNITURE. À Martigny, le Conseil général tient ses séances en plénum à l'**Hôtel de Ville** ; les commissions se retrouvent dans diverses salles de réunion communales. Le Conseil communal se réunit dans la **salle du Conseil**, qui sert également de salle d'audience pour la Présidente. Cette dernière bénéficie par ailleurs d'un bureau individuel. Les autres Conseillers communaux ont également à disposition une salle de réunion. La justice communale dispose également d'une salle d'audience au sein des locaux de l'administration. À Vernayaz, le Conseil communal utilise la **salle du Conseil** de l'administration communale, partagée entre tous les conseillers, et la Présidente dispose d'un bureau individuel. L'Assemblée primaire se tient dans une **salle polyvalente**.

ORGANISATION DE LA FOURNITURE DES PRESTATIONS. Les prestations liées au domaine Conduite politique sont réalisées en partie par les **autorités politiques** (Conseil général, Assemblée primaire, Conseil municipal, commissions, Juge de commune) et en partie par les **administrations communales**.

En ce qui concerne le pouvoir judiciaire, les prestations sont rendues en partie par les **juges de communes**, par le Ministère public cantonal (Office du Bas-Valais) et par les tribunaux de district (tribunal des districts de Martigny et Saint-Maurice).

En termes d'**achats et sous-traitance**, les dépenses comprennent la bureautique, la papeterie et les frais de représentation. Les cartons de vote sont fournis par l'État, tandis que le matériel de vote est mis sous pli au sein de l'administration communale (Martigny emploie des auxiliaires lors des périodes de votations/élections) ou sous-traité (Vernayaz confie le travail à des ateliers protégés). Les conseillers communaux perçoivent un défraiement pour le matériel informatique. **L'équipement mobilier et immobilier** concerne les salles de conférence équipées de tables, de chaises et de matériel bureautique. Elles sont également dotées d'un appareil pour le comptage des bulletins ainsi que d'une machine à ouverture des enveloppes.

6.22 Conduite administrative

CONTENU DU GROUPE DE PRESTATIONS. Le domaine Conduite administrative comprend les prestations relatives au soutien administratif, logistique et juridique des autorités politiques et de l'administration de la commune. Il s'agit des prestations suivantes :

Soutien aux autorités politiques – Exécutif – Cette prestation inclut l'organisation des séances (convocation, ordres du jour, procès-verbaux, etc.), la transmission et le suivi des décisions, la rédaction de divers rapports, la distribution du courrier ou encore l'organisation de réceptions officielles, etc.

À Martigny comme à Vernayaz, l'**administration communale** assure l'organisation des séances du Conseil municipal/communal (toutes les deux semaines), la coordination des dossiers soumis pour décision, ainsi que la planification des rencontres et représentations du Conseil. Elle est également responsable de l'organisation des commissions et de la gestion des dossiers *ad hoc*, tout en veillant à la bonne application des décisions du Conseil municipal/communal.

À Martigny, ces tâches sont prises en charge conjointement par la **secrétaire municipale adjointe** et le **secrétaire municipal**. À Vernayaz, elles sont principalement gérées par la **secrétaire communale**, avec l'appui du personnel administratif selon les besoins.

Soutien aux autorités politiques – Législatif – À Martigny, l'**administration communale** soutient les plénums du Conseil général et assure le soutien logistique au Bureau du Conseil. Elle se charge également de l'affichage des convocations aux plénums et des avis référendaires. Elle fait le lien entre l'administration, l'Exécutif et le Législatif, et assure le suivi du processus d'homologation ou d'abrogation des règlements. L'administration prend aussi en charge la gestion des enveloppes, des listes électorales et des cartes de retour, y compris leur impression et leur mise sous pli.

À Martigny, la gestion des **commissions législatives** relève du Conseil général, qui agit et s'organise en toute autonomie. Le Greffe municipal peut être sollicité en cas de besoin. Aucune transmission systématique des documents ou archives historiques n'est effectuée à l'administration communale.

À Vernayaz, L'Exécutif organise les séances de l'Assemblée primaire, tient les procès-verbaux et s'occupe de la rédaction et de la mise en œuvre des règlements communaux.

Autres prestations – Conduite administrative

À Martigny comme à Vernayaz, l'**administration communale** assure la gestion du courrier entrant et sortant, la rédaction de diverses correspondances ainsi que la délivrance d'autorisations pour l'organisation de manifestations sur le territoire communal.

Elle assure la gestion des autorisations et termes d'exploitation des établissements publics dans le cadre de la police du commerce, les autorisations occasionnelles d'exploiter et, pour Martigny, les autorisations de travail dominical et la délivrance des cartes de résident.

Les administrations s'occupent de la distribution des chèques-familles, de la réception des déclarations de détenteur de véhicule, ainsi que de la gestion des salles communales. Elles procèdent en outre à la légalisation de signatures et à l'organisation de réceptions officielles, telles que la soirée d'accueil des nouveaux arrivants.

Les communes veillent également à l'organisation des visites et cadeaux aux citoyens nonagénaires et centenaires⁴⁴, se chargent de l'envoi des condoléances, de la commande d'éventuels avis de décès ou gerbes, ainsi que de l'envoi des vœux aux jeunes citoyens atteignant leur majorité.

À Martigny, s'ajoutent le versement des cotisations à diverses associations professionnelles (Valais romand, secrétaires-comptables, responsables des contributions, associations sectorielles, Valrando, Chambre immobilière, etc.), ainsi que la commande de fleurs et les annonces diverses (décès, félicitations, primes, etc.). Enfin, les communes organisent le dîner du personnel communal.

BÉNÉFICIAIRES ET BESOINS SATISFAITS. Les bénéficiaires des prestations relevant du domaine de la conduite administrative sont majoritairement internes aux communes : autorités politiques, membres des conseils communaux, services administratifs et collaborateurs. Ces prestations répondent aux besoins liés à la conduite politique et administrative des communes ainsi qu'au soutien nécessaire à leur bon fonctionnement.

LIEU DE FOURNITURE. Les activités se déroulent au sein des **locaux de l'administration communale**.

ORGANISATION DE LA FOURNITURE DES PRESTATIONS. Les prestations décrites ci-dessus sont principalement fournies, à Martigny, par le service du **Greffé municipal** et à Vernayaz, par la secrétaire communale. L'équipe de Martigny est composée d'un secrétaire municipal, d'une secrétaire municipale adjointe et de quatre collaborateurs pour un total de **5.3 EPT** (avec une coordinatrice des apéritifs pour 0.1 EPT, une factrice pour 0.35 EPT et une gestionnaire documentaire pour 0.8 EPT). Vernayaz emploie une **secrétaire communale** pour la réalisation de ces tâches, qui est secondée par une collaboratrice administrative pour un total de **1.4 EPT**. Cette dotation correspond au total du secrétariat communal et regroupe d'autres tâches relatives p. ex. au contrôle des habitants, aux finances, aux constructions, aux immeubles PF, etc.

Concernant l'**organisation des communes**, le **secrétaire municipal** de Martigny est le chef de service de l'administration générale. En sus, il est placé en position d'état-major (*Primus inter pares*). Pour la conduite quotidienne, les Conseillers communaux s'adressent directement aux chefs de

⁴⁴ À Martigny, un montant de CHF 500.- et un bouquet de fleurs sont offerts aux nonagénaires et aux centenaires ; à Vernayaz, un montant de CHF 300.- est remis, accompagné d'une visite d'un membre du Conseil communal.

service. Dans la Commune de Vernayaz, la **secrétaire communale** est responsable de la coordination de tous les services de l'administration communale. Les Conseillers communaux s'adressent directement aux responsables de service pour la conduite quotidienne.

En termes d'**équipement mobilier et immobilier**, les communes disposent de salles de conférence et de surfaces de bureau équipées de tables, chaises et matériel de bureautique. Elles possèdent également diverses petites machines, telles qu'une ouvre-lettres ou une timbreuse. Les dépenses comprennent la bureautique, la papeterie, les frais de représentation, ainsi que les consommations courantes (vins, croissants, boissons, etc.). Les principaux prestataires informatiques sont détaillés à la rubrique 6.24 Informatique.

6.23 Ressources humaines

CONTENU DU GROUPE DE PRESTATIONS. Le domaine Ressources humaines comprend les prestations suivantes :

Recrutement, formation, mobilité interne

Cette prestation fait référence aux tâches liées à la **gestion du personnel** (engagement, formation, mobilité interne, etc.). Martigny dispose, du fait de sa taille, d'un **service RH**. C'est d'ailleurs ce service qui s'occupe de toutes les tâches relatives au recrutement (recherche, tri des dossiers, organisation des entretiens avec le chef de service et avec le Conseiller communal, etc.), en collaboration avec les chefs de service.

À Vernayaz, le **recrutement** est géré par les Conseillers communaux et la secrétaire communale, tandis que les tâches liées aux ressources humaines sont assurées par la secrétaire. La formation des collaborateurs est organisée à l'externe, en fonction des besoins identifiés.

Calcul/paiement salaires, temps de travail, mutation

Le paiement des salaires et les déclarations d'accidents et de maladie sont assurés par la **Caisse municipale et le service RH** à Martigny et par la **secrétaire communale** à Vernayaz. Cette dernière supervise également la gestion des vacances et des heures de travail des collaborateurs en collaboration avec les chefs d'équipe (bâtiments, travaux publics, crèche). À Martigny, chaque chef de service est responsable de la gestion des vacances et des heures de travail de ses collaborateurs, avec l'appui du service RH.

En termes de LPP, les collaborateurs de Martigny relèvent de la **Caisse de pension de la Ville de Martigny** (système à primauté des cotisations), tandis que les auxiliaires sans salaire mensuel fixe sont affiliés à une caisse privée (Groupe Mutuel, primauté des cotisations). À Vernayaz, la commune utilise une **caisse de pension privée** (Previs).

Autres activités – Ressources humaines

À Martigny, le personnel bénéficie d'activités récréatives organisées par l'**association du personnel**, tandis que la commission paritaire défend les intérêts des collaborateurs. Les entretiens annuels du personnel sont réalisés par les chefs de service. En cas de conflit entre employés, la ligne hiérarchique est sollicitée avec l'appui du service RH, et le dossier peut remonter au secrétaire communal voire à la Présidente si le conflit n'est pas résolu. La durée hebdomadaire de travail est de **41.0 heures**.

À Vernayaz, une sortie est organisée chaque année par un service différent (travaux publics/bâtiment, administration, service de l'enfance, Conseil communal). Un apéro du personnel élargi, incluant p. ex. le juge de commune et les enseignants, est également prévu. Chaque service dispose d'une enveloppe pour un repas par service. Les entretiens annuels sont également conduits par les responsables de service. La durée hebdomadaire de travail est de **42.5 heures**.

BÉNÉFICIAIRES ET BESOINS SATISFAITS. Les prestations relevant du domaine des ressources humaines bénéficient majoritairement aux acteurs internes des communes, tels que les collaborateurs, l'administration communale et les autorités politiques. Ces prestations répondent principalement aux besoins liés au fonctionnement quotidien et efficace de l'administration communale.

LIEU DE FOURNITURE. Les activités se déroulent au sein des **locaux des administrations communales**.

ORGANISATION DE LA FOURNITURE DES PRESTATIONS. Les prestations ci-dessus sont fournies à l'interne par les administrations communales. Martigny dispose d'un **service RH** au sein du Greffe municipal qui compte trois personnes pour **2.7 EPT** (en sus, un comptable pour 0.5 EPT se charge de saisie et du paiement des salaires). À Vernayaz, les tâches RH font partie du cahier des charges de la secrétaire communale.

En termes **d'équipements mobiliers et immobiliers**, les principaux équipements concernent essentiellement des places de travail équipées et du matériel de bureau. Les communes travaillent avec des logiciels de gestion des heures (p. ex. *Mobatime* pour Vernayaz).

En ce qui concerne les **collaborations et coordinations**, la Commune de Martigny travaille avec l'Association Tremplin pour le recrutement de personnel en fin de droit de chômage ou pour des appoints d'auxiliaires. La commune signe le contrat avec le collaborateur, tandis que la gestion administrative et le paiement sont assurés par Tremplin, qui refacture ensuite la commune. Le service social et l'ORP participent également à la recherche d'auxiliaires. À Vernayaz, la recherche d'auxiliaires est réalisée par l'ORP et l'ARPI. De plus, des jeunes du SEMO (semestre de motivation) effectuent des stages au sein de la commune.

Chaque commune dispose de sa **propre grille salariale**. À Martigny, des **allocations supplémentaires** sont versées pour les enfants, le ménage ou le soutien, selon les décisions de la commune, et proportionnellement au taux d'activité des collaborateurs. À Vernayaz, aucune allocation complémentaire n'est prévue.

6.24 Informatique

CONTENU DU GROUPE DE PRESTATIONS. Le domaine Informatique comprend les prestations suivantes :

Maintenance des postes de travail À Martigny, la commune dispose d'un **service informatique interne** faisant partie de l'administration générale. Ce dernier assure la **gestion opérationnelle des équipements informatiques** utilisés par les collaborateurs, tels que les postes de travail, les applications locales et centrales, ainsi que la maintenance nécessaire au bon fonctionnement et à la sécurité des outils informatiques. Il est appuyé par des prestataires externes pour la gestion des logiciels ou la maintenance des appareils multifonctions, comme les imprimantes, scanner, etc.

	<p>À Vernayaz, la gestion informatique est entièrement externalisée. Les mises à jour sont effectuées par les employés en collaboration avec l'entreprise Adiatc, qui assure la maintenance du système. Les imprimantes sont quant à elles louées dans le cadre d'un contrat de location auprès de Felix Bureautique.</p>
Développement de l'infrastructure informatique	<p>À Martigny, le service informatique interne est responsable du développement et de la maintenance de l'infrastructure informatique, comprenant le réseau, les serveurs, le stockage, les solutions cloud, ainsi que la sécurité et la résilience du système. Il bénéficie du soutien d'un prestataire externe pour les domaines liés à l'intégration cloud et à la cybersécurité.</p> <p>À Vernayaz, la commune collabore avec l'entreprise T2i, qui héberge le serveur, tandis que la gestion des postes de travail et la maintenance sont assurées en partenariat avec Adiatc.</p>
Autres prestations – Informatique	<p>À Martigny, l'achat du matériel informatique est géré de manière centrale par la chancellerie (service informatique), via une centrale de commande. Le service informatique assure également des prestations IT pour plusieurs entités paracommunales, telles que le Foyer de jour, le Centre de loisirs, les écoles communales et les structures de la petite enfance.</p> <p>À Vernayaz, l'achat du matériel informatique est effectué par le biais de prestataires externes. Pour l'école primaire, la maintenance et les mises à jour des postes informatiques des enseignants sont assurées par le service informatique de Martigny, la liaison fibre optique entre les deux communes ne concernant que le bâtiment scolaire.</p>

BÉNÉFICIAIRES ET BESOINS SATISFAITS. Les bénéficiaires des prestations du domaine informatique sont les collaborateurs de l'administration communale ainsi que les autorités politiques des communes concernées. Ces prestations répondent aux besoins de soutien à l'ensemble des activités administratives, par la fourniture, la gestion et la maintenance d'un matériel informatique performant et adapté.

LIEU DE FOURNITURE. Les prestations informatiques sont fournies dans les **bâtiments communaux**, où se trouve l'infrastructure informatique, notamment le *datacenter* et le réseau.

ORGANISATION DE LA FOURNITURE DES PRESTATIONS. À Martigny, les prestations ci-dessus sont fournies à l'interne par le **service Informatique** qui est un secteur du Service de l'administration générale. Ce dernier compte 4 personnes pour **3.8 EPT** et un apprenti. Le service informatique fournit également des prestations à plusieurs services et entités intercommunaux, tels que le Service intercommunal des curatelles, le Service du feu, les écoles de Vernayaz, le Foyer de jour, le Centre des loisirs, les écoles communales ainsi que les structures de la petite enfance. À Vernayaz, les tâches sont partiellement réalisées en interne (par la secrétaire communale et son adjointe) et, selon les besoins, sous-traitées à des entreprises spécialisées.

À Martigny, les **équipements mobiliers** comprennent notamment des bureaux « assis-debout » ainsi que divers équipements de présentation. Les **équipements immobiliers** englobent les locaux techniques, les bureaux administratifs, les salles de réunion, les systèmes de sécurité, la climatisation, la ventilation, le réseau informatique et les serveurs situés à l'administration. L'hébergement et la maintenance des infrastructures sont également assurés à ce niveau. À Vernayaz, les

équipements informatiques se limitent aux besoins de base. La commune ne dispose pas de serveurs propres, ceux-ci étant hébergés et gérés par le prestataire T2i.

Martigny travaille principalement avec le **prestataire informatique Ciges**. Les principaux achats concernent le matériel informatique, les licences, les services d'hébergement, les opérations de maintenance (matériel et logiciel), ainsi que les solutions liées à la sécurité informatique. Les principales prestations sous-traitées portent sur le développement et le support applicatif, ainsi que sur la migration de données. Le prestataire principal de Vernayaz est le **groupe T2i**. Le matériel informatique est acheté auprès d'Adiatic, tandis que les imprimantes et photocopieuses sont fournies dans le cadre d'un contrat de location avec Felix Bureautique.

6.25 Accueil, réception

CONTENU DU GROUPE DE PRESTATIONS. Les prestations du domaine Accueil, réception sont présentées ci-après.

Accueil de la population - guichet

L'**accueil de la population** consiste à fournir aux citoyens des communes un « point d'entrée » dans l'administration communale, qu'il s'agisse d'un accès physique (guichet) ou non (boîte mail, téléphone). Les demandes de renseignement ou d'accès à des prestations sont soit traitées directement par les secrétariats, soit adressées au service compétent.

Martigny dispose de plusieurs guichets ouverts tous les jours, selon les horaires suivants :

- Greffe municipal : de 7h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 (le vendredi jusqu'à 16h) ;
- Accueil citoyen : de 9h à 12h et de 15h à 18h ;
- Autres services : 8h à 12h.

L'administration communale de Vernayaz compte **trois guichets** – Contributions, Contrôle des habitants, Constructions – ouverts à la population selon les mêmes horaires, à savoir :

- Lundi de 8h à 12h ;
- Mardi de 15h à 18h ;
- Jeudi de 8h à 12h.

Accueil de la population — réception téléphonique

À Martigny, la **permanence téléphonique** est en principe assurée aux mêmes heures que l'ouverture des guichets. Quelques services ont des horaires de guichet et téléphones différents.

À Vernayaz, la réception téléphonique est assurée les lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 11h30 et de 14h à 17h. Le service technique et le service des bâtiments sont quant à eux toujours joignables (via leur responsable).

La population peut également prendre contact avec les administrations au moyen de la boîte mail de l'administration communale (info@...) ou des adresses mail des services spécifiques.

BÉNÉFICIAIRES ET BESOINS SATISFAITS. Les prestations décrites ci-dessus sont principalement destinées aux personnes physiques et morales résidant ou exerçant une activité sur le territoire des communes concernées. Les besoins satisfaits pour les communes résident essentiellement dans la nécessité de disposer d'un point d'accès aux services communaux.

LIEU DE FOURNITURE. Les prestations sont mises à disposition au sein des **locaux administratifs communaux**. Les deux communes proposent les prestations également par envoi électronique avec envoi par courrier. Le besoin de proximité entre les collaborateurs et les habitants peut s'avérer relativement important pour ces derniers. Ils se rendent aisément aux bureaux communaux pour obtenir diverses informations ou bénéficier des prestations communales.

ORGANISATION DE LA FOURNITURE DES PRESTATIONS. À Martigny, chaque service bénéficie de son propre guichet qu'il gère en direct. Toutefois, le greffe municipal s'occupe du guichet général. Il est géré par une équipe de quatre personnes (hors secrétaire adjointe et secrétaire communal) pour **3.3 EPT**, ainsi que d'une personne responsable de la police du commerce (0.4 EPT). À Vernayaz, la prestation est principalement rendue par l'administration générale, avec possibilité de contacter les autres services directement.

Les **achats et les prestations sous-traitées** concernent principalement la papeterie, ainsi que les services de téléphonie (not. Swisscom). Les équipements mobiliers et immobiliers mis à disposition des communes incluent les bureaux, le matériel informatique, les guichets et les téléphones. Pour les prestations présentées ci-dessous, il n'existe **pas de collaboration** entre les communes sous revue.

6.26 Soutiens divers

CONTENU DU GROUPE DE PRESTATIONS. Le domaine Soutiens divers comprend les prestations suivantes :

- | | |
|---|---|
| Conseil juridique, autre conseil | Le soutien juridique (au Conseil communal, à l'administration, etc.) comprend les conseils juridiques généraux, l'élaboration, la rédaction ou la révision d'actes législatifs, la résolution de litiges, etc. Les communes sous revue ont recours à un avocat-conseil, un juriste ou des bureaux spécialisés uniquement pour les dossiers complexes. |
| Service de duplication | Cette prestation concerne l' impression et la reproduction de documents administratifs, comptables et financiers (rapports, budget, tous-ménages, facture, etc.). À Martigny, l'impression en masse est entièrement externalisée . À Vernayaz, l'impression du journal communal est également externalisée , tandis que les impressions de tous-ménages sont réalisées au cas par cas. En sus, une personne de l'administration communale se charge de créer des <i>flyers</i> en cas de besoin. |
| Économat | Cette prestation comprend la gestion des stocks de matériel d'économat, de papier officiel, d'enveloppes, etc. À Martigny, les achats de fournitures sont effectués auprès de différents fournisseurs. Le papier à en-tête est commandé auprès d'imprimeries par le greffe, et un stock de diverses fournitures de papeterie est disponible. Le service informatique se charge de l'achat du papier pour l'ensemble des services, incluant le papier blanc pour impression et le papier pour factures. |

À Vernayaz, un **petit économat** est géré par la Chancellerie. Le papier et les enveloppes à en-tête sont produits par une imprimerie de la région, tandis que le papier pour factures avec en-tête est commandé chez un autre fournisseur.

Archives communales

Il s'agit de la **récolte, la conservation et l'exploitation des archives** communales. À Martigny, la gestion des archives historiques est assurée par une **association dédiée**, qui reçoit une subvention pour le loyer et conserve les documents historiques. Une personne est engagée pour gérer la **GED** (gestion électronique des documents) : elle conseille sur la gestion documentaire, élabore un plan de classement, définit les durées de conservation et détermine les droits d'accès. Une GED généralisée est prévue au sein de la commune, bien que certains services disposent déjà de leur propre GED. Les archives courantes sont stockées et gérées directement par les services concernés, tandis qu'une personne au greffe supervise les archives générales de la commune.

À Vernayaz, il n'existe pas de service spécifique d'archivage. Le local des archives est géré par le personnel communal. La GED électronique est administrée par T2i ; les courriers et documents sont scannés par les services et intégrés dans le système.

BÉNÉFICIAIRES ET BESOINS SATISFAITS. Les prestations relevant du domaine du soutien divers bénéficient principalement aux acteurs internes aux communes, tels que les autorités politiques, les membres des conseils communaux, les services communaux et les collaborateurs. Elles répondent aux besoins liés à la conduite administrative des communes, au fonctionnement des différents services, et au soutien nécessaire à leur bon fonctionnement.

LIEU DE FOURNITURE. Les prestations sont assurées au sein des **locaux administratifs communaux**, dotés des équipements habituels nécessaires aux activités administratives (bureaux aménagés, infrastructure informatique, système de gestion électronique des documents, etc.).

ORGANISATION DE LA FOURNITURE DES PRESTATIONS. Concernant l'organisation de la fourniture des prestations décrite ci-dessus, elles sont principalement fournies par les administrations communales et, le cas échéant, sous-traitées des tiers (avocat, archivistes, etc.). En termes de **ressources humaines**, le soutien aux autorités des communes sous revue est assuré par les administrations communales. Les **dotations RH** des services des communes sont présentées à la section 6.22 Conduite administrative.

En termes de **besoins de coordination**, Martigny travaille avec l'association des archives communales qui regroupe des historiens, des archivistes et des membres du Conseil communal.

6.27 Immeubles du patrimoine administratif

CONTENU DU GROUPE DE PRESTATIONS. Le secteur Immeubles et domaines touche les prestations relatives à la gestion et à l'entretien des bâtiments du PA (patrimoine administratif). Les activités concernées sont les suivantes :

Intendance et entretien des bâtiments du PA

À Martigny, la commune possède une **septantaine de bâtiments administratifs**, sans compter les petits bâtiments tels que les abribus ou les W.C. publics. Cette catégorie inclut les bureaux de l'administration

communale, les bâtiments culturels, scolaires et sportifs, ainsi que les dépôts, couverts, locaux pour les pompiers et la protection civile, et le funérarium.

La Commune de Vernayaz dispose de **six bâtiments principaux** : l'école, la crèche (inclus salle des sociétés), l'administration, la salle polyvalente, l'abri de la protection civile, les infrastructures sportives (terrains de foot, Centre sportif du Trient) et une crypte. La municipalité de Vernayaz s'occupe également de l'entretien des bâtiments bourgeoisiaux, à savoir le couvert du Verger Darrey et le Boulodrome.

Dans les deux communes, les **petits travaux techniques** sont réalisés par le personnel communal, tandis que les réparations plus importantes sont externalisées.

Conciergerie – bâtiments scolaires

À Martigny, la **gestion et l'entretien des bâtiments** sont assurés par les services techniques, en particulier le **Service Bâtiments publics**, avec l'appui des concierges. La commune dispose de six bâtiments scolaires, chacun étant pris en charge par des concierges répartis par secteur, couvrant également les bureaux administratifs et les infrastructures sportives.

À Vernayaz, le **Service des bâtiments** est responsable de tous les bâtiments et infrastructures sportives (sauf les terrains de football qui sont entretenus par le personnel TP). La commune ne compte qu'un bâtiment scolaire (comprenant une salle pour l'UAPE), ainsi qu'une infrastructure accueillant la crèche et la salle des sociétés et de la fanfare. Les concierges exercent des fonctions polyvalentes, couvrant l'ensemble des propriétés du PA et du PF.

Conciergerie – bâtiments administratifs

À Martigny, l'**entretien des bâtiments administratifs** est également assuré par le **Service Bâtiments publics**, avec le soutien des concierges. Plusieurs bâtiments sont concernés par cette organisation.

À Vernayaz, le **Service des bâtiments** prend en charge tous les bâtiments. La commune ne compte qu'un bâtiment administratif, qui est géré par le personnel du personnel des bâtiments.

Conciergerie – Infrastructures sportives et culturelles

L'**entretien des infrastructures** sportives est assuré par le **Service Bâtiments publics** de Martigny, avec le soutien des concierges, qui sont des employés communaux attirés à chaque infrastructure. Les infrastructures telles que le stade, la patinoire et la piscine sont gérées par du personnel spécialisé (concierge et technicien) placé sous la responsabilité du délégué au sport.

À Vernayaz, la commune dispose d'un centre sportif, comprenant un terrain de football, une salle de gymnastique double, des vestiaires, ainsi que des vestiaires pour le FC, qui est géré par le **personnel des bâtiments**. Le bâtiment contient une partie cantine-restaurant qui est louée à et entretenue par le FC Vernayaz. L'entretien du terrain de football est assuré par le service des travaux publics.

Centre funéraire

La Ville de Martigny prend en charge l'entretien du **centre funéraire** situé à Martigny et la **crypte** de Charrat. Vernayaz est propriétaire

	<p>d'une crypte communale située à côté de l'église ; l'entretien est pris en charge par la commune.</p>
Terrains communaux	<p>À Martigny, la mise en valeur des terrains communaux relève de la Promotion économique. Les demandes de mise à disposition sont validées par le Conseil communal.</p> <p>À Vernayaz, les terrains communaux et bourgeoisiaux sont entretenus par les équipes TP. En cas de travaux importants, les prestations sont externalisées. En sus, la commune possède des terrains agricoles loués aux agriculteurs (via contrat de bail à ferme).</p>
Autres prestations – Immeubles PA	<p>À Martigny, la gestion des locations de bâtiments communaux est assurée par la Caisse communale. Certains bâtiments sont loués à des entités (para)publiques, telles que l'UAPE, le CO de Martigny ou l'Office du tourisme, avec une refacturation des locations correspondantes. D'autres refacturations internes concernent les archives, le tribunal, la Maison de la Musique, la Cave du Manoir, etc., représentant une contrepartie aux subventions versées à diverses entités.</p> <p>Par ailleurs, certains locaux sont mis gratuitement à disposition des sociétés et associations locales. La location de la salle des Alambics est gérée par le régisseur des Alambics, les couverts communaux et les dortoirs du Bourg via le greffe. La conciergerie est chargée de remettre les clés, établir l'état des lieux et assurer le nettoyage.</p> <p>À Vernayaz, le fonctionnement est similaire. Les locations concernent un petit appartement pour le long terme et la salle de votations pour le court terme. Les infrastructures mises à disposition incluent la salle polyvalente et la salle des votations louées aux privés ou aux associations/sociétés locales, ainsi que l'abri PC utilisé par l'armée, le centre sportif, loué à des clubs extérieurs avec gratuité pour les clubs communaux. La conciergerie assure, comme à Martigny, la remise des clés, l'état des lieux ainsi que le nettoyage.</p> <p>En sus, la commune loue le bâtiment des Gorges du Trient à un commerçant (fleuriste) qui gère les entrées aux gorges. Les revenus de cette activité lui reviennent. La commune loue également d'anciens forts militaires à une entreprise qui organise des <i>Escape Rooms</i>. Le bâtiment de l'ancienne école de Miéville est mis à disposition gratuitement de bénévoles et les sous-sols loués au club de pétanque.</p> <p>Dans les deux communes, un fonds pour les abris de protection civile existe. Ce fonds est destiné au remboursement au Canton du Valais.</p>

BÉNÉFICIAIRES ET BESOINS SATISFAITS. Pour les bâtiments du patrimoine administratif, les principaux bénéficiaires sont les employés communaux, qui disposent d'infrastructures adaptées à leur activité, ainsi que la population scolaire et l'ensemble des autres usagers (citoyens des communes, locataires d'appartements et de locaux, etc.). Les prestations répondent aux besoins de mise à disposition de locaux fonctionnels et de préservation de la valeur des bâtiments.

LIEU DE FOURNITURE. Les prestations sont fournies directement sur les **sites des infrastructures** ou au sein des locaux administratifs.

ORGANISATION DE LA FOURNITURE DES PRESTATIONS. À Martigny, l'intendance et la conciergerie sont assurées par l'administration communale via son **Service Bâtiments publics**, tandis que la gestion des baux est prise en charge par la **Caisse communale**. À Vernayaz, l'intendance et la conciergerie relèvent également de l'administration communale et du **Service des bâtiments**, mais la gestion des baux est effectuée par le **secrétariat communal**. Les **équipes de Martigny et Vernayaz** s'occupent de l'entier des bâtiments de la commune relevant du PA et du PF. Les dotations en personnel sont donc les mêmes que celles présentées à la section 6.20 Immeubles du patrimoine financier.

Concernant les **équipements mobiliers et immobiliers** comprennent à Martigny les bureaux administratifs ainsi que l'ensemble des bâtiments communaux, le dépôt des concierges et le dépôt des services techniques (matériel de la voirie). À Vernayaz, les immeubles communaux comprennent le bâtiment administratif, le bâtiment de la crèche et des sociétés, la salle polyvalente, le centre scolaire, le centre sportif du Trient, l'ancienne école de Miéville, un appartement à Miéville, ainsi que le bâtiment des Gorges du Trient. La liste détaillée des infrastructures figure à l'annexe 7.3.

Les **achats et sous-traitances** concernent principalement les consommables des bâtiments communaux. Pour les projets de construction ou de rénovation importants, la commune fait appel à des mandataires (architectes, ingénieurs), tandis que les travaux courants sont réalisés en interne par les services techniques.

6.28 Comptabilité, finances, assurances

CONTENU DU GROUPE DE PRESTATIONS. Le domaine Comptabilité comprend toutes les prestations de nature financière (comptabilité, finances, fiscalité, contentieux, etc.). Concrètement, les prestations concernées sont les suivantes :

Comptabilité (générale débiteurs, créanciers, annexes) Cette prestation regroupe la **tenue des différentes comptabilités** (générale, débiteurs, créanciers et annexes), la facturation (taxes, émoluments, baux à ferme, locations des salles, etc.), les paiements (salaires, sous-traitances, fournisseurs, etc.) ainsi que la gestion du contentieux. Ces tâches sont effectuées par les boursiers communaux de chacune des trois communes.

La **Caisse communale** de Martigny assure la gestion complète de la comptabilité communale et tient également celle de l'administration mixte (cimetière de Martigny et Charrat). Elle ne s'occupe pas de la Bourgeoisie, mais gère plusieurs comptabilités paracommunales (LPP, administration mixte, etc.)

À Vernayaz, le **service des finances** gère l'ensemble de la comptabilité de la Commune et de la Bourgeoisie, ainsi que celle de la Paroisse, en collaboration avec le conseil de gestion.

Contentieux À Martigny, la Ville gère l'ensemble du **processus de recouvrement** jusqu'à l'établissement de l'acte de défaut de biens (ADB). Les dossiers concernant les personnes parties à l'étranger ne sont actuellement pas gérés (la procédure est en cours de mise en place).

À Vernayaz, le processus comprend trois étapes : un premier rappel, une deuxième réquisition et, en dernier recours, la poursuite jusqu'à l'ADB. La commune est confrontée à un nombre important d'impayés,

mais cherche dans la majorité des cas à trouver un arrangement de paiement, notamment sous forme d'acomptes. En principe, un délai d'une année est accordé pour s'acquitter des factures. Les actes de défaut de biens font ensuite l'objet d'un suivi.

Finances

Cette prestation comprend la **planification financière**, l'élaboration, le suivi et le contrôle du budget, la gestion des dettes et de la trésorerie, l'établissement de tableaux de bord et le bouclage des comptes.

À Martigny, le **budget et le bouclage des comptes** sont réalisés à l'interne, tandis que la fiduciaire Fidag est mandatée pour la vérification des comptes. Chaque service élabore son propre budget, qui fait ensuite l'objet d'une séance individuelle avec le chef de service, la Présidente du Conseil municipal et le chef des finances. Une phase de consolidation et de derniers ajustements sont ensuite effectués avant la validation finale.

À Vernayaz, le **budget et le bouclage des comptes** sont également réalisés à l'interne, avec l'appui de la fiduciaire Nofival pour la vérification des comptes. Chaque Conseiller communal est responsable du budget de ses dicastères, en collaboration avec les chefs de service. Le service Finances assure la consolidation des données et organise une séance de revue avant la finalisation du budget.

Fiscalité

Aucune des deux communes ne procède à la **taxation**, cette tâche relevant exclusivement du **Canton du Valais**. Les déclarations fiscales ne sont donc plus transmises aux administrations communales. Les demandes de remise d'impôts sont adressées directement au canton, et les communes ne sont pas tenues de suivre l'état des dossiers.

Dans les deux communes, les services communaux assurent toutefois la facturation des impôts, des prestations en capital et des taxes liées au cadastre, délivre les attestations de revenus pour les crèches et gère les mutations fiscales liées aux arrivées et départs de contribuables.

Audit/contrôle des finances

À Vernayaz, le **contrôle des finances** communales a été effectué par l'Inspectorat des finances en juillet 2025. À Martigny, le dernier contrôle a eu lieu il y a deux ans.

Caisse de pension

À Martigny, la Ville dispose de sa **propre caisse de pension**. Certaines prestations de la caisse, notamment l'administration et le secrétariat sont gérées à l'interne.

À Vernayaz, il n'existe pas de caisse de pension communale. Les employés sont affiliés à la **caisse de pension Previs**.

Assurances

Cette prestation comprend la **gestion des assurances** de personnes (accidents, etc.), de choses (véhicules, bâtiments) et de responsabilité civile. Les deux communes recourent à un **courtier** pour la gestion de leurs assurances, notamment pour les appels d'offres et le suivi des contrats.

À Martigny, la gestion opérationnelle des assurances est réalisée en interne. Un collaborateur est spécifiquement chargé du suivi des dossiers, notamment du traitement des sinistres. À Vernayaz, le courtier

	assure un suivi global de l'ensemble des assurances, couvrant les véhicules, les bâtiments et les assurances sociales (en lien avec les ressources humaines). La commune assure la transmission des formulaires et la liaison administrative avec les compagnies d'assurance.
Autres prestations – Finances	<p>À Martigny, la Commune fournit certaines prestations administratives à des entités paracommunales, notamment à l'administration mixte Martigny–Combe et Martigny pour la gestion des cimetières et des églises.</p> <p>À Vernayaz, la Commune tient la comptabilité de plusieurs entités, dont la paroisse, la police intercommunale du Salentin et l'État-major de conduite.</p>

BÉNÉFICIAIRES ET BESOINS SATISFAITS. Les bénéficiaires des prestations de ce domaine sont majoritairement internes aux communes, tels que les administrations communales et les autorités politiques. La facturation est, quant à elle, adressée aux personnes physiques et morales domiciliées sur le territoire communal. Ces prestations permettent de répondre à des besoins essentiels : assurer une gestion saine des finances communales, garantir une transparence au niveau des coûts et appliquer une politique fiscale équitable.

LIEU DE FOURNITURE. Les activités se déroulent au sein des **locaux des administrations communales**. Les principaux équipements mobiliers et immobiliers sont les places de travail équipées avec des logiciels spécifiques, du matériel de bureau et de l'équipement standard.

ORGANISATION DE LA FOURNITURE DES PRESTATIONS. Les prestations ci-dessus sont fournies à l'interne par les **Services des finances**. À Martigny, ce dernier est composé de trois secteurs : Caisse municipale, Contributions (y c. contribution des cadastres) et Accueil citoyen (contrôle des habitants). Ces entités sont comprises au sein du service Administration générale, sous l'autorité du secrétaire municipal. Le secteur Caisse municipale⁴⁵ compte six personnes pour **5.5 EPT** et le secteur Contributions compte également six personnes pour **5.3 EPT** (dont 2 personnes pour 1.5 EPT dédiées au cadastre).

À Vernayaz, le Service des finances fait partie de l'**administration générale**, hiérarchiquement sous la secrétaire communale. Il compte deux personnes pour **1.3 EPT**. Ces collaborateurs n'assurent pas uniquement des tâches financières, mais prennent également en charge d'autres missions, telles que le secrétariat de la police intercommunale ou l'établissement des contrats pour la crèche et l'UAPE.

6.29 Garage communal

CONTENU DU GROUPE DE PRESTATIONS. Le domaine Garage communal comprend les prestations suivantes :

Véhicules entretenus – service, réparation, adaptation	Cette prestation comprend le service, l'expertise et les réparations des véhicules communaux , ainsi que l'adaptation et la modification de certaines machines.
---	--

⁴⁵ Relevons ici que la Caisse municipale gère le parc immobilier de la Ville de Martigny (baux, etc.). Ces prestations sont présentées à la section 6.20 Immeubles du patrimoine financier.

À Martigny, une grande partie de l'entretien est assurée par l'**Atelier mécanique** de la commune qui s'occupe des réparations mineures (touchettes, pièces d'usure, légers froissements de tôle, etc.), des petites pannes. Les interventions plus importantes (carrosserie, peinture, électronique, changement de pneus sur jante, etc.) ou concernant des engins complexes (balayeuses, tracteurs, etc.), nécessitant des compétences et outils spécifiques, sont confiées à des garages locaux.

En complément, les mécaniciens adaptent les véhicules selon les besoins des utilisateurs. Ces adaptations comprennent, par exemple, la pose de planchers en bois pour certains utilitaires, la fixation de caissons d'outils ou l'ajout de caméras de recul sur d'anciens véhicules⁴⁶.

À Vernayaz, l'ensemble de ces services est entièrement sous-traité.

BENEFICIAIRES ET BESOINS SATISFAITS. Les bénéficiaires principaux des prestations sont les services techniques de la Ville de Martigny (not. les Travaux publics). Le besoin satisfait est principalement celui de bénéficier de machines fonctionnelles rapidement.

LIEU DE FOURNITURE. Les prestations sont réalisées au sein des locaux de l'administration communale, notamment l'**atelier mécanique** de la Commune de Martigny.

ORGANISATION DE LA FOURNITURE DES PRESTATIONS. À Martigny, la prestation est réalisée par la **Section Atelier** du Secteur Exploitation du Service Travaux publics. Cette section comprend un responsable d'atelier et deux mécaniciens pour **2.2 EPT**.

À Martigny, les **dépenses** concernent les achats liés aux réparations mécaniques, incluant les pièces de rechange, les outils, les lubrifiants et les produits de nettoyage, ainsi que la sous-traitance de certaines réparations ou prestations spécifiques. À Vernayaz, les achats concernent les **sous-traitances** pour les réparations des véhicules. L'**équipement mobilier et immobilier** comprend un pont roulant, deux lifts, un palan, un tour à métaux et un bureau cloisonné. La commune possède également une station de lavage, équipée d'un lift de 8 mètres permettant l'entretien des poids lourds, ainsi qu'une station de traitement biologique et de recyclage des eaux de lavage. À Vernayaz, il n'existe aucun équipement spécifique pour ces prestations.

⁴⁶ La commune consacre un budget annuel d'env. CHF 500'000 pour maintenir un parc de véhicules adapté et fonctionnel. Le renouvellement du parc s'effectue tous les 7 à 10 ans, selon l'état des véhicules, garantissant ainsi un parc relativement complet et performant.

7 Annexes

Les annexes au document de travail sont présentées ci-après.

7.1 Bourgeoisie

Concernant le devenir des bourgeoisies, le service des communes du Canton du Valais nous éclaire sur les éléments suivants :

1. Quelles sont les options possibles pour l'avenir des bourgeoisies en cas de fusion des communes municipales :

- ➔ Maintien de deux bourgeoisies séparées : cf. art. 139 al. 4 LCo (« *Deux ou plusieurs communes municipales peuvent fusionner même si les communes bourgeoises correspondantes ne fusionnent pas* »). En cas de maintien d'une bourgeoisie indépendante pour Vernayaz, il est obligatoire de constituer un conseil bourgeoisial (cf. art. 54 LCo).
- ➔ Création d'une seule bourgeoisie : fusion de la bourgeoisie de Martigny et de celle de Vernayaz, comme cela a été réalisé lors de la fusion des communes municipales et bourgeoises de Martigny et Charrat.
- ➔ Fusion de la bourgeoisie de Vernayaz avec celle d'une autre commune : Une fusion de la bourgeoisie de Vernayaz avec une autre bourgeoisie (que celle de Martigny) peut être envisagée, mais dans un second temps (une fois la fusion des communes municipales intervenue).

A noter que la nouvelle commune municipale de Martigny sera intégrée, le cas échéant, **au district de Martigny**. La bourgeoisie de Vernayaz pourrait fusionner avec une commune bourgeoise du district de Martigny. En revanche, la question de savoir si la commune bourgeoise de Vernayaz pourrait fusionner avec une commune bourgeoise située dans le district de St-Maurice est encore ouverte (pas de réponse du Service des communes à ce stade). Le canton n'a jamais été confronté à ce cas de figure.

2. Une bourgeoisie peut-elle décider de se dissoudre ? Si oui, selon quelle procédure ?

- ➔ Non. Le droit cantonal ne prévoit pas la possibilité de dissoudre une commune bourgeoise.

3. Quel est le rôle d'une commission bourgeoise dans le cadre d'une telle étude ?

Le droit cantonal n'attribue aucune compétence ou rôle à la commission bourgeoise dans le cadre d'une étude sur la fusion des communes municipales ou bourgeoises.

Autre est la question de savoir si les conseils municipaux – p. ex. celui de Vernayaz – souhaitent solliciter l'avis de la commission bourgeoise.

7.2 Commissions 2025-2028

Martigny :

1. Commission de gestion administrative et de développement économique
2. Commission des élections et des votations
3. Commission des bâtiments publics
4. Commission scolaire
5. Commission des allocations de formation
6. Commission de surveillance des concessions
7. Commission d'intégration
8. Commission eau, énergies et environnement
9. Commission digitalisation
10. Commission des travaux publics, mobilité, lacs et cours d'eau
11. Commission des affaires rurales
12. Commission de naturalisation
13. Commission sécurité au travail
14. Commission de police
15. Commission des sports
16. Commission des loisirs et de la jeunesse
17. Commission des constructions
18. Commission de l'aménagement du territoire
19. Commission des affaires sociales
20. Commission culturelle
21. Commission du tourisme
22. Commission du feu
23. Commission de la sécurité des bâtiments
24. Commission de la formation professionnelle
25. Commission de la petite enfance
26. Commission de la police du commerce

Vernayaz :

1. Commission bourgeoisiale
 2. Commission scolaire
 3. Commission formation professionnelle
 4. Commission énergie
- Commissions administratives :*
5. Commissions des constructions
 6. Commission de l'aménagement du territoire
 7. Commission mobilité
 8. Commission du personnel
 9. Commission des finances
 10. Commission intégration & naturalisations
 11. Commission de taxation
 12. Commission du feu

7.3 Liste des bâtiments

La présente annexe recense les bâtiments des deux communes. Cette liste ne constitue pas un inventaire exhaustif de leur patrimoine, mais vise à donner un aperçu des principales infrastructures en leur possession.

7.3.1 Infrastructures administratives

Martigny	Abris bus (Place centrale, Place du Pré de Foire) ; Abri PC (Charrat) ; Abri pour containers (Chemin-Dessous, ferme Cretton) ; Abri vélos (Rue Petits-Epineys, Rue d'Aoste) ; Abri-bucher ; Ancien bureau juge (Charrat) ; Ancienne école et ancienne salle (Charrat) ; Ascenseur gare ; Ancien Abattoirs du Bourg ; Ancienne gendarmerie ; Ancienne laiterie du Bourg ; Anciennes serres communales ; Archives communales ; Aubert / bât.-Grange Supersaxo ; Bâtiment Chœur d'hommes (ex-Grange Cretton) ; Bâtiment de l'Hôtel de Ville, Bâtiment Jean de Chatillon (grimpe) ; Bureau communal (Charrat) ; Centre de loisirs bâtiment – CLJ ; Centre de loisirs pavillon – CLJ ; Couverts (Fusion-Meillerettes, Chemin-Dessous, Bâtiaz) ; Déchetterie communale ; Dépôt Goillettes ; Dépôt SI – ST ; Espace St-Michel ; Fontaines couvertes (Bourg 1 et 2, Guercet, hôpital) ; Four banal ; Foyer Les Adonis ; Funerarium d'Octodure ; Horloge / bâtiment de l'Auberge de jeunesse ; Halle 110 (ex Panoval) - Grande halle - Dépôt ST ; Halle 108 (ex Panoval) - Petite halle – Recyclerie ; Hôtel de ville 14 (Conforti A) ; Kiosque à musique PLC ; Local de lutte ; Local du feu, abris P.C. ; Local PC-TP ; Ludothèque - salle de répétition de l'Harmonie, Maison de la Musique, Manoir de la Ville ; Mazot JCI, Migros étage (ex ecole-club) ; Mur place du Bourg ; Parkings (Atrium - Parc du Midi, Cœur de cité ; Manoir ; Moulin Semblanet) ; Pavillon de la Dranse ; Place Vison ; Salle polyvalente (Charrat) ; Semblanet Moulin ; Serres communales (anciennes + nouvelle) ; STEP part. désaffectée ; Tepidarium ; Vestiaire Beach Volley ; Villa Spagnoli ; WC (Pré de Foire, Place de jeu Guercet) ; WC public Adonis ; etc.
Vernayaz	Bâtiment administratif ; Salle polyvalente ; Bâtiment Gorges du Trient ; Bâtiment de la crèche + sociétés ; Abri PC ; Ancienne école Miéville ; Appartement Miéville ; Crypte ; etc.

7.3.2 Infrastructures scolaires

Martigny	Ancienne Ecole Bâtiaz ; CO Ste-Jeanne ; CO d'Octodure (bâtiment A - classes, bâtiment B - aula-réfectoire, bâtiment C - salle gym-ACM) ; Centre scolaire (Charrat) ; Ecole provisoire Bâtiaz (containers) ; Ecole centre-ville (A, B, C) ; Ecole pavillon Finettes ; Ecole primaire Bourg ; Ecole Bourg, salle de gymnastique ; Ecole salle de gym Ville 1.
-----------------	---

Vernayaz Centre scolaire.

7.3.3 Infrastructures sportives

Martigny Bassin de natation du Manoir ; Cabane de tir pour chasseurs ; Cabane de tir pour chasseurs ; Patinoire⁴⁷ ; Piscine⁴⁸ ; Piscine buvette ; Salle communale ; Stade d'Octodure⁴⁹ ; Stade Longes-Rayes conteneurs sanitaires ; Stade du Forum ; Stand de tir ; etc.

Vernayaz Centre sportif du Trient, avec *Skate parc* du centre sportif, terrain de foot avec vestiaires à disposition du FC Vernayaz ; Stand de tir ; etc.

7.3.4 Patrimoine financier

Martigny Bâtiment ARPI (halle grise, Maison blanche) ; Bâtiment CIO ; Bâtiment Sinergy ; Cabane militaire ; Castel ; Couvert communal ; Crèche / UAPE La Charrade ; Dépôt ST La Praille ; Dépôt Sinergy Bévignoux ; Dépôts (« La Perette » - anc. armée ; « Les Durines » - anc. armée) ; Ex Atelier M Darbellay ; Ex Villa Darbellay ; Ex grange Emonet Bourg A + B ; Ex grange Pellaud Bourg ; Ex grange Zanolli Bourg ; Ex-Bompard MAC et dépôt ; Ex-GGR (fabrique dépôt A, atelier F, atelier-garage A, Bureaux, Dépôt C, fabrique de plots D) ; Grange à Emile Bourg ; Hôtel de ville 8 (ex-Chedel) - 10 (Tremplin) - 12 (Damay) ; Hôtel de ville 16 (Conforti B) ; Lion d'Or (Epineys 1 et 3, Gottefrey) ; Local Guggen - ancien incinérateur ; Magasin Edelweiss ; Magasin SFS (Ideark) ; Maison des Associations (Ex-Témoins de Jéhovah) ; Maison Luisier ; Majella / bâtiment ; Médiathèque ex-Innovation ; Musée des chiens (Ancien Arsenal du Vivier) ; Pétanque club house ; Poste Martigny-Bourg ; Salle du Midi (halle triple) ; Salle Versilia (ex-Marchi) ; Tremplin - Maison (ex Meunier) ; Tremplin - Dépôt (ex Meunier) ; UAPE Au beau Milieu - Bâtiaz (containers) ; UAPE l'Abricojeux (My Bourg) ; UAPE le Totem ; Villa Ex Gex ; Villa Tissières ; etc.

Vernayaz /

⁴⁷ dont : dalle réfrigérée, installations de production de froid (compresseurs, systèmes ammoniac/CO₂), surfaceuse (Züko), barrières, gradins, vestiaires, bancs de joueurs, tableau d'affichage...

⁴⁸ dont : bassins intérieurs/extérieurs, systèmes de filtration et de traitement de l'eau, pompes, sondes de contrôle (chlore, pH), cabines, vestiaires, douches, matériel pédagogique (planches, frites, bouées), postes et systèmes de surveillance...

⁴⁹ dont : terrains engazonnés ou synthétiques, piste d'athlétisme, gradins, vestiaires, buvette, éclairage sportif, buts, filets, panneaux de score, machines de marquage, tondeuses et matériel de jardinage, terrain de *street hockey*, piste d'athlétisme...

7.3.5 Divers, autres

Martigny CAD (Levant, Morasses) ; Mayen Moret (bourgeoisie) ; Passerelles piétons (Borgeaud, vers canal, vers pont CFF) ; PDC poste détente et comptage gaz ; Ponts (de la Bâtiaz, de la Bourigne) ; Réservoirs (du Gondrand, du Mariotti, eau Bâtiaz) ; STEP ; Terrasse-Belvedere ; Usine du Pont Neuf ; etc.

Vernayaz CAD communal.